Quatre-vingt-troisième année. — N° 183. Le Numéro : 12 francs. Dimanche 5 Août 1951.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des **LOIS ET DÉCRETS** comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des **DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des **DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des **DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des **AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE** comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle

L'Edition **COMPLÈTE** comprend : outre l'Edition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Ministère d'Etat.

RELATIONS AVEC LES ÉTATS ASSOCIÉS

Arrêté prorogeant la mission d'un inspecteur général de l'instruction publique (p. 8506).

Ministère de la justice.

Décret admettant un juge de paix à faire valoir ses droits à la retraite (rectificatif) (p. 8506).

Arrêté du 9 juillet 1951 portant autorisation de recrutement de personnel (p. 8506).

Ministère de l'intérieur.

Arrêtés portant inscriptions au tableau d'avancement, titularisations, détachements et rectificatif :

Administration préfectorale (p. 8506).

Personnel du cadre des préfectures (p. 8507).

Sûreté nationale (p. 8509).

Ministère de la défense nationale.

Arrêté portant désignation d'un ordonnateur secondaire (p. 8514).

Arrêté portant titularisations (personnels civils extérieurs de la guerre) (rectificatif) (p. 8514).

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget.

Arrêté du 31 juillet 1951 modifiant et complétant l'article 37 de l'annexe IV au code général des impôts (p. 8514).

(1 f.)

Ministère de l'éducation nationale.

Arrêtés portant nominations, détachements et complétant les dispositions d'un précédent arrêté :

Administration centrale (p. 8514).

Administation générale (p. 8514).

Architecture (p. 8514).

Bibliothécaires (p. 8514).

Enseignement supérieur (p. 8514).

Enseignement du second degré (p. 8515).

Enseignement du premier degré (p. 8516).

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Arrêté portant affectation provisoire au ministère de l'éducation nationale d'une partie du quartier Grenier, à Gray (Haute-Saône) (rectificatif) (p. 8519).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Arrêté du 4 juillet 1951 augmentant l'indemnité de garantie accordée aux ouvriers dockers professionnels (p. 8519).

Arrêté du 10 juillet 1951 fixant le tarif du droit d'entrée au musée des travaux publics (p. 8519).

Arrêté portant délivrance et retrait de licence d'agence de voyages (p. 8519).

Arrêté portant nomination d'un régisseur de recettes (p. 8520).

Arrêté portant nomination d'un membre du conseil supérieur des transports (p. 8520).

Arrêté portant nominations (ponts et chaussées) (rectificatif) (p. 8520).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Arrêté du 30 juillet 1951 portant agrément d'un générateur d'acétylène (p. 8520).

Arrêté du 30 juillet 1951 portant ouverture de crédit (fonds de concours) (p. 8520).

Arrêtés du 2 août 1951 portant approbation de compteurs électriques (p. 8520).

Arrêté portant acceptation de démission (école nationale supérieure des mines de Paris) (p. 8521).

Liste des ingénieurs élèves de l'école nationale supérieure des mines de Paris ayant obtenu le diplôme d'ingénieur au corps des mines en 1951 (p. 8521).

Liste des élèves titulaires de l'école nationale supérieure des mines de Paris ayant obtenu le diplôme d'ingénieur civil des mines en 1951 (p. 8521).

Ministère de la France d'outre-mer.

Arrêtés portant mises en position de mission, attribution de rappel pour services militaires, sanction administrative, admission à la retraite et acceptation de démission:

Administration générale (p. 8521).

Agriculture (p. 8521).

Eaux et forêts (p. 8521).

Inspection des chasses (p. 8521).

Transmissions (p. 8521).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêtés des 31 juillet et 1er août 1951 portant approbation des statuts et fusion de sociétés mutualistes (p. 8520).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Arrêtés portant retrait d'approbation conférée aux statuts d'organismes d'habitations à loyer modéré (rectificatif) (p. 8522).

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Arrêté portant nominations (services extérieurs) (rectificatif) (p. 8522).

Ministère de la santé publique et de la population.

Arrêté du 4 août 1951 portant ouverture d'un concours pour le recrutement de deux inspecteurs de la population et de l'entr'aide sociale (p. 8522).

Naturalisations et réintégrations (p. 8522).

Nominations à des emplois réservés (p. 8524).

Suspension temporaire de fonctions (p. 8524).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Vérification des pouvoirs. — Nomination et démission de membres de l'Assemblée consultative européenne. — Convocations de commissions et de bureaux. — Rectification au compte rendu *in extenso* de la 2e séance du 2 août 1951 (p. 8524).

Conseil de la République. — Convocations de commissions (p. 8527).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Avis de vacance du poste de directeur de l'hôpital-hospice de Quimperlé (Finistère) (p. 8527).

Avis de vacance du poste de directeur économe de l'hôpital-hospice de Saulieu (Côte-d'Or) (p. 8527).

Avis de vacance d'un poste de chef de bureau à la direction départementale de la santé de la Sarthe (p. 8527).

Avis de vacance d'un poste de rédacteur à la direction départementale de la santé des Alpes-Maritimes (p. 8527).

Annonces (p. 8528).

DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

PUBLIÉS EN ANNEXES

Conseil de la République. — Annexes: feuilles 25 et 26 (session de 1950) (*pour l'édition complète*). (Voir le sommaire des annexes au *Journal officiel* du mardi suivant.)

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

MINISTERE D'ETAT

RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES

Prorogation de la mission d'un inspecteur général de l'instruction publique.

Par arrêté du 13 juillet 1951, M. Charton, inspecteur général de l'instruction publique, est maintenu pour deux nouvelles périodes de trois mois partant, la première, du 1er octobre 1950 et, la seconde, du 1er janvier 1951, en position de mission auprès du haut commissaire de France en Indochine, en vue d'exercer les fonctions de directeur de l'enseignement français et de conseiller aux affaires culturelles.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret admettant un juge de paix à faire valoir ses droits à la retraite.

Rectificatif au *Journal officiel* du 31 juillet 1951, page 8283, 2e colonne, 6e et 7e ligne, au lieu de: « A compter du 9 septembre 1951, M. Lemonnier », lire: « A compter du 24 août 1951, M. Lemonnier ».

Autorisation de recrutement de personnel.

Le garde des sceaux, ministre de la justice, le ministre du budget et le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu la loi du 3 avril 1950, et notamment son article 2 (2°);

Vu le décret du 13 octobre 1948 relatif au recrutement des personnels non titulaires,

Arrêtent:

Art. 1er. — Par application des dispositions de l'article 2 (2°) de la loi du 3 avril 1950, est autorisé le recrutement, pour une durée maximum d'une année, d'un auxiliaire de bureau à l'administration centrale du ministère de la justice.

Art. 2. — En vue de sauvegarder le droit des agents licenciés des services publics par suite de mesures de compression budgétaire, il ne pourra être procédé au recrutement prévu à l'article 1er qu'avec l'avis conforme du centre d'orientation et de réemploi des fonctionnaires et agents des services publics.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 juillet 1951.

Pour le garde des sceaux, ministre de la justice, et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JACQUES DONNEDIEU DE VABRES.

Pour le ministre du budget et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT BLOT.

Pour le ministre du travail et de la sécurité sociale et par délégation:
Le maître des requêtes au conseil d'Etat, directeur du cabinet,
JACQUES DOUBLET.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Administration préfectorale.

Rectificatif au *Journal officiel* du 26 juillet 1951: page 8092, 2e colonne, 24e ligne, au lieu de: « ...le détachement de M. Callice (Jules)... », lire: « ...le détachement de M. Calligé (Jules)... ».

Personnel du cadre des préfectures.

Par arrêté en date du 19 juillet 1951, ont été inscrits au tableau d'avancement à la classe exceptionnelle du grade d'attaché de préfecture, les fonctionnaires dont les noms suivent:

A la préfecture de l'Aisne.
M. Hu (Ernest).

A la préfecture de l'Allier.
M. Robert (René).

A la préfecture des Basses-Alpes.
M. Borel (André).

A la préfecture des Alpes-Maritimes.
MM. Reynaud (Lucien).
Roux (Alexandre).

A la préfecture des Ardennes.
M. Lafrançaise (André).

A la préfecture de l'Ariège.
M. Caugne (Marcel).

A la préfecture de l'Aube.
M. Buisson (Georges).

A la préfecture de l'Aude.
M. Seyte (Roger).

A la préfecture de l'Aveyron.
M. Alary (Philippe).

A la préfecture des Bouches-du-Rhône.
MM. Chouquet (Charles).
Lartigue (Jean).

A la préfecture du Calvados.
Mlle Baudouins (Magdeleine).

A la préfecture du Cantal.
M. Degoul (Georges).

A la préfecture de la Corrèze.
M. Peyroche (Jean).

A la préfecture de la Corse.
M. Chiappini (Charles).

A la préfecture de la Côte-d'Or
M. Feria (Roger).

A la préfecture des Côtes-du-Nord.
M. Rouxel (Francis).

A la préfecture de la Dordogne
MM. Sabes (Maurice).
Chaigne (André).

A la préfecture du Doubs
M. Blondeau (Pierre).

A la préfecture de la Drôme
M. Alloix (Elie).

A la préfecture de l'Eure
MM. Conard (Raymond).
Labbe (Eugène).

A la préfecture d'Eure-et-Loir
M. Le Petit (Robert).

A la préfecture du Gard
MM. Mondovi (Edmond).
Picard (Joseph).

A la préfecture de la Haute-Garonne.
MM. Timbal (François).
Marty (Jean).

A la préfecture du Gers.
Mme Petin (Madeleine).

A la préfecture de la Gironde
M. Perret (Albert).

A la préfecture de l'Hérault.
M. Brunel (Paul).

A la préfecture de l'Indre.
M. Carre (Pierre).

A la préfecture d'Indre-et-Loire.
M. Chantreau (Jean).

A la préfecture de l'Isère
M. Ravet (Germain).

A la préfecture de Loir-et-Cher.
M. Noulin (Edmond).

A la préfecture de la Loire
MM. Margreither (Paul).
Barcleugues (André).

A la préfecture de la Loire-Inférieure.
M. Busson (Henri).

A la préfecture du Loiret.
MM. Lamain (Henri).
Carreau (Yves).

A la préfecture du Lot.
M. Bertrand (Jean).

A la préfecture de la Marne.
M. Sourin (Raoul).

A la préfecture de la Haute-Marne.
M. Jeangirard (Pierre).

A la préfecture de Meurthe-et-Moselle.
Mlle Pack (Renée).

A la préfecture de la Meuse.
M. Bigeard (Jean).

A la préfecture du Morbihan.
M. Lanos (Louis).

A la préfecture de la Moselle.
M. Laplace (François).

A la préfecture de la Nièvre.
Mlle Bourdier (Jeanne).

A la préfecture du Nord.
M. Ducrocq (Michel).
Mlle Euget (Paule).

A la préfecture de l'Oise.
M. Demagny (René).

A la préfecture de l'Orne.
M. Lemoine (Jean).

A la préfecture du Pas-de-Calais.
M. Blezel (Marcel).

A la préfecture du Puy-de-Dôme.
MM. Renard (Pierre).
Deluzarche (René).

A la préfecture des Basses-Pyrénées.
M. Laborde (Pierre).
Mlle Baradat (Marie-Antoinette).

A la préfecture des Pyrénées-Orientales.
M. Dispan (René).

A la préfecture du Bas-Rhin.
MM. Gruber (Léon).
Wintz (Augustin).

A la préfecture du Haut-Rhin
M. Saltzmann (Yvan).

A la préfecture du Rhône.
Mlle Genevay (Andréa).
M. Filaine (Henri).

A la préfecture de Saône-et-Loire.
M. Prinsat (Pierre).

A la préfecture de la Sarthe
Mlle Chevalier (Simone).

A la préfecture de la Savoie.
Mme Garnier (Louise).

A la préfecture de la Haute-Savoie.
M. Isoux (Marius).

A la préfecture de la Seine-Inférieure.
M. Bury (Jean).

A la préfecture de Seine-et-Marne.
M. Leprevier (Marcel).

A la préfecture de Seine-et-Oise.
Mme Dourdoigne (Germaine).

A la préfecture des Deux-Sèvres.
Mlle Naud (Marie).

A la préfecture de Tarn-et-Garonne.
M. Lagravere (Edouard).

A la préfecture du Var.
Mlle Chardin (Clémence).

A la préfecture de Vaucluse.
M. Coulton (Marcel).

A la préfecture de la Vendée.
M. Travert (Charles).

A la préfecture de la Vienne.
Mme Chaussebourg (Marie-Thérèse)

A la préfecture des Vosges.
MM. Meckert (Auguste).
François (Emilien).

A l'administration centrale du ministère de l'intérieur.
M. Galimand (Lucien).

A la préfecture de la Martinique.
M. Goyot (Jean-Paul).

En service détaché.
MM. Sales (Aristide).
Monnot (Jean).
Valette (Auguste).

Par arrêté en date du 19 juillet 1951, ont été inscrits au tableau d'avancement à la 1re classe du grade d'attaché de préfecture, les fonctionnaires dont les noms suivent:

A la préfecture de l'Ain.
M. Suchel (Paul).

A la préfecture de l'Allier.
Mlle Boivin (Denise).

A la préfecture des Hautes-Alpes.
M. Berard (Charles).

A la préfecture des Alpes-Maritimes.
M. Revel (Gaston).

A la préfecture de l'Ardèche.
M. Jouret (Robert).

A la préfecture des Ardennes.
M. Copin (Robert).

A la préfecture de l'Aube.
MM. Sardaillon (Pierre).
Darsonval (Robert).

A la préfecture des Bouches-du-Rhône.
MM. Royere (Alfred).
Heller (Jean).
Thibal (Michel).
Eysseric (Maurice).

A la préfecture du Calvados.
MM. Galin (Bernard).
Theet (Robert).

A la préfecture de la Charente-Maritime.
M. Truffandier (Albert).

A la préfecture de la Corse.
M. Orsoni (François).

A la préfecture de la Creuse.
MM. Lecour (Joseph).
Dufeigneux (Armand).
Jussan (Henri).

A la préfecture de la Dordogne.
M. Lagarde (Marcel).

A la préfecture du Finistère.
MM. Daniel (Michel).
Le Dœuff (André).
Restegue (Emile).

A la préfecture du Gers.
MM. Dastugue (Pierre).
Forget (Paul).

A la préfecture de la Gironde.
Mme Augustin (Marie).

A la préfecture d'Ille-et-Vilaine.
Mme Saligault (Marie).

A la préfecture d'Indre-et-Loire.
M. Pauly (Guy).

A la préfecture du Jura.
M. Mathieu (Maurice).

A la préfecture de la Loire.
MM. David (Jean).
Miquey (Jean).
Perrin (Louis).
Mlle Bonnefond (Jeanne).

A la préfecture de la Loire-Inférieure.
M. Le Goff (Louis).

A la préfecture du Lot.
M. Aladel (Pierre).

A la préfecture de Lot-et-Garonne.
M. Queyreur (René).

A la préfecture de la Manche.
Mlle Mouton (Suzanne).

A la préfecture de la Marne.
MM. Ferat (André).
Merat (René).
Popon (Jean).
Treps (Andre).
Thouvenin (Roger).
Bernard (Pierre).
Mlle Pontier (Marcelle).

A la préfecture de la Mayenne.
Mlle Tardivel (Sylvie).

A la préfecture de Meurthe-et-Moselle.
MM. Valette (René).
Schiltz (André).

A la préfecture de la Moselle.
MM. Hanser (Julien).
Wehrer (Charles).
Vuillemin (René).

A la préfecture de l'Oise.
M. Boutillier (Roger).

A la préfecture de l'Orne.
M. Bidault (André).

A la préfecture du Pas-de-Calais.
Mlle Bocquet (Françoise).

A la préfecture du Puy-de-Dôme.
MM. Danton (Louis).
Rouquette (André).

A la préfecture des Basses-Pyrénées.
MM. Blanc (Roger).
Suran (Raymond).

A la préfecture des Hautes-Pyrénées.
M. Duprat (André).

A la préfecture des Pyrénées-Orientales.
Mlle Massota (Paule).

A la préfecture du Bas-Rhin.
M. Waegell (Edmond).

A la préfecture de la Sarthe.
Mlle Colin (Louise).
MM. Martin (Henri).
Gautier (Jean).

A la préfecture de la Haute-Savoie.
MM. Long (Félix).
Nanjod (Jean).

A la préfecture de Seine-et-Marne.
M. Chenu (Pierre).

A la préfecture de Seine-et-Oise.
MM. Le Bihan (André).
Suard (André).
Macoin (Marcel).
Baloge (Pierre).

A la préfecture de la Somme.
M. Petit (Joseph).

A la préfecture du Tarn.
Mme Guibal (Marie).

A la préfecture de Tarn-et-Garonne.
M. Sevoz (François).

A la préfecture du territoire de Belfort.
Mlle Haegel (Marguerite).

A la préfecture du Var.
MM. Coulomb (Jean).
Bourgue (Emile).

A la préfecture de la Vendée.
Mme Bureau (Yvonne).
M. Moreau (Benjamin).

A la préfecture de la Haute-Vienne.
M. Roux (Louis).
Mme Tharaud (Suzanne).

A la préfecture de l'Yonne.
M. Azambourg (Pierre).

A l'administration centrale du ministère de l'intérieur.
M. Fontaine (Raymond).

A la préfecture de la Guadeloupe.
M. Folmer (Léon).

En service détaché.
MM. Caquet (Maurice).
Guibert (Jean).

Par arrêté en date du 19 juillet 1951, ont été inscrits au tableau d'avancement à la 2e classe du grade d'attaché de préfecture, les fonctionnaires dont les noms suivent:

A la préfecture des Hautes-Alpes.
M. Simon (René).

A la préfecture des Alpes-Maritimes.
Mlle Caussignac (Angèle).
M. Deschard (Raymond).
Mme Lions (Emilienne).

A la préfecture des Ardennes.
M. Carlier (Georges).

A la préfecture de l'Ariège.
M. Pujol (Léopold).

A la préfecture de l'Aube.
M. Bon (Yves).

A la préfecture de l'Aude.
M. Rossignol (Jacques).

A la préfecture des Bouches-du-Rhône.
MM. Antoni (Jean).
Vivier (Jacques).
Guerini (Noël).
Mlle Pourquier (Jeanne).

A la préfecture du Cantal
Mme Martin (Jeanne).

A la préfecture de la Charente-Maritime.
M. Faure (Pierre).

A la préfecture de la Corrèze.
Mlle Neuville (Marcelle).

A la préfecture de la Corse
M. Campinchi (Paul).

A la préfecture de la Côte-d'Or.
MM. Garguet (Jacques).
Huguenin (Paul).
Vuillemin (Robert).

A la préfecture de la Creuse.
M. Mauchet (Paul).

A la préfecture de la Dordogne.
Mlle Chaminade (Andrée).

A la préfecture de la Drôme.
M. Bourdier (Jean).

A la préfecture du Gard.
M. Bourgue (Jean).

A la préfecture de la Haute-Garonne.
M. Pujol (Louis).
Mlles Page (Berthe).
Saubens (Antoinette).

A la préfecture du Gers.
Mme Privat (Paulette).
Mlle Martet (Yvonne).

A la préfecture de la Gironde.
MM. Bazire (Jean).
Claux (Maurice).
Mlle Giresse (Anne-Marie).

A la préfecture de l'Hérault.
Mme Boudon (Camille).
Mlle Labraque-Bordenave (Marie-Thérèse).

A la préfecture d'Indre-et-Loire.
M. Nalbe (André).

A la préfecture de la Loire.
M. Sannejan (Jean).

A la préfecture de la Haute-Loire.
M. Romeas (François).

A la préfecture de la Loire-Inférieure.
M. Souffran (Louis).

A la préfecture de la Lozère.
M. Paradis (Jean).

A la préfecture de Maine-et-Loire.
Mlle Guyomarch (Marie-Thérèse).
M. Pouzadoux (Georges).

A la préfecture de la Manche.
M. Guene (Elie).

A la préfecture de la Marne.
M. Boillin (Georges).

A la préfecture de la Haute-Marne.
M. Callet (Robert).

A la préfecture de la Mayenne.
Mlle Besnard (Yvonne).

A la préfecture de Meurthe-et-Moselle.
MM. François (André).
Eulry (Jacques).

A la préfecture de la Meuse.
M. Humbert (Pierre).

A la préfecture du Morbihan.
M. Blandin (Jean).

A la préfecture de la Moselle.
M. Eloy (Fernand).

A la préfecture du Nord.
MM. Nieuwjaer (Gustave).
Wautriche (Pierre).

A la préfecture de l'Orne.
M. Bladinières (Roger).

A la préfecture du Pas-de-Calais.
MM. Ternaux (Robert).
Lavigne (André).
Garbe (André).

A la préfecture du Puy-de-Dôme.
Mlle Chonion (Henriette).

A la préfecture des Basses-Pyrénées.
Mme Piperno (Lucie).

A la préfecture des Hautes-Pyrénées.
Mme Abadie (Thérèse).

A la préfecture du Bas-Rhin.
Mme Giordan (Madeleine).
M. Fischer (Joseph).

A la préfecture du Haut-Rhin.
M. Bernhardt (Edouard).

A la préfecture du Rhône.
MM. Chanteur (Charles).
Faillet (Stéphane).

A la préfecture de Saône-et-Loire.
M. Charnay (Maurice).

A la préfecture de la Savoie.
M. Petraz (Louis).

A la préfecture de la Seine-Inférieure.
Mme Burnel (Marie-Louise).
M. Poirier (Jacques).

A la préfecture de Seine-et-Oise.
Mmes Almes (Marthe).
Panou (Magdeleine).
Sabourin (Marguerite).

A la préfecture des Deux-Sèvres.
M. Bordonove (Georges).
Mlle Dugnat (Micheline).

A la préfecture de la Somme.
M. Fliniaux (Bernard).

A la préfecture du Tarn.
Mlle Raucoules (Noëlle).

A la préfecture de Tarn-et-Garonne.
Mme Islert (Marie-Josèphe).

A la préfecture de la Vendée.
M. Herbet (Charles).

A l'administration centrale du ministère de l'intérieur.
M. Janicaut (Robert).
Mlle Dahan (Suzanne).
M. Drouard (André).

A la préfecture de la Guadeloupe.
M. Caberty (Max).

A la préfecture de la Martinique.
M. Louis-Joseph-Dogue (Ernest).

En service détaché.
MM. Gstalter (Jacques).
Izoret (Jean).
Pilorge (Henri).
Rochat-Guille (André).

Par arrêté en date du 19 juillet 1951, ont été inscrits au tableau d'avancement à la 1re classe du grade de secrétaire administratif de préfecture, les fonctionnaires dont les noms suivent:

A la préfecture de la Corse
Mme Quastana (Joséphine).

A la préfecture de la Creuse.
MM. Rhome (Henri).
Guilhem (Jean).

A la préfecture du Haut-Rhin.
M. Herrmann (Léon).

A la préfecture de la Martinique.
Mme Moulonguet (Paulette).

Par arrêté du 19 juillet 1951, ont été inscrits au tableau d'avancement à la classe exceptionnelle du grade de commis de préfecture (nouveau régime) les fonctionnaires dont les noms suivent:

A la préfecture des Ardennes.
Mme Brunelle (Renée).

A la préfecture de l'Aveyron.
M. Gauthier (Louis).

A la préfecture du Cher.
Mlle Bonneau (Suzanne).

A la préfecture de la Drôme.
M. Roussel (Fernand).

A la préfecture de la Haute-Garonne.
M. Arnal (Augustin).

A la préfecture de la Gironde.
Mme Bioy (Paule).

A la préfecture de l'Hérault.
MM. Dupy (Louis).
Domenge (Victor).

A la préfecture de la Loire
M. Dorsival (Siméon).

A la préfecture du Lot.
M. Hugou (Jean).

A la préfecture de la Haute-Marne.
Mme Courtot (Marcelle).

A la préfecture de Meurthe-et-Moselle.
M. Sausse (Fernand).

A la préfecture des Pyrénées-Orientales.
M. Payret (Gabriel).

A la préfecture du Bas-Rhin.
Mme Bentz (Marcelle).

A la préfecture de Saône-et-Loire.
Mme Chevallier (Jeanne).

A la préfecture de la Savoie.
Mme Bertrand (Marguerite).

A la préfecture de Seine-et-Oise.
Mme Levasseur (Berthe).

A la préfecture des Deux-Sèvres.
Mlle Petit (Hélène).

Sûreté nationale.

Le ministre de l'intérieur,

Vu l'ordonnance n° 45-1006 du 21 mai 1945 relative à la titularisation des employés auxiliaires de l'Etat et les textes qui l'ont complétée et modifiée;

Vu la loi n° 50-400 du 3 avril 1950 portant autorisation de transformation d'emplois et réforme de l'auxiliariat;

Vu le procès-verbal de la commission de titularisation réunie le 14 juin 1951;

Sur la proposition du directeur général de la sûreté nationale,

Arrête:

Art. 1er. — Sont titularisés avec effet rétroactif au 1er juillet 1950, dans les cadres complémentaires de la sûreté nationale, à la classe indiquée pour chacun d'eux, les auxiliaires de bureau dont les noms suivent:

Mmes Arnaud (Yvonne), 5e classe.
Bachex (Paulette), 5e classe.
MM. Baffou (Emile), 5e classe.
Barthélémy (Charles),
Mmes Berger (Marie), 5e classe.
Bondivenne (Nancy), 4e classe.
Bourlet (Emilienne), 6e classe.
M. Brevart (Camille), 5e classe.
Mme Brun (M.-Louise), 5e classe.
M. Chanut (Georges), 5e classe.
Mme Clouse (Simone), 4e classe.
M. Combe (Camille), 3e classe.
Mme Cugnet (Georgette), 4e classe.
M. David (Louis), 4e classe.
Mme Delhomme (Simone), 4e classe.
M. Descombes (Edouard), 5e classe.
Mme Fondrat (Lucienne), 6e classe.
M. Fournier (Maurice), 5e classe.
Mmes Gentil (Renée), 5e classe.
Georges (Marie), 4e classe.
Girodet (Germaine), 5e classe.
Giroud (Yvonne), 5e classe.
MM. Hamand (André), 5e classe.
Hubert (Charles), 6e classe.
Jayat (Robert), 4e classe.
Mme Léonard (Madeleine), 5e classe.
M. Lugand (Marcel), 6e classe.
Mmes Lorente (Madeleine), 6e classe.
Marchand (Simone), 5e classe.
Menoud (M.-Louise), 5e classe.
M. Moussier (Raymond), 5e classe.
Mmes Muguet (Odette), 5e classe
Payebien (Marcelle), 5e classe.
MM. Perruche (Jean), 5e classe.
Pillegand (René), 3e classe.
Poletti (Auguste), 5e classe.
Prompt (Jean-Marie), 4e classe.
Mme Ramon (Irène), 5e classe.
MM. Resuche (Dominique), 4e classe.
Saumon (Gabriel), 3e classe.
Tessier (Camille), 3e classe.
Trinquetel (Marius), 5e classe.
Mme Venet (Odette), 6e classe.

Art. 2. — Sont titularisés avec effet rétroactif au 1er juillet 1950, dans le cadre complémentaire de la sûreté nationale, à la classe indiquée pour chacun d'eux, les auxiliaires de service dont les noms suivent:

MM. Aityatta (Saïd), 4e classe.
Bailly (Pierre), 4e classe.
Bataillard (Auguste), 4e classe.
Coiffard (Albert), 5e classe.
Dumonnet (Jean), 5e classe.
Faure (Honoré), 3e classe.
Fiard (Jean), 5e classe.
Frey (André), 4e classe.
Mme Gauthier (Antoinette), 5e classe.
MM. Gaule (Georges), 3e classe.
Leroy (Charles), 5e classe.
Leconte (Marieu), 4e classe.
Morel (Georges), 4e classe.
Mme Michel (Raymonde), 5e classe.
MM. Mouton (André), 4e classe.
Passas (Claudius), 6e classe.
Quillot (André), 4e classe.
Roughol (Clément), 5e classe.
Santucci (Don Carles), 3e classe.
Schwitzer (Alphonse), 4e classe.
Thiaville (Charles), 3e classe.
Thiebaut (Georges), 4e classe.
Mme Thiebaut (Marie), 5e classe.
MM. Zuberbulher (Edouard), 5e classe.
Wagon (Auguste), 3e classe.

Art. 3. — Les agents des cadres complémentaires de bureau et de service mentionnés aux articles 1er et 2 ci-dessus conserveront dans leur classe l'ancienneté qu'ils possédaient dans leur échelon d'auxiliaire.

Art. 4. — Par dérogation aux dispositions de l'article 3 ci-dessus, l'agent des cadres complémentaires de service, M. Gaule (Georges), est promu à la 2e classe, avec effet immédiat du 1er juillet 1950, avec reliquat du 24 octobre 1948.

Art. 5. — Le directeur général de la sûreté nationale, l'inspecteur général de l'administration en mission extraordinaire pour la 8e région à Lyon et les préfets sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 25 juillet 1951.

Pour le ministre de l'intérieur et par délégation spéciale:
Le directeur général de la sûreté nationale,
ROBERT HIRSCH.

Le ministre de l'intérieur,

Vu l'ordonnance n° 45-1006 du 21 mai 1945 relative à la titularisation des employés auxiliaires de l'Etat et les textes qui l'ont complétée et modifiée;

Vu la loi n° 50-400 du 3 avril 1950 portant autorisation de transformation d'emplois et réforme de l'auxiliariat;

Vu le procès-verbal de la commission de titularisation réunie le 14 juin 1951;

Sur la proposition du directeur général de la sûreté nationale,

Arrête:

Art. 1er. — Sont titularisés avec effet rétroactif au 1er juillet 1950, dans le cadre complémentaire de la sûreté nationale, à la classe indiquée pour chacun d'eux, les auxiliaires de bureau dont les noms suivent:

Mmes Augonnet (Hélène), 4e classe.
Buron (Gilberte), 5e classe.
M. Duflot (Charles), 3e classe.
Mmes Galopin (Roberte), 5e classe.
Quenard (Irène), 5e classe.
M. Jacquemin (Gabriel), 5e classe.
Mmes Jacquet (Simone), 5e classe.
Lalis (Madeleine), 5e classe.
Leduc (Yvonne), 5e classe.
Le Gac (Marie), 5e classe.
Longuet (Eliane), 6e classe.
M. Maillier (Robert), 5e classe.
M. Malbec (Marius), 4e classe.
Mme Marboutin (Marie), 6e classe.
M. Minier (Henri), 4e classe.
Mmes Plart (Marguerite), 6e classe.
Reutemann (Jeanne), 6e classe.
Schmitt (Yvonne), 4e classe.
Schoenfeld (Lucienne), 4e classe.
Serre (Charlotte), 6e classe.
M. Soizeau Saint-Martin, 3e classe.
Mme Strope (Yvette), 6e classe.

Art. 2. — Sont titularisés avec effet rétroactif au 1er juillet 1950, dans le cadre complémentaire de la sûreté nationale, à la classe indiquée pour chacun d'eux, les auxiliaires de service dont les noms suivent:

Mme Berthier (Denise), 5e classe.
MM. Billeau (Robert), 3e classe.
Cadon (Lucien), 4e classe.
Mmes Iverlend (Marcelle), 5e classe.
Metas (Claire), 6e classe.
M. Morel (Louis), 5e classe.
Mme Poinsard (Olympe), 5e classe.
M. Simon (Roger), 5e classe.
Mmes Thiolière (M.-Louise), 5e classe.
Touchon (Yvonne), 5e classe.
M. Travers (Maurice), 5e classe.

Art. 3. — Les agents des cadres complémentaires de bureau et de service mentionnés aux articles 1er et 2 ci-dessus conserveront dans leur classe l'ancienneté qu'ils possédaient dans leur échelon d'auxiliaire.

Art. 4. — Par dérogation aux dispositions de l'article 3 ci-dessus, MM. Soizeau Saint-Martin, agent du cadre complémentaire de

bureau, et Billeau (Robert), agent du cadre complémentaire de service, sont promus immédiatement à la 2e classe, avec effet du 1er juillet 1950.

M. Soizeau Saint-Martin, sans reliquat d'ancienneté.

M. Billeau (Robert), avec reliquat d'ancienneté du 15 avril 1950.

Art. 5. — Le directeur général de la sûreté nationale, l'inspecteur général de l'administration en mission extraordinaire pour la 1re région à Versailles et les préfets sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 25 juillet 1951.

Pour le ministre de l'intérieur et par délégation spéciale:
Le directeur général de la sûreté nationale,
ROBERT HIRSCH.

Le ministre de l'intérieur,

Vu l'ordonnance n° 45-1006 du 21 mai 1945 relative à la titularisation des employés auxiliaires de l'Etat et les textes qui l'ont complétée et modifiée;

Vu la loi n° 50-400 du 3 avril 1950 portant autorisation de transformation d'emplois et réforme de l'auxiliariat;

Vu le procès-verbal de la commission de titularisation réunie le 14 juin 1951;

Sur la proposition du directeur général de la sûreté nationale,

Arrête:

Art. 1er. — Sont titularisés, avec effet rétroactif au 1er juillet 1950, dans le cadre complémentaire de la sûreté nationale, à la classe indiquée pour chacun d'eux, les auxiliaires de bureau dont les noms suivent:

Mme Allochon (Simone), 5e classe.
M. Baudart (Robert), 3e classe.
Mme Bondon (Marie-Louise), 5e classe.
MM. Brauener (Georges), 4e classe.
Colas (André), 3e classe.
Dalljmonti (Stéphane), 3e classe.
Mme Foizy (Aimée), 4e classe.
MM. Gagneur (Jean), 4e classe.
Heim (Oscar), 6e classe.
Heimburger (Constant), 2e classe.
Mmes Heitz (Yvonne), 5e classe.
Hemmedinger (Jeanne), 5e classe.
MM. Henning (Frédéric), 4e classe.
Kennel (Albert), 5e classe.
Klein (Ernest), 3e classe.
Kopf (Jacques), 5e classe.
Kraemer (Joseph), 5e classe.
Mmes Lemaire (Pierrette), 5e classe.
Liebis (Georgette), 6e classe.
M. Ljegey (Pierre), 4e classe.
Mme Maigret (Andrée), 6e classe.
MM. Maier (Alfred), 5e classe.
Maire (Robert), 4e classe.
MM. Mallet (Robert), 6e classe.
Manon (Louis), 3e classe.
Mme Manso (Jeanne), 5e classe.
MM. Massinet (Fernand), 5e classe.
Maufray (Albert), 5e classe.
Mmes Menin (Marie), 5e classe.
Nicole (Geneviève), 5e classe.
Poulet (Gilberte), 6e classe.
Prosperi (Félicie), 5e classe.
M. Quenard (Albin), 4e classe.
Mme Rinderknecht (Marie), 5e classe.
MM. Rollet (Joseph), 2e classe.
Rousseaux (Lucien), 3e classe.
Royer (Jean-François), 6e classe.
Mme Sauter (Françoise), 3e classe.
M. Schwann (André), 5e classe.
Mme Schleiss (Yvonne), 5e classe.
MM. Stienne (Joseph), 5e classe.
Tabary (Léon), 4e classe.
Vicq (Amédée), 4e classe.
Mme Villeval (Lucie), 6e classe.
M. Weiss (Léon), 3e classe.

Art. 2. — Sont titularisés, avec effet rétroactif au 1er juillet 1950, dans le cadre complémentaire de la sûreté nationale, à la classe indiquée pour chacun d'eux, les auxiliaires de service dont les noms suivent:

MM. Aubert (Hubert), 5e classe.
Bachman (René), 5e classe.
Berche (Lucien), 6e classe.
Becker (Robert), 6e classe.
Bieber (Albert), 5e classe.
Mme Caraes (Hélène), 5e classe.
MM. Gangloff (Jean), 6e classe.
Hetzel (Charles), 3e classe.
M. Lutz (Eugène), 5e classe.
Mme Meyer (Elise), 6e classe.
MM. Parigot (Raymond), 6e classe.
Penin (Raymond), 6e classe.
Quirin (Frédéric), 4e classe.
Schaefflin (Eugène), 5e classe.

Art. 3. — Les agents des cadres complémentaires de bureau et de service mentionnés aux articles 1er et 2 ci-dessus conserveront dans leur classe l'ancienneté qu'ils possédaient dans leur échelon d'auxiliaire.

Art. 4. — Par dérogation aux dispositions de l'article 3 ci-dessus, l'agent du cadre complémentaire de bureau M. Weiss (Léon) est promu à la 2e classe, avec effet immédiat du 1er juillet 1950, avec reliquat d'ancienneté du 1er décembre 1949.

Art. 5. — Le directeur général de la sûreté nationale, l'inspecteur général de l'administration en mission extraordinaire pour la 6e région à Metz et les préfets sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 25 juillet 1951.

Pour le ministre de l'intérieur et par délégation spéciale:
Le directeur général de la sûreté nationale,
ROBERT HIRSCH.

Le ministre de l'intérieur,

Vu l'ordonnance n° 45-1006 du 21 mai 1945 relative à la titularisation des employés auxiliaires de l'Etat et les textes qui l'ont complétée et modifiée;

Vu la loi n° 50-400 du 3 avril 1950 portant autorisation de transformation d'emplois et réforme de l'auxiliariat;

Vu le procès-verbal de la commission de titularisation réunie le 14 juin 1951;

Sur la proposition du directeur général de la sûreté nationale,

Arrête:

Art. 1er. — Sont titularisés, avec effet rétroactif au 1er juillet 1950, dans les cadres complémentaires de la sûreté nationale, à la classe indiquée pour chacun d'eux, les auxiliaires de bureau dont les noms suivent:

MM. Azais (André), 4e classe.
Banniard (André), 5e classe.
Mme Blanes (Marthe), 5e classe.
M. Bonnafe (André), 5e classe.
Mme Boupat (Hélène), 5e classe.
MM. Carayol (Roger), 5e classe.
Cezan (Fernand), 4e classe.
Mme Darrou (Yvette), 5e classe.
MM. Daumares (Jacques), 4e classe.
Delieux (Marcel), 5e classe.
Mmes Dichiara (Andrée), 6e classe.
Duprat (Colette), 3e classe.
MM. Espardeille (Julien), 5e classe.
Fourcade (Marcel), 5e classe.
Fratani (Noël), 4e classe.
Mmes Garres (Marie-Louise), 6e classe.
Gaussen (Eugénie), 5e classe.
MM. Gjorgi (Antoine), 5e classe.
Gordner (Alfred), 5e classe.
Mmes Gril (Andrée), 4e classe.
Ibos (Eugénie), 6e classe.
Jaly (Jeanne), 5e classe.
Laborde (Lucette), 4e classe.
Lacroix (Ginette), 4e classe.
Lataste (Raymonde), 5e classe.
Latterrade (Emilienne), 5e classe.
Lefebvre (Simonne), 5e classe.
MM. Marc (Jacques), 1re classe.
Marrot (Roger), 3e classe.
Mazeret (René), 5e classe.
Meric (Georges), 4e classe.
Mme Montels (Andrée), 4e classe.
MM. Naudy (Germain), 5e classe.
Orthala (René), 5e classe.
Peyre (Maurice), 4e classe.
Mmes Pons (Marguerite), 5e classe.
Pons (Marie-Hélène), 4e classe.
Prat (Rose-Marie), 4e classe.
MM. Raimond (André), 6e classe.
Raimond (Antonin), 3e classe.
Mme Rivolier (Odette), 4e classe.
M. Roche (Maurice), 5e classe.
Mme Rouanne (Andrée), 4e classe.
M. Rouland (René), 5e classe.
Mme Rungi (Augusta), 4e classe.
M. Sampieri (Jean), 4e classe.
Mme Seguela (Suzanne), 6e classe.
MM. Suchaud (Pierre), 4e classe.
Techene (Henry), 5e classe.
Teychene (Georges), 5e classe.
Thibault (Daniel), 5e classe.
Mme Victor (Marguerite), 6e classe.
MM. Vert (Gabriel), 3e classe.
Vital (Adolphe), 5e classe.

Art. 2. — Sont titularisés, avec effet rétroactif au 1er juillet 1950, dans le cadre complémentaire de la sûreté nationale, à la classe indiquée pour chacun d'eux, les auxiliaires de service dont les noms suivent:

MM. Bernes (Pierre), 5e classe.
Bes (Marcel), 6e classe.
Campergue (Jacques), 5e classe.
Mme Castany (Marguerite), 5e classe.
MM. Couderc (Jean), 4e classe.
Dalessio (Paul), 6e classe
Donnadille (Fernand), 5e classe.
MM. Galea (Alfred), 5e classe.
Grau (Gaston), 3e classe.
Jordy (Antoine), 6e classe.
Lamarque (Louis), 1re classe.
Le Coent (René), 4e classe.
Prevost (Edouard), 4e classe.
Kupriez (Jean), 5e classe.
Rivière (René), 5e classe.
Roquet (Pierre), 4e classe
Valette (Georges), 4e classe.

Art. 3. — Les agents des cadres complémentaires de bureau et de service mentionnés aux articles 1er et 2 ci-dessus conserveront dans leur classe l'ancienneté qu'ils possédaient dans leur échelon d'auxiliaire.

Art. 4. — Le directeur général de la sûreté nationale, l'inspecteur général de l'administration en mission extraordinaire pour la 5e région à Toulouse et les préfets sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 25 juillet 1951.

Pour le ministre de l'intérieur et par délégation spéciale:
Le directeur général de la sûreté nationale,
ROBERT HIRSCH.

Le ministre de l'intérieur,

Vu l'ordonnance n° 45-1006 du 21 mai 1945 relative à la titularisation des employés auxiliaires de l'Etat et les textes qui l'ont complétée et modifiée;

Vu la loi n° 50-400 du 3 avril 1950 portant autorisation de transformation d'emplois et réforme de l'auxiliariat;

Vu le procès-verbal de la commission de titularisation réunie le 14 juin 1951;

Sur la proposition du directeur général de la sûreté nationale,

Arrête:

Art. 1er. — Sont titularisés, avec effet rétroactif au 1er juillet 1950, dans le cadre complémentaire de la sûreté nationale, à la classe indiquée pour chacun d'eux, les auxiliaires de bureau dont les noms suivent:

MM. Andres (Georges), 5e classe.
Bachelier (Auguste), 5e classe.
Mme Baelden (Jeanne), 5e classe.
MM. Batajille (Lucien), 5e classe.
Becart (Germain), 5e classe.
Bernard (Arsène), 5e classe
Mme Boittiaux (Blanche), 5e classe.
M. Bret (Alfred), 5e classe.
Mme Broch (Renée), 4e classe.
MM. Cateau (René), 4e classe.
Caupain (Francis), 4e classe.
Charassin (André), 4e classe.
Claparede (Léon), 3e classe.
Clément (Cornil), 4e classe.
Constant (Georges), 5e classe.
Crommelinck (Roger), 5e classe.
Mme Dargent (Léone), 3e classe.
MM. Delacroix (Samuel), 3e classe.
Descatoire (Jean), 5e classe.
Devemy (Paul), 5e classe.
Mme d'Hu (Denise), 4e classe.
MM. Dujardin (René), 4e classe.
Dumortier (André), 6e classe.
Dussart (Georges), 4e classe.
Dorville (Marcel), 4e classe.
Mmes Edmont (Jacqueline), 5e classe.
Eschevins (Simone), 5e classe.
M. Estier (Marcel), 5e classe.
Mme Flaux (Paulette), 5e classe.
MM. Guilbert (André), 5e classe.
Hanscotte (Théodore), 5e classe.
Mme Hazeldine (Georgette), 6e classe.
MM. Honoré (Arthur), 4e classe.
Huart (François), 5e classe.
Laloua (Charles), 5e classe.
Mmes Laignel (Yvonne), 5e classe.
Lecaille (Dolly), 4e classe.
Leconte (Yvette), 6e classe.
MM. Lelan (Guy), 5e classe.
Lutun (Henri), 4e classe.
Leclere (Emile), 4e classe.
Lahoutte (Victor), 3e classe.
Mme Leprevost (Renée), 4e classe.
M. Lefèvre (André), 3e classe.
Mme Lebonhomme (Gilberte), 5e classe.
MM. Lorriette (Alfred), 4e classe.
Lorthilloir (Jean), 5e classe.
Marcq (Fernand), 4e classe.
Mme Mayer (Paula), 6e classe.
M. Michaux (Robert), 4e classe.
Mlle Mulard (Nelly), 6e classe.
M. Nivos (Jacques), 4e classe.
Mme Porcq (Louisa), 6e classe.
M. Pollet (Jean), 5e classe.
Mmes Provo (Marie-Louise), 5e classe.
Quatannens (Irène), 4e classe.
MM. Quinquet (Julien), 5e classe.
Renoult (Marcel), 3e classe.
Richart (Pierre), 4e classe.
Robache (René), 5e classe.
Rogez (Georges), 5e classe.
Roussel (Paul), 3e classe.
Mlle Rousselot (Monique), 5e classe.
M. Salome (Arthur), 3e classe.
Mme Senet (Christiane), 5e classe.
MM. Somon (Léon), 4e classe.
Suzanne (Arthur), 6e classe.
Mme Tabacin (Andrée), 6e classe.
MM. Vanbenette (Paul), 5e classe.
Vidal (Louis), 3e classe.
Voleur (Charles), 5e classe.
Willerbrood (Jules), 4e classe.

Art. 2. — Sont titularisés, avec effet rétroactif au 1er juillet 1950, dans le cadre complémentaire de la sûreté nationale, à la classe indiquée pour chacun d'eux, les auxiliaires de service dont les noms suivent:

MM. Bieque (André), 4e classe.
Deflesselle (Robert), 4e classe.
Dehesdin (Marc), 5e classe.
MM. Guérin (Georges), 3e classe.
Henry (André), 6e classe.
Normand (Léon), 5e classe.

Art. 3. — Les agents des cadres complémentaires de bureau et de service mentionnés aux articles 1er et 2 ci-dessus conserveront dans leur classe l'ancienneté qu'ils possédaient dans leur échelon d'auxiliaire.

Art. 4. — Par dérogation aux dispositions de l'article 3 ci-dessus, les agents du cadre complémentaire de bureau: MM. Delacroix (Samuel), Lahoutte (Victor), Roussel (Paul) sont promus à la 2e classe, avec effet immédiat du 1er juillet 1950:

M. Delacroix (Samuel), avec reliquat d'ancienneté du 1er septembre 1919.

M. Lahoutte (Victor), avec reliquat d'ancienneté du 18 novembre 1919.

M. Roussel (Paul), avec reliquat d'ancienneté du 8 novembre 1949.

M. Guérin (Georges), agent du cadre complémentaire de service, est promu à la 2e classe, avec effet immédiat au 1er juillet 1950, avec reliquat d'ancienneté de 2 ans 3 mois 15 jours.

Art. 5. — Le directeur général de la sûreté nationale, l'inspecteur général de l'administration en mission extraordinaire pour la 2e région à Lille et les préfets sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 25 juillet 1951.

Pour le ministre de l'intérieur et par délégation spéciale:
Le directeur général de la sûreté nationale,
ROBERT HIRSCH.

Le ministre de l'intérieur,

Vu l'ordonnance n° 45-1006 du 21 mai 1945 relative à la titularisation des employés auxiliaires de l'Etat et les textes qui l'ont complétée et modifiée;

Vu la loi n° 50-400 du 3 avril 1950 portant autorisation de transformation d'emplois et réforme de l'auxiliariat;

Vu le procès-verbal de la commission de titularisation réunie le 14 juin 1951;

Sur la proposition du directeur général de la sûreté nationale,

Arrête:

Art. 1er. — Sont titularisés avec effet rétroactif au 1er juillet 1950, dans les cadres complémentaires de la sûreté nationale, à la classe indiquée pour chacun d'eux, les auxiliaires de bureau dont les noms suivent:

Mme Arbez (Gabrielle), 4e classe.
MM. Boure (Charles), 3e classe.
Bourgeois (Hubert), 4e classe.
Mme Bresson (Antoinette), 4e classe.
M. Chabert (Raoul), 2e classe.
Mmes Cottin (Geneviève), 5e classe.
Dussoulier (Gabrielle), 5e classe.
MM. Goberot (Fernand), 3e classe.
Guyard (Maurice), 4e classe.
M. Loison (Charles), 5e classe.
Mmes Leygoute (Julia), 5e classe.
Maréchal (Claudine), 5e classe.
MM. Neault (Jean), 5e classe.
Pelletier (Camille), 5e classe.
Mmes Petot (France), 5e classe.
Ramaget (Madeleine), 5e classe.
Roussat (Jeanne), 3e classe.
Seignet (Clémence), 4e classe.
Vincent (Marie), 6e classe.

Art. 2. — Sont titularisés avec effet rétroactif au 1er juillet 1950, dans le cadre complémentaire de la sûreté nationale, à la classe indiquée pour chacun d'eux, les auxiliaires de service dont les noms suivent:

MM. Dupont (Georges), 3e classe.
François (Adrien), 5e classe.
Jouneau (Roger), 5e classe.
Millet (Edmond), 4e classe.
MM. Prêtre (Lucien), 4e classe.
Puceneau (Louis), 6e classe.
Ratillon (André), 5e classe.

Art. 3. — Les agents des cadres complémentaires de bureau et de service mentionnés ci-dessus (art. 1er et 2) conserveront dans leur classe l'ancienneté qu'ils possédaient dans leur échelon d'auxiliaire.

Art. 4. — Par dérogation aux dispositions de l'article 3 ci-dessus, l'agent des cadres complémentaires de bureau M. Boure (Charles) est promu à la 2e classe, avec effet immédiat du 1er juillet 1950, avec reliquat d'ancienneté du 1er mai 1950.

Art. 5. — Le directeur général de la sûreté nationale, l'inspecteur général de l'administration en mission extraordinaire pour la 7e région, à Dijon, et les préfets sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 25 juillet 1951.

Pour le ministre de l'intérieur et par délégation spéciale:
Le directeur général de la sûreté nationale,
ROBERT HIRSCH.

Le ministre de l'intérieur,

Vu l'ordonnance n° 45-1006 du 21 mai 1945 relative à la titularisation des employés auxiliaires de l'Etat et les textes qui l'ont complétée et modifiée;

Vu la loi n° 50-400 du 3 avril 1950 portant autorisation de transformation d'emplois et réforme de l'auxiliariat;

Vu le procès-verbal de la commission de titularisation réunie le 14 juin 1951;

Sur la proposition du directeur général de la sûreté nationale,

Arrête:

Art. 1er. — Sont titularisés avec effet rétroactif au 1er juillet 1950, dans les cadres complémentaires de la sûreté nationale, à la classe indiquée pour chacun d'eux, les auxiliaires de bureau dont les noms suivent:

M. Agostini (Toussainte), 4e classe.
Mme Albertini (Marguerite), 5e classe.
M. Aragones (Théodore), 4e classe.
Mmes Ardisson (Marie), 4e classe.
Astier (Elise), 5e classe.
M. Astruc (Robert), 3e classe.
Mme Bailet (Marcelle), 5e classe.
MM. Balmet (Marius), 5e classe.
Bardin (Auguste), 5e classe.
Mme Barjavel (Suzanne), 5e classe.
MM. Basset (Marcel), 5e classe.
Benages (Raoul), 5e classe.
Blanc (Henri), 4e classe.
Mme Boissel (Eliane), 5e classe.
M. Bonnans (Adrien), 4e classe.
Mme Bonnans (Marthe), 5e classe.
MM. Boule (André), 6e classe.
Boye (Prosper), 4e classe.
Brian (Albert), 4e classe.
Bringuier (Marcel), 5e classe.
Bros (André), 5e classe.
Mmes Brun (Yvonne), 5e classe.
Buisson (Augusta), 4e classe.
Calmel (Lucette), 5e classe.
Cance (Rose), 5e classe.
M. Carlotti (Jean), 5e classe.
Mme Casalonga (Antoinette), 5e classe.

M. Castiglia (François), 6e classe.
Mmes Champetier (Odette), 3e classe.
Champoussin (Anne), 3e classe.
Chaumeil (Margentine), 5e classe.
M. Chiapetta (René), 5e classe.
Mme Colombero (Rose), 4e classe.
MM. Couderc (André), 4e classe.
Dallard (Marcel), 5e classe.
Damian (François), 4e classe.
Mme Daniel (Marcelle), 4e classe.
MM. Destrait (René), 5e classe.
Desous (Charles), 4e classe.
Mmes Dorbon (Marie-Louise), 5e classe.
Dougnac-Parayre, 4e classe.
Dubler (Marcelle), 5e classe.
M. Dubois (René), 5e classe.
Mmes Echinard (Thérèse), 5e classe.
Fiora (France), 4e classe.
Moracchini (Clotilde), épouse Franceschini, 6e classe.
Gambotti (Toussainte), 4e classe.
Gasquet (Madeleine), 4e classe.
Gastaud, 5e classe.
M. Ghersi (Pierre), 4e classe.
Mme Ghibaudo (Ginette), 4e classe.
MM. Giacomi (Jacques), 6e classe.
Gibaudan (Emile), 5e classe.
Mlle Girard (Berthe), 6e classe.
Mme Gonon (Suzanne), 4e classe.
MM. Guiot (Auguste), 5e classe.
Ilier (Jules), 2e classe.
Mmes Lanzada (Blanche), 5e classe.
Lecompte (Marie), 5e classe.
Leroy (Yolande), 5e classe.
M. Leteno (Lucien), 5e classe.
Mmes Massa (Marguerite), 4e classe.
Massi (Francine), 5e classe.
Massoni (Hélène), 4e classe.
MM. Mattei (Toussaint), 5e classe.
Maurin (Jean), 5e classe.
Mavy (Auguste), 6e classe.
Mmes Murandol (Etiennette), 5e classe
Mourie (Raymonde), 5e classe.
MM. Neveu (Léon), 5e classe.
Oliva (Ange-Toussaint), 5e classe.
Ozanne (Roger), 5e classe.
Paquot (Léopold), 5e classe.
Pasqualini (Pierre), 5e classe.
Pongy (Raymond), 5e classe.
Poujol (Elie), 4e classe.
Mmes Ramon (Henriette), 4e classe.
Roulson (Raymonde), 3e classe.
Rozière (Andrée), 5e classe.
Scapula (Marie), 4e classe.
MM. Sigaud (Louis), 4e classe.
Someliana (André), 5e classe.
Mme Steppel (Marie), 4e classe.
MM. Tagliajoli (Jean), 4e classe.
Tavera (Louis), 6e classe.
Tomasi (André), 3e classe
Mmes Vaschetti (Marie), 5e classe.
Verdi (Benoite), 4e classe.
MM. Vesperini (Charles), 4e classe.
Veysseyre (Yvan), 4e classe.

Art. 2. — Sont titularisés avec effet rétroactif au 1er juillet 1950, dans le cadre complémentaire de la sûreté nationale, à la classe indiquée pour chacun d'eux, les auxiliaires de service dont les noms suivent:

MM. Albagnac (Edouard), 7e classse.
Baldet (Jean-Baptiste), 5e classe.
Barthelemy (Marius), 5e classe.
Bruned (François), 5e classe.
Carrère (Jean), 4e classe.
Challies (Augustin), 6e classe.
Chapron (Louis), 6e classe.
Coution (Joseph), 5e classe.
Delarbre (Fernand), 6e classe.
Delvaux (Paul), 4e classe.
Mme Gazengel (Marie), 5e classe.
MM. Gœury (Prosper), 5e classe.
Lequeux (Emile), 4e classe.
Molinier (Achille), 3e classe.
Quercioli (François), 3e classe.
Quoniou (Maurice), 5e classe.
Mme Ramognino (Clémence), 6e classe.
MM. Richard (Alfred), 5e classe.
Roger (Maurice), 4e classe.
Roman (Lucien), 4e classe.
Rossi (Félix), 5e classe.
Vercellone (Albert), 5e classe.
Vigneau (Abel), 3e classe.

Art. 3. — Les agents des cadres complémentaires de bureau et de service mentionnés aux articles 1er et 2 ci-dessus conserveront dans leur classe l'ancienneté qu'ils possédaient dans leur échelon d'auxiliaire.

Art. 4. — Par dérogation aux dispositions de l'article 3 ci-dessus, l'agent des cadres complémentaires de bureau Mme Champetier (Odette) est promue à la 2e classe, avec effet immédiat du 1er juillet 1950, sans reliquat d'ancienneté.

Art. 5. — Le directeur général de la sûreté nationale, l'inspecteur général de l'administration en mission extraordinaire pour la 9e région à Marseille et les préfets sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 25 juillet 1951.

Pour le ministre de l'intérieur et par délégation spéciale:
Le directeur général de la sûreté nationale,
ROBERT HIRSCH.

Le ministre de l'intérieur,

Vu l'ordonnance n° 45-1006 du 21 mai 1945 relative à la titularisation des employés auxiliaires de l'Etat et les textes qui l'ont complétée et modifiée;

Vu la loi n° 50-400 du 3 avril 1950 portant autorisation de transformation d'emplois et réforme de l'auxiliarat;

Vu le procès-verbal de la commission de titularisation réunie le 14 juin 1951;

Sur la proposition du directeur général de la sûreté nationale,

Arrête:

Art. 1er. — Sont titularisés avec effet rétroactif au 1er juillet 1950, dans les cadres complémentaires de la sûreté nationale, à la classe indiquée pour chacun d'eux, les auxiliaires de bureau dont les noms suivent:

MM. Appert (Georges), 6e classe.
Bertheau (Henri), 4e classe.
Mmes Boisselier (Isabelle), 4e classe.
Bourreau (Madeleine), 6e classe.
Bregeras (Fernand), 5e classe.
Bruneliere (Suzanne), 5e classe.
M. Brunet (Joseph), 6e classe.
Mmes Camailhac (Berthe), 3e classe.
Charrier (Renée), 5e classe.
Clermont (Marguerite), 4e classe.
Coustillas (Marcelle), 4e classe.
Delage (Anne-Marie), 4e classe.
Delerive (Marie-Louise), 3e classe.
MM. Derbesy (Eugène), 4e classe.
Dessagnes (Georges), 4e classe.
Mmes Duchet (Gabrielle), 5e classe.
Durroy (Nelly), 5e classe.
MM. Gautier (Pierre), 5e classe.
Gerard (Emile), 3e classe.
Giral (Albert), 2e classe.
Hayet (Fernand), 5e classe.
Hosteins (Marcel), 3e classe.
M. Jouangrand (André), 5e classe.
Mmes Laberthe (Denise), 5e classe.
Landreat (Jeannine), 5e classe.
Laurent (Yvonne), 4e classe.
MM. Magnol (Lucien), 6e classe.
Marcou (Louis), 3e classe.
Mazaud (Marcel), 5e classe.
Marthiens (André), 5e classe.
Mme Maury (Elise), 4e classe.
MM. Meunier (Lucien), 4e classe.
Millet (Henri), 5e classe.
Mlle Nadal (Marie-Rose), 4e classe.
MM. Nalbert (Henri), 5e classe.
Navarre (Emile), 4e classe.
Mmes Pacherie (Jane), 4e classe.
Pelletier (Suzanne), 5e classe.
Petit (Marguerite), 4e classe.
M. Petit (Lucien), 4e classe.
Mmes Poirier (Simone), 4e classe.
Roux (Renée), 4e classe.
Schoonenbergh (Marcelle), 3e classe.
MM. Sebastia (Louis), 5e classe.
Serezat (Fernand), 2e classe.
Soulard (Jacques), 5e classe.
Mme Tixier (Christiane), 5e classe.
MM. Thomas (André), 4e classe.
Verchere (Pierre), 2e classe.
Mmes Valade (Gabrielle), 5e classe.
Valet (Ginette), 6e classe.

Art. 2. — Sont titularisés avec effet rétroactif au 1er juillet 1950, dans le cadre complémentaire de la sûreté nationale, à la classe indiquée pour chacun d'eux, les auxiliaires de service dont les noms suivent:

MM. Berberou (Pierre), 5e classe.
Boissou (Marcel), 5e classe.
Boutineau (Jacques), 6e classe.
Brillaud (Benjamin), 4e classe.
Brossier (Maurice), 5e classe.
Chennebault (René), 4e classe.
Chatain (Jean), 5e classe.
Couturier (Maurice), 5e classe.
Deblois (Maurice), 4e classe.
Dupuy (Adrien), 5e classe.
Gabillet (Georges), 5e classe.
Galan (Pierre), 5e classe.
MM. Guinard (Pierre), 5e classe.
Laumonier (Alexandre), 5e classe.
Lespinasse (Edmond), 4e classe.
Mmes Mombrun (Marcelle), 4e classe.
Picot (Françoise), 5e classe.
MM. Rousseau (Lucien), 5e classe.
Simon (Emile), 5e classe.
Soumet (Germain), 5e classe.
Thil (Maurice), 4e classe.
Villessot (Maurice), 5e classe.
Vireviallе (Jean), 4e classe.
Voise (Edmond), 6e classe.

Art. 3. — Les agents des cadres complémentaires de bureau et de service mentionnés aux articles 1er et 2 ci-dessus conserveront dans leur classe l'ancienneté qu'ils possédaient dans leur échelon d'auxiliaire.

Art. 4. — Par dérogation aux dispositions de l'article 3 ci-dessus, l'agent des cadres complémentaires de bureau Mme Delerive (Marie-Louise) est promue à la 2e classe avec effet immédiat du 1er juillet 1950 et avec reliquat d'ancienneté du 8 janvier 1950.

M. Boissou (Marcel), agent des cadres complémentaires de service, est promu à la 4e classe, avec effet immédiat du 1er juillet 1950, avec reliquat d'ancienneté du 15 juin 1950.

Art. 5. — Le directeur général de la sûreté nationale, l'inspecteur général de l'administration en mission extraordinaire pour la 4e région à Bordeaux et les préfets sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 25 juillet 1951.

Pour le ministre de l'intérieur et par délégation spéciale:
Le directeur général de la sûreté nationale,
ROBERT HIRSCH.

Le ministre de l'intérieur,

Vu l'ordonnance n° 45-1006 du 21 mai 1945 relative à la titularisation des employés auxiliaires de l'Etat et les textes qui l'ont complétée et modifiée;

Vu la loi n° 50-400 du 3 avril 1950 portant autorisation de transformation d'emplois et réforme de l'auxiliariat;

Vu le procès-verbal de la commission de titularisation réunie le 14 juin 1951;

Sur la proposition du directeur général de la sûreté nationale,

Arrête:

Art. 1er. — Sont titularisés avec effet rétroactif au 1er juillet 1950, dans le cadre complémentaire de la sûreté nationale, à la classe indiquée pour chacun d'eux, les auxiliaires de bureau dont les noms suivent:

Mmes Amice (Christiane), 5e classe.
Boisginot (Andrée), 5e classe.
M. Chaillou (Marcel), 4e classe.
Mme Chapelle (Lucienne), 5e classe.
M. David (Marius), 3e classe.
Mmes Doujet (Eugénie), 6e classe.
Danveau (Marie-Louise), 6e classe.
Delaunay (Simone), 4e classe.
M. Faure (André), 5e classe.
Mme Guedeu (Anne), 5e classe.
MM. Gourdon (Marcel), 5e classe.
Gigou (Raymond), 5e classe.
Kervevan (René), 4e classe.
Mmes Kontzler (Hélène), 6e classe.
Lucas (Louise), 5e classe.
MM. Le Bail (Georges), 5e classe.
Le Port (Edouard), 4e classe.
Le Briz (Raymond), 4e classe.
Mmes Lemouton (Andrée), 4e classe.
Mirault (Bertrande), 3e classe.
Mme Moltin (Jane), 4e classe.
MM. Neveu (Bernard), 5e classe.
Nicouleaud (Georges), 4e classe.
Mme Nedelec (Mireille), 6e classe.
M. Person (Jules), 4e classe.
Mme Philippe (Marie), 3e classe.
MM. Poquereau (Ernest), 4e classe.
Peltier (Alcime), 4e classe.
Petit (Jules), 4e classe.
Plessis (Raymond), 5e classe.
Mmes Platier (Angèle), 5e classe.
Reveillard (Yvonne), 4e classe.
Ricaud (Germaine), 6e classe.
MM. Rousseau (Paul), 3e classe.
Robert (Lucien), 6e classe.
Mme Rieu (Colette), 6e classe.
MM. Rouxel (Emile), 5e classe.
Selzer (Georges), 4e classe.
Mme Tremorin (Hélène), 4e classe.
MM. Tournelier (Pierre), 4e classe.
Tessier (Alphonse), 3e classe.
Thebault (Francis), 5e classe.
Thory (Louis), 4e classe.
Mme Tanguy (Marie), 5e classe.
M. Voisine (Albert), 5e classe.

Art. 2. — Sont titularisés avec effet rétroactif au 1er juillet 1950, dans le cadre complémentaire de la sûreté nationale, à la classe indiquée pour chacun d'eux, les auxiliaires de service dont les noms suivent:

Mme Demoy (Marie), 6e classe.
MM. Fresneau (Henri), 5e classe.
Koch (Joseph), 3e classe.
Mme Guillaume (A.), 5e classe.
MM. Lardoux (Désiré), 5e classe.
Mainette (Robert), 6e classe.
MM. Noury (Jean), 5e classe.
Poisson (Donatien), 5e classe.
Robichon (Robert), 5e classe.

Art. 3. — Les agents des cadres complémentaires de bureau et de service mentionnés aux articles 1er et 2 ci-dessus conserveront dans leur classe l'ancienneté qu'ils possédaient dans leur échelon d'auxiliaire.

Art. 4. — Par dérogation aux dispositions de l'article 3 ci-dessus, les agents des cadres complémentaires de bureau MM. David (Marius) et Rousseau (Paul) sont promus à la 2e classe avec effet immédiat du 1er juillet 1950:

M. David (Marius), avec reliquat d'ancienneté du 1er janvier 1950.
M. Rousseau (Paul), avec reliquat d'ancienneté du 25 août 1950.
M. Koch (Joseph), agent des cadres complémentaires de service, est promu à la 2e classe, avec effet immédiat du 1er juillet 1950, avec reliquat d'ancienneté de 2 ans 9 mois 21 jours.

Art. 5. — Le directeur général de la sûreté nationale, l'inspecteur général de l'administration en mission extraordinaire pour la 3e région à Rennes et les préfets sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 25 juillet 1951.

Pour le ministre de l'intérieur et par délégation spéciale:
Le directeur général de la sûreté nationale,
ROBERT HIRSCH.

Le ministre de l'intérieur,

Vu l'ordonnance n° 45-1006 du 21 mai 1945 relative à la titularisation des employés auxiliaires de l'Etat et les textes qui l'ont complétée et modifiée;

Vu la loi n° 50-400 du 3 avril 1950 portant autorisation de transformation d'emploi et réforme de l'auxiliariat;

Vu le procès-verbal de la commission de titularisation réunie le 14 juin 1951;

Sur la proposition du directeur général de la sûreté nationale,

Arrête:

Art. 1er. — Sont titularisés, avec effet rétroactif au 1er juillet 1950, dans le cadre complémentaire de la sûreté nationale, à la classe indiquée pour chacun d'eux, les auxiliaires de bureau dont les noms suivent, en fonction à l'administration centrale:

Mmes Berrue (Bernadette), 4e classe.
Bouquin (Jeanne), 4e classe.
Bourbon (Gisèle), 4e classe.
Bourit (Carmen), 4e classe.
MM. Bouton (Raymond), 4e classe.
Briollet (Marcel), 3e classe.
Mlle Beasse (Simone), 3e classe.
M. Camier (René), 4e classe.
Mlles Chanzy (Paulette), 5e classe.
Chapelle (M.-Jeanne), 4e classe.
Mme Delhaye (Odette), 5e classe.
Mlle Delhomme (Colette), 4e classe.
Mme Derey (Marguerite), 4e classe.
Mlle du Roy de Chaumaray, 4e classe.
Mmes Deschamps (Aimée), 6e classe.
Doussain (Loetitia), 5e classe.
Dutartre (Paulette), 4e classe.
Ferriot (Andrée), 4e classe.
Fonchy (Madeleine), 5e classe.
Mlle Gestas (Elisabeth), 4e classe.
Mmes Guerbette (Andrée), 4e classe.
Guerre (Christiane), 6e classe.
Grandcoing (Jeanne), 5e classe.
Hennet (Léone), 4e classe.
Lapostolle (Rachel), 3e classe.
Mlle Laurens (Jeanne), 5e classe.
Mmes Lemarchand (Emilienne), 4e classe.
Lemesle (Lucette), 4e classe.
Mlle Lombard (Andrée), 5e classe.
Mme Lucas (Suzanne), 5e classe.
Mlle Maret (Mauricette), 5e classe.
Mmes Martignoles (Lucienne), 4e classe.
Mayet (Marie), 3e classe.
M. Menasse (Serge), 6e classe.
Mmes Muller (Geneviève), 5e classe.
Oberlaender (Rosette), 4e classe.
Pere (Gisèle), 4e classe.
Pernette (Yvonne), 4e classe.
Peyrebere (Léone), 5e classe.
Prat (Marie-Jeanne), 4e classe.
Prewot (Jeanne), 6e classe.
M. Raynal (Paul), 4e classe.
Mmes Regnault (M.-Louise), 5e classe.
Regouby (Zélia), 4e classe.
Roblin (Marguerite), 4e classe.
Mlle Roucolle (Jeannine), 5e classe.
MM. Villiard (Georges), 3e classe.
Violleau (Adelin), 5e classe.
Mme Parrin (Félicia), 5e classe (surveillance territoire à Alger).

Art. 2. — Les agents des cadres complémentaires de bureau mentionnés ci-dessus conserveront dans leur classe l'ancienneté qu'ils possédaient dans leur échelon d'auxiliaire.

Art. 3. — Le directeur général de la sûreté nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 25 juillet 1951.

Pour le ministre de l'intérieur et par délégation spéciale:
Le directeur général de la sûreté nationale,
ROBERT HIRSCH.

Par arrêté du 31 juillet 1951, M. l'inspecteur Christ (Roger), de la police d'Etat de Meurthe-et-Moselle (Nancy), est placé, en la même qualité, dans la position de détachement auprès du haut commissaire de la République en Afrique équatoriale française pour une durée maximum de cinq ans.

Le présent arrêté prendra effet à compter de la veille du jour de l'embarquement de l'intéressé.

Par arrêté du 31 juillet 1951, M. le secrétaire Sire (Louis), de la police d'Etat de la Haute-Garonne (Toulouse), est placé, en la même qualité, dans la position de détachement auprès du haut commissaire de la République en Afrique équatoriale française pour une durée maximum de cinq ans.

Le présent arrêté prendra effet à compter de la veille du jour de l'embarquement de l'intéressé.

Par arrêté du 31 juillet 1951, M. Divol (Paul), commissaire divisionnaire, chef du service régional de police judiciaire à Clermont-Ferrand, est placé en position de détachement auprès du ministre de la France d'outre-mer, pour une période de cinq ans, à compter du 14 avril 1951 (veille de son embarquement), pour exercer les fonctions de chef du service de la sûreté au Cameroun.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Désignation d'un ordonnateur secondaire.

Par arrêté du 3 juillet 1951, est désigné en qualité d'ordonnateur secondaire des dépenses du compte spécial « Financement de diverses dépenses d'intérêt militaire », le chef de la mission locale de liaison pour l'assistance aux armées alliées à Châteauroux.

Il liquide et mandate les dépenses ressortissant à son service, conformément aux règles de la comptabilité publique.

Personnels civils extérieurs de la guerre.

Rectificatif au *Journal officiel* du 30 mai 1951 : page 5708, 1re colonne, au lieu de : « Agent de service de 2e classe, Léonard (Emile), 6e région militaire », lire : « Agent de service de 3e classe, Léonard (Emile), 6e région militaire ».

(Le reste sans changement.)

MINISTERES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU BUDGET

Modification et complément à l'article 37 de l'annexe IV au code général des impôts.

Le ministre du budget,

Sur le rapport du directeur général des impôts,

Vu l'article 297 du code général des impôts;

Vu l'article 37 de l'annexe IV audit code,

Arrête :

Art. 1er. — L'alinéa *c* du même article est modifié et complété comme il suit :

« *c*) Au bureau de l'inspecteur ou du receveur central de l'enregistrement pour toutes les personnes exerçant à titre principal les professions de banquier, changeur, escompteur, agent de change, remisier, courtier en valeurs mobilières, assureur, courtier d'assurances, courtier maritime, et toutes autres professions se rapportant au commerce des valeurs et de l'argent, ainsi que pour les marchands de biens et assimilés et les intermédiaires pour la transmission des offices ministériels ».

Art. 2. — Le directeur général des impôts est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 juillet 1951.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du cabinet,
ROBERT BLOT.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Administration centrale.

Par arrêté du 31 juillet 1951, l'arrêté du 31 mai 1951, qui a promu des adjoints administratifs à la classe supérieure pour l'année 1951, est complété comme il suit :

Adjoint administratif de 1re classe.

(A compter du 1er janvier 1951.)

M. Perraut (René).

(A compter du 16 mars 1951.)

Mlle Maldy (Marie).

Administration générale.

Par arrêtés en date du 21 juillet 1951, sont promus à l'échelon exceptionnel de l'emploi de directeur adjoint ou de sous-directeur :

(A compter du 1er janvier 1948.)

M. Folliot (Robert), directeur adjoint chargé du bureau du cabinet.

(A compter du 1er janvier 1950.)

M. Mayeur (Pierre), sous-directeur de l'enseignement du premier degré.

(A compter du 1er février 1951.)

M. Tetard (Georges), directeur adjoint de l'administration générale.

Architecture.

Par arrêté en date du 27 juin 1951, la mission provisoire confiée à M. Guéret-Laferté est étendue à la vérification des travaux effectués dans les monuments historiques des départements des Basses-Pyrénées et des Landes (agence de Pau à compter du 1er juin 1951).

Par arrêté du 10 juillet 1951, M. Chauvel, inspecteur général des monuments historiques, est nommé membre du comité des fouilles archéologiques.

Par arrêté du 18 juillet 1951, M. Piganiol, professeur au Collège de France, membre de l'Institut, membre de la commission supérieure des monuments historiques, est nommé directeur de la 2e circonscription des antiquités historiques, en remplacement de M. Matherat, démissionnaire.

Bibliothécaires.

Par arrêté du 31 juillet 1951, Mme Merix-Spire, bibliothécaire de 1re classe à la bibliothèque universitaire de Paris, est détachée au centre national de la recherche scientifique pour une durée de 2 ans 3 mois, du 1er janvier 1948 au 1er avril 1950.

Enseignement supérieur.

Par arrêté du 31 juillet 1951, M. Ponthus (Paul), né le 21 novembre 1904 à Mâcon, professeur à la faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'université de Lyon, est placé en position de détachement pour une période de trois ans, à compter du 15 avril 1949, et mis à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer les fonctions de directeur de l'institut de radiologie et de lutte contre le cancer de Beyrouth.

Par arrêté du 31 juillet 1951, M. Lainé, professeur à la faculté des sciences de Lille, est maintenu en position de détachement auprès du centre national de la recherche scientifique en qualité de directeur de recherches, pour une période d'un an, à compter du 1er octobre 1950.

Par arrêté du 31 juillet 1951, Mlle Alimen (Marie-Henriette-Raymonde), professeur adjoint à l'école normale supérieure de Fontenay-aux-Roses, est détachée auprès du centre national de la recherche scientifique, pour la période du 1er janvier 1951 au 30 septembre 1951 inclus.

Par arrêté du 31 juillet 1951, M. Espil, assistant à la faculté des sciences de Bordeaux, est placé à nouveau en position de détachement et mis à la disposition du ministre de la défense nationale, en qualité d'ingénieur à la distillerie nationale de Morcenx, du 1er avril 1946 au 31 décembre 1949.

Enseignement du second degré.

Par arrêté du 30 juillet 1951, M. Charles (Albert), professeur agrégé d'histoire, en congé pour raison de santé, réintégré dans les cadres de l'enseignement du second degré à compter du 1er octobre 1950 sous réserve qu'il puisse être affecté à des travaux de recherches, est placé, par arrêté du 29 janvier 1951, en position de détachement auprès du directeur du centre national de la recherche scientifique pour une période d'un an, à compter du 1er octobre 1950, en vue d'exercer les fonctions d'attaché de recherches.

Par arrêté du 30 juillet 1951, Mlle Fouilloux (Marguerite), professeur licenciée d'anglais, est maintenue en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères, pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1946, en vue d'exercer les fonctions de professeur de français au service du gouvernement égyptien au Caire (Egypte).

Par arrêté du 31 juillet 1951, Mme Laffon, née Vigourel (Marie-Louise), professeur licenciée d'histoire, est maintenue en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères, pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1948, en vue d'exercer les fonctions d'enseignement au Maroc.

Par arrêté du 31 juillet 1951, M. Tillier (Louis), agrégé d'anglais au lycée de Lille (démobilisé le 30 juin 1940), est détaché auprès du ministre des affaires étrangères du 1er août 1940 au 15 juillet 1945 pour exercer à la B.B.C., du 16 juillet 1945 au 30 juin 1947 pour exercer auprès de la commission intergouvernementale pour les réfugiés, du 1er juillet 1947 au 15 mars 1948 pour exercer auprès de la commission préparatoire de l'organisation internationale pour les réfugiés, du 16 mars 1948 au 30 septembre 1952 pour exercer à l'O. N. U.

Par arrêté du 31 juillet 1951, M. Varin (Robert), adjoint d'enseignement, est maintenu à la disposition du ministre de la France d'outre-mer, pour une période maximum de cinq ans à compter du 1er octobre 1948, en vue d'exercer les fonctions de professeur au lycée de Dakar.

Par arrêté du 31 juillet 1951, M. Pucelle (Jean), professeur agrégé de philosophie, est maintenu à la disposition du directeur du centre national de la recherche scientifique, pour une période d'un an à compter du 1er octobre 1948, en vue d'exercer les fonctions d'attaché de recherche.

Par arrêté du 31 juillet 1951, Mme Ochanine, née Meresse (Germaine), professeur licencié d'allemand, est maintenue en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères, pour une période allant du 1er octobre 1949 au 31 décembre 1950, en vue d'exercer des fonctions d'enseignement à l'institut français de Sofia (Bulgarie).

Par arrêté du 31 juillet 1951, M. Duby (Georges), professeur agrégé d'histoire à la disposition du directeur de l'enseignement supérieur pour exercer à la faculté des lettres de Lyon, est placé en position de détachement auprès du directeur du centre national de la recherche scientifique, pour une période de deux ans à compter du 1er octobre 1950, en vue d'exercer les fonctions d'attaché de recherches.

Par arrêté du 31 juillet 1951, M. Chevalier (Michel), professeur agrégé d'histoire et de géographie à la disposition du directeur général de l'enseignement supérieur pour exercer à la faculté des lettres de Toulouse, est placé en position de détachement auprès du directeur du centre national de la recherche scientifique, pour une période d'un an à compter du 1er octobre 1950, en vue d'exercer les fonctions d'attaché de recherches.

Par arrêté du 31 juillet 1951, M. Descotes (Maurice), professeur agrégé des lettres, est maintenu à la disposition du ministre des affaires étrangères, pour la période comprise entre le 1er avril 1950 et le 30 septembre 1954, en vue d'exercer les fonctions de chef de la section française de l'institut Germersheim (Palatinat).

Par arrêté du 31 juillet 1951, Mme Bousso, née Guerin (Renée), licenciée de sciences naturelles en exercice en Sarre, est intégrée dans les cadres métropolitains de l'enseignement du second degré en qualité d'adjointe d'enseignement avec effet rétroactif du 3 mars 1949 et placée en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères, pour une période allant du 3 mars 1949 au 30 septembre 1953, en vue d'exercer les fonctions d'enseignement au lycée Maréchal-Ney, à Sarrebrück (Sarre).

Par arrêté du 31 juillet 1951, Mme Foucher, née Loupias (Marie-Louise), ex-institutrice nommée chargée d'enseignement à dater du 1er octobre 1946, est maintenue en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères, pour une période de quatre ans à compter du 1er octobre 1946, en vue d'exercer des fonctions d'enseignement au lycée franco-égyptien d'Héliopolis (Egypte).

Par arrêté du 31 juillet 1951, Mlle Coutrot (Paulette), reçue au professorat des travaux manuels (session de 1948), est nommée chargée d'enseignement avec effet rétroactif du 1er octobre 1948, intégrée dans les cadres métropolitains de l'enseignement du second degré et placée en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères, pour une période de deux ans à compter du 1er octobre 1948, en vue d'exercer des fonctions d'enseignement à l'école professionnelle de jeunes filles de Bagdad (Irak).

Par arrêté du 31 juillet 1951, Mme Bonneau-Grenade (Danièle), professeur licenciée de lettres au lycée de jeunes filles de Bordeaux, est placée en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères, pour une période de trois ans à compter du 1er octobre 1950, en vue d'exercer des fonctions d'enseignement au lycée français du Caire (Egypte).

Par arrêté du 31 juillet 1951, Mme Castelli, née Guirand (Andrée), professeur agrégée d'histoire détachée en Suède, est réintégrée dans les cadres métropolitains à compter du 1er octobre 1949. Elle est placée en position de détachement auprès du directeur du centre national de la recherche scientifique pour deux périodes d'un an successives: 1° du 1er octobre 1949 au 30 septembre 1950; 2° du 1er octobre 1950 au 30 septembre 1951, en vue d'exercer les fonctions d'attachée de recherches à ce centre.

Par arrêté du 31 juillet 1951, Mlle Rothschild (Colette), professeur agrégée de mathématiques, est maintenue en position de détachement auprès du directeur du centre national de la recherche scientifique, pour deux périodes d'un an successives, du 1er octobre 1949 au 30 septembre 1950 et du 1er octobre 1950 au 30 septembre 1951, en vue d'exercer les fonctions d'attachée de recherches à ce centre.

Par arrêté du 31 juillet 1951, Mlle Thouzellier (Christiane), professeur agrégée d'histoire, est maintenue détachée auprès du directeur du centre national de la recherche scientifique pour une période d'un an, à compter du 1er octobre 1949, afin de continuer à effectuer des travaux de recherches à ce centre.

Par arrêté du 31 juillet 1951, l'arrêté interministériel en date du 13 février 1950, prononçant le détachement de M. Fritz (Marcel), est modifié comme suit:

« M. Fritz (Marcel), professeur agrégé d'allemand, est maintenu en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères, services des affaires allemandes et autrichiennes, pour une période allant du 1er octobre 1947 au 31 octobre 1949 ».

Par arrêté du 31 juillet 1951, Mlle Dambuyant (Marinette), professeur agrégé de philosophie, est maintenue détachée auprès du directeur du centre national de la recherche scientifique pour une période d'un an, à compter du 1er octobre 1949, afin de continuer à effectuer des travaux de recherches à ce centre.

Par arrêté du 31 juillet 1951, Mlle Gagnieu (Alice), professeur agrégé de sciences naturelles, est maintenue détachée auprès du directeur du centre national de la recherche scientifique pour une période d'un an, à compter du 1er octobre 1949, afin de continuer à effectuer des travaux de recherches à ce centre.

Par arrêté du 31 juillet 1951, Mme Pieyre, née Fabre (Jeanne), professeur certifiée d'allemand, est maintenue détachée auprès du ministre des affaires étrangères pour une période de trois ans, à compter du 1er octobre 1949, en vue d'exercer des fonctions d'enseignement à l'alliance française de Lima (Pérou).

Par arrêté du 31 juillet 1951, Mme Sofiroff, née Girard (Alyette), professeur agrégée de lettres, est maintenue en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères, pour une période allant du 1er novembre 1946 au 30 septembre 1951, en vue d'exercer des fonctions d'enseignement à l'école des hautes études de New-York (U. S. A.).

Par arrêté du 31 juillet 1951, M. Grisard (Roger), professeur licencié ès lettres, est maintenu en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères (services des affaires allemandes et autrichiennes) pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1950, en vue d'exercer les fonctions de professeur au collège de Fribourg.

Par arrêté du 31 juillet 1951, Mme Granges, née Jumeau (Violette), licenciée de lettres, triadmissible à l'agrégation de grammaire, dispensée du certificat d'aptitude à l'enseignement dans les collèges (session de 1946), en exercice au Maroc, est nommée professeur certifiée à dater du 1er octobre 1948, intégrée dans les cadres métropolitains de l'enseignement du second degré et placée en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1948, en vue d'exercer des fonctions d'enseignement au Maroc.

Par arrêté du 31 juillet 1951, Mlle Gat (Germaine), chargée d'enseignement (dessin) au collège de garçons de Mostaganem, est placée en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères, pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1950, en vue d'exercer des fonctions d'enseignement en Tunisie.

Par arrêté du 31 juillet 1951, M. Havet (Jacques), élève de l'école normale supérieure, agrégé de philosophie, est intégré dans les cadres métropolitains des professeurs agrégés, à compter du 1er octobre 1945, et rétroactivement détaché auprès du directeur du centre national de la recherche scientifique, pour une période allant du 1er octobre 1945 au 15 mai 1946, pour exercer les fonctions d'attaché de recherche.

Par arrêté du 31 juillet 1951, M. Rougon (André), licencié ès lettres, est intégré dans le cadre métropolitain des adjoints d'enseignement à compter du 13 février 1948 et rétroactivement mis à la disposition du ministre des affaires étrangères pour une période allant du 13 février 1948 au 31 décembre 1949 en vue d'exercer les fonctions de professeur à l'institut français de Varsovie, puis pour une période de cinq ans à compter du 1er janvier 1950 pour exercer les fonctions de professeur au Brésil.

Par arrêté du 31 juillet 1951, M. Peyriat (Pierre), professeur licencié, est maintenu en position de détachement auprès du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre), pour une période de cinq ans à compter du 1er octobre 1949, en vue d'exercer les fonctions de professeur à l'E. M. P. d'Aix-en-Provence.

Par arrêté du 31 juillet 1951, M. Roget (Raymond), professeur agrégé de grammaire, est détaché auprès du commissaire général aux affaires allemandes et autrichiennes pour une période d'un an à compter du 1er avril 1946, en vue d'exercer les fonctions d'administrateur de 4e classe en zone française occupée en Autriche.

Enseignement du premier degré.

Par arrêté du 30 juillet 1951, Mme Desmarest, née Lefebvre, institutrice de 3e classe, du département de la Drôme, est maintenue pour une durée de deux ans, à compter du 28 novembre 1950, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer, pour exercer ses fonctions en Afrique occidentale française.

Par arrêté du 30 juillet 1951, M. Carbonel (Paul), instituteur de 2e classe, du département de Vaucluse, est maintenu pour une durée de cinq ans au maximum, à compter du 1er septembre 1950, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer, pour exercer ses fonctions en Afrique équatoriale française.

Par arrêté du 30 juillet 1951, Mme Brambatti, née Hermetz, institutrice de 5e classe, du département de la Seine, est maintenue pour une durée de deux ans, à compter du 5 octobre 1949, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer, pour exercer ses fonctions à Madagascar.

Par arrêté du 30 juillet 1951, Mme Fardel, née Candille, institutrice hors classe, du département des Pyrénées-Orientales, est maintenue, du 5 septembre 1943 au 4 septembre 1948 et du 5 septembre 1948 au 30 septembre 1951, à la disposition du ministre des affaires étrangères, pour exercer ses fonctions au Maroc.

Par arrêté du 30 juillet 1951, sont maintenus à la disposition du directeur de l'école normale supérieure d'éducation physique de jeunes gens, pour une durée d'un an, à compter du 1er octobre 1949, les instituteurs dont les noms suivent:

MM.	
Barbe (André), Vosges, stagiaire.	Dizeux (Jacques), Somme, 6e classe.
Carayol (André), Hérault, stagiaire.	Drouet (Albert), Deux-Sèvres, stagiaire.
Descout (Jack), Indre, stagiaire.	Massin (Guy), Marne, stagiaire.
Dionnet (Louis), Haute-Marne, 6e classe.	Olivier (Marc), Yonne, stagiaire.
	Vinges (Georges), Aude, stagiaire.

Par arrêté du 30 juillet 1951, Mlle Trimbur (Andrée), institutrice de 6e classe, du département de la Moselle, est mise, pour une durée de cinq ans, à compter du 1er décembre 1950, à la disposition du préfet de la Haute-Garonne, pour exercer ses fonctions en qualité de conseillère d'orientation professionnelle au centre d'orientation professionnelle de Toulouse.

Par arrêté du 30 juillet 1951, M. Cochin (Marcel), instituteur hors classe, du département de la Seine, est mis, pour une durée de cinq ans, à compter du 1er juin 1950, à la disposition du secrétaire d'Etat à la jeunesse, pour exercer ses fonctions d'instructeur spécialisé des centres éducatifs (1re classe).

Par arrêté du 30 juillet 1951, Mlle Nordey (Gisèle), institutrice de 6e classe, du département de Seine-et-Oise, est mise, pour une durée de cinq ans, à compter du 16 novembre 1948, à la disposition du ministre des affaires étrangères, pour exercer ses fonctions à la direction générale des relations culturelles (service de l'enseignement).

Par arrêté du 30 juillet 1951, Mlle Siro (Colette), institutrice de 6e classe, du département de l'Ain, est mise, pour une durée de cinq ans, à compter du 1er novembre 1949, à la disposition du préfet de la Marne, pour exercer ses fonctions en qualité de conseillère d'orientation professionnelle au centre départemental obligatoire d'orientation professionnelle.

Par arrêté du 30 juillet 1951, M. Labat (René), instituteur de 5e classe du département des Hautes-Pyrénées, est mis, pour une durée de cinq ans à compter du 16 janvier 1950, à la disposition du doyen de la faculté des sciences de Toulouse pour exercer les fonctions d'assistant de zoologie à la faculté.

Par arrêté du 30 juillet 1951, Mme Chevrou, née Pillet, institutrice de 5e classe du département de la Vienne, est mise, pour une durée de cinq ans à compter du 15 janvier 1951, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions en Tunisie.

Par arrêté du 31 juillet 1951, Mme Barbarel, née Poncet (Berthe), institutrice de 1re classe du département du Bas-Rhin, est maintenue, à compter du 1er avril 1951 au 30 septembre 1955, à la disposition du haut commissaire de la République française en Allemagne pour exercer ses fonctions d'institutrice à Coblence (Rhénanie).

Par arrêté du 31 juillet 1951, Mme Delmar, née Wattrelot (Jeanne), institutrice de 1re classe du département de la Seine, est maintenue, à compter du 1er avril 1951 au 30 septembre 1955, à la disposition du haut commissaire de la République française en Allemagne pour exercer ses fonctions d'institutrice à Mayence.

Par arrêté du 31 juillet 1951, Mme Peter, née Denis, institutrice de 3e classe du département de Meurthe-et-Moselle, est maintenue, à compter du 1er avril 1951 au 30 septembre 1955, à la disposition du haut commissaire de la République française en Allemagne pour exercer ses fonctions d'institutrice à Alzey (Hesse-Rhénanie).

Par arrêté du 31 juillet 1951, M. Fouet (René), instituteur de 4e classe du département de Maine-et-Loire, est maintenu, à compter du 1er avril 1951 au 30 septembre 1955, à la disposition du haut commissaire de la République française en Allemagne pour exercer ses fonctions d'instituteur à Calw.

Par arrêté du 31 juillet 1951, M. Jarrige (Claude), instituteur de 3e classe du département de Seine-et-Oise, est maintenu, à compter du 1er avril 1951 au 30 septembre 1955, à la disposition du haut commissaire de la République française en Allemagne pour exercer ses fonctions d'instituteur à Spire (Palatinat).

Par arrêté du 31 juillet 1951, Mme Halley, née Leblanc, institutrice de 4e classe du département de la Marne, est maintenue, à compter du 1er avril 1951 au 30 septembre 1955, à la disposition du haut commissaire de la République française en Allemagne pour exercer ses fonctions d'institutrice à Lahr.

Par arrêté du 31 juillet 1951, Mme Henny, née Leduc, institutrice de 3e classe du département de la Seine, est maintenue, à compter du 1er avril 1951 au 30 septembre 1955, à la disposition du haut commissaire de la République française en Allemagne pour exercer ses fonctions d'institutrice à Mayence (Hesse-Rhénanie).

Par arrêté du 31 juillet 1951, Mme Jacquet, née Jacquot (Suzanne), institutrice hors classe du département du Doubs, est maintenue, du 1er avril 1951 au 30 septembre 1955, à la disposition du haut commissaire de la République française en Allemagne pour exercer ses fonctions d'institutrice à Mayence.

Par arrêté du 31 juillet 1951, Mme Jacquot, née Lévin (Madeleine), institutrice hors classe du département du Doubs, est maintenue, du 1er avril 1951 au 30 septembre 1955, à la disposition du haut commissaire de la République française en Allemagne pour exercer ses fonctions d'institutrice à Mayence-Gonsenheim (Rhénanie).

Par arrêté du 31 juillet 1951, M. Matheron (Jean), instituteur de 5e classe du département du Puy-de-Dôme, est mis, pour une durée de trois ans à compter du 1er octobre 1950, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions de professeur à l'école secondaire de Tanta (Egypte).

Par arrêté du 31 juillet 1951, Mlle Ponsolle (Alice), institutrice de 3e classe du département des Pyrénées-Orientales, est maintenue, pour une durée de trois ans à compter du 16 janvier 1951, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions au lycée de Barcelone (Espagne).

Par arrêté du 31 juillet 1951, Mme Jeulin, née Noncher (Jeanne), institutrice de 4e classe du département de l'Eure, est mise, pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 1937, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions au collège de la Sainte-Famille, à Mansourah (Egypte).

Par arrêté du 31 juillet 1951, Mlle Provost (Denise), institutrice de 6e classe du département des Côtes-du-Nord, est mise, pour une période allant du 1er janvier 1950 au 30 septembre 1951, à la disposition du ministre ds affaires étrangères pour exercer ses fonctions en Grande-Bretagne.

Par arrêté du 31 juillet 1951, M. Provost (Joseph), instituteur de 6e classe du département des Côtes-du-Nord, est mis, pour une période allant du 1er octobre 1948 au 30 septembre 1949, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions d'assistant à la Grammar School for Boys East Ham, Londres.

Par arrêté du 31 juillet 1951, Mme Rosenberger, née Gaucher (Georgette), institutrice de 1re classe du département du Morbihan, est maintenue, pour une durée de trois ans à compter du 16 avril 1951, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions au lycée français de Montevideo (Uruguay).

Par arrêté du 31 juillet 1951, M. Piquin (Maxime), instituteur hors classe du département de la Loire-Inférieure, est maintenu, pour une période allant du 5 septembre 1943 au 31 décembre 1947, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions au Maroc.

Par arrêté du 31 juillet 1951, Mme Mesnard, ex-Le Bis, institutrice de 4e classe du département de la Seine, est mise, pour une durée de cinq ans à compter du 1er janvier 1949, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions au Maroc.

Par arrêté du 31 juillet 1951, M. Fichet (François), instituteur de 3e classe du département du Bas-Rhin, est maintenu, pour une durée de trois ans à compter du 1er octobre 1951, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions d'attaché culturel à Sarrelouis.

Par arrêté du 31 juillet 1951, Mlle Mary (Renée), institutrice de 4e classe du département de la Dordogne, est maintenue, pour une durée de trois ans à compter du 1er octobre 1950, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions en Egypte.

Par arrêté du 31 juillet 1951, M. Jacquet (Maurice), instituteur de 3e classe du département de la Charente, est maintenu, à compter du 27 octobre 1950 au 30 septembre 1955, à la disposition du haut commissaire de la République française en Allemagne pour exercer ses fonctions d'instituteur à Andernach (Rhénanie).

Par arrêté du 31 juillet 1951, M. Lefebvre (Henri), instituteur de 1re classe du département du Nord, est maintenu à compter du 12 novembre 1950 au 30 septembre 1955, à la disposition du haut commissaire de la République française en Allemagne pour exercer ses fonctions d'instituteur à Kaiserslautern (Palatinat).

Par arrêté du 31 juillet 1951, M. Touzalin (Georges), instituteur de 2e classe du département de la Vienne, est maintenu à compter du 1er janvier 1950 au 30 septembre 1955, à la disposition du haut commissaire de la République française en Allemagne pour exercer ses fonctions d'instituteur à Fribourg-en-Brisgau (Bade).

Par arrêté du 31 juillet 1951, M. Lefebvre (Albert), instituteur de 2e classe du département du Nord, est maintenu à compter du 29 septembre 1950 au 30 septembre 1955, à la disposition du haut commissaire de la République française en Allemagne pour exercer ses fonctions d'instituteur à Reutlingen (Wurtemberg).

Par arrêté du 31 juillet 1951, M. Sagnet (Marc), instituteur de 2e classe du département de l'Oise, est maintenu, pour une durée de cinq ans à compter du 12 janvier 1949, à la disposition du ministre de la justice pour exercer ses fonctions d'éducateur dans un établissement d'éducation surveillée.

Par arrêté du 31 juillet 1951, M. Tolza (François), instituteur hors classe du département des Pyrénées-Orientales, est maintenu, pour une durée de cinq ans à compter du 1er octobre 1940 et du 1er octobre 1945 au 30 septembre 1949, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions à l'école secondaire de Ramleh (Egypte).

Par arrêté du 31 juillet 1951, M. Plouzeau (Maurice), instituteur de 4e classe du département de la Sarthe, est mis, pour une période, à compter du 1er octobre 1946 au 30 septembre 1947, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions à l'université d'Edimbourg (Grande-Bretagne).

Par arrêté du 31 juin 1951, Mme Bubeck, née Fragin (Régine), institutrice de 3e classe du département de Seine-et-Marne, est maintenue, à compter du 1er avril 1951 au 30 septembre 1955, à la disposition du haut commissaire de la République française en Allemagne pour exercer ses fonctions d'institutrice à Lahr (Bade).

Par arrêté du 31 juillet 1951, Mme Capot, née Labat (Jeanne), institutrice de 2e classe du département d'Alger, est maintenue, à compter du 1er avril 1951 au 30 septembre 1955, à la disposition du haut commissaire de la République française en Allemagne pour exercer ses fonctions d'institutrice à Constance (Bade).

Par arrêté du 31 juillet 1951, Mme Flicourt, née Viaud (Georgette), institutrice de 4e classe du département de la Savoie, est maintenue, à compter du 1er avril 1951 au 30 septembre 1955, à la disposition du haut commissaire de la République française en Allemagne pour exercer ses fonctions d'institutrice à Emmendingen (Bade).

Par arrêté du 31 juillet 1951, M. Bordeloup (Marcel), instituteur de 3e classe du département du Cher, est maintenu, à compter du 1er avril 1951 au 30 septembre 1955, à la disposition du haut commissaire de la République française en Allemagne pour exercer ses fonctions d'instituteur à Frankenthal.

Par arrêté du 31 juillet 1951, Mme Charles, née Gofflot (Amélie), institutrice hors classe du département de la Moselle, est maintenue, à compter du 1er avril 1951 au 30 septembre 1955, à la disposition du haut commissaire de la République française en Allemagne pour exercer ses fonctions d'institutrice à Achern (Bade).

Par arrêté du 31 juillet 1951, M. Bauduin (Fernand), instituteur de 2e classe du département de Seine-et-Marne, est maintenu, pour une durée de cinq ans, à compter du 1er octobre 1951, à la disposition du haut commissaire de la République française en Allemagne pour exercer ses fonctions d'instituteur à Trèves (Rhénanie).

Par arrêté du 31 juillet 1951, M. Marzon (Jean), instituteur de 3e classe du département du Nord, est maintenu, à compter du 1er avril 1951 au 30 septembre 1955, à la disposition du haut commissaire de la République française en Allemagne pour exercer ses fonctions d'instituteur à Kappelrodeck.

Par arrêté du 31 juillet 1951, Mme Lafitte, née Roquefort (Marthe), institutrice de 4e classe du département des Landes, est maintenue, pour une durée de cinq ans, à compter du 1er octobre 1951, à la disposition du haut commissaire de la République française en Allemagne pour exercer ses fonctions d'institutrice à Spire (Palatinat).

Par arrêté du 31 juillet 1951, Mme Saint-Marc, née Fournier (Arlette), institutrice de 4e classe, du département d'Alger, est maintenue, pour une durée de cinq ans, à compter du 1er avril 1951 au 30 septembre 1955, à la disposition du haut commissaire de la République française en Allemagne, pour exercer ses fonctions d'institutrice à Lahr (Bade).

Par arrêté du 31 juillet 1951, M. Philippoteau (Henri), instituteur de 3e classe, du département de l'Aisne, est maintenu, à compter du 9 avril 1951 au 30 septembre 1955, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions en zone française d'occupation.

Par arrêté du 31 juillet 1951, Mme Dejean, née Bedos, institutrice hors classe, du département de l'Aude, est maintenue, pour une période allant du 16 janvier 1946 au 30 septembre 1947, à la disposition du ministre des affaires étrangères, pour exercer ses fonctions en Tunisie.

Par arrêté du 31 juillet 1951, M. Félix-Naix (Pierre), instituteur de 4e classe, du département de Constantine, est mis, pour une durée de cinq ans, à compter du 20 septembre 1950, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer, pour exercer ses fonctions au Togo.

Par arrêté du 31 juillet 1951, Mme Diatta, née Lefebvre, institutrice de 4e classe, du département de la Seine, est maintenue, à compter du 5 novembre 1951 au 30 septembre 1956, à la disposition du haut commissaire de la République française en Allemagne, pour exercer ses fonctions d'institutrice à Constance (Bade).

Par arrêté du 31 juillet 1951, M. Bareau (André), instituteur de 6e classe, du département de la Seine, est mis, pour une durée d'un an, à compter du 1er octobre 1950, à la disposition du directeur du centre national de la recherche scientifique, pour exercer ses fonctions d'attaché de recherches de philosophie.

Par arrêté du 31 juillet 1951, M. Blain (Louis), instituteur de 1re classe, du département du Rhône, est mis, pour une période allant du 1er novembre 1942 au 31 août 1944, à la disposition du ministre de l'information, pour exercer ses fonctions de délégué national à la propagande dans les milieux de l'enseignement.

Par arrêté du 31 juillet 1951, Mme Coste, née Lefebvre (Lucette), institutrice de 2e classe, du département de la Dordogne, est maintenue, à compter du 1er avril 1951 au 30 septembre 1955, à la disposition du haut commissaire de la République française en Allemagne, pour exercer ses fonctions d'institutrice à Radolfzell (Bade).

Par arrêté du 31 juillet 1951, M. Monfort (Louis), instituteur de 6e classe, du département de l'Oise, est mis, à compter du 1er janvier 1951 au 30 septembre 1955, à la disposition du haut commisasire de la République française en Allemagne, pour exercer ses fonctions d'instituteur à Landau (Palatinat).

Par arrêté du 31 juillet 1951, Mlle Kibleur (Renée), institutrice de 4e classe, du département des Vosges, est mise, à compter du 1er janvier 1951 au 30 septembre 1955, à la disposition du haut commissaire de la République française en Allemagne, pour exercer ses fonctions d'institutrice à Pirmasens (Palatinat).

Par arrêté du 31 juillet 1951, Mme Perrot, née Moret (Germaine), institutrice de 3e classe, du département de la Nièvre, est mise, à compter du 1er janvier 1951 au 30 septembre 1955, à la disposition du haut commissaire de la République française en Allemagne, pour exercer ses fonctions d'institutrice à Bad Godesberg (Rhénanie).

Par arrêté du 31 juillet 1951, M. Lafaix (Robert), instituteur de 2e classe, du département de Seine-et-Marne, est maintenu, à compter du 7 novembre 1950 au 30 septembre 1955, à la disposition du haut commissaire de la République française en Allemagne, pour exercer ses fonctions d'instituteur à Fribourg (Bade).

Par arrêté du 31 juillet 1951, M. Viereck (Léon), instituteur de 4e classe, du département du Haut-Rhin, est maintenu, à compter du 15 octobre 1950 au 30 septembre 1955, à la disposition du haut commissaire de la République française en Allemagne, pour exercer ses fonctions d'instituteur à Waldshut (Bade).

Par arrêté du 31 juillet 1951, Mme Reitzer, née Théry, institutrice de 4e classe du département du Nord, est mise, pour une durée de cinq ans à compter du 1er octobre 1950, à la disposition du haut commissaire de la République française en Allemagne pour exercer ses fonctions d'institutrice à Baden-Baden.

Par arrêté du 31 juillet 1951, Mme Echampard, née Durand, institutrice de 2e classe du département de l'Ain, est mise pour une durée de cinq ans à compter du 1er octobre 1950, à la disposition du haut commissaire de la République française en Allemagne pour exercer ses fonctions d'institutrice à Kirchheimbolanden (Palatinat).

Par arrêté du 31 juillet 1951, Mme Brigaud, née Moine, institutrice de 3e classe du département de l'Ain, est mise, pour une durée de cinq ans, à compter du 1er octobre 1950, à la disposition du haut commissaire de la République française en Allemagne pour exercer ses fonctions d'institutrice à Stetten am Kalten Markt (Bade).

Par arrêté du 31 juillet 1951, Mme Thibault, née Beauchêne (Paulette), institutrice de 3e classe du département de la Vienne, est maintenue à compter du 1er avril 1951 au 30 septembre 1955 à la disposition du haut commissaire de la République française en Allemagne pour exercer ses fonctions d'institutrice à Coblence (Rhénanie).

Par arrêté du 31 juillet 1951, Mme Pons, née Ruaux (Georgette), institutrice de 2e classe du département des Vosges, est maintenue à compter du 1er avril 1951 au 30 septembre 1955 à la disposition du haut commissaire de la République française en Allemagne pour exercer ses fonctions d'institutrice à Lahr (Bade).

Par arrêté du 31 juillet 1951, Mme Viala, née Bonijoly (Paulette), institutrice de 1re classe du département du Gard, est maintenue à compter du 1er avril 1951 au 30 septembre 1955 à la disposition du haut commissaire de la République française en Allemagne pour exercer ses fonctions d'institutrice à Constance.

Par arrêté du 31 juillet 1951, Mme Quiquempoix, née Chevallier (Germaine), institutrice de 1re classe du département du Pas-de-Calais, est maintenue à compter du 1er avril 1951 au 30 septembre 1955 à la disposition du haut commissaire de la République française en Allemagne pour exercer ses fonctions d'institutrice à Schwenningen.

Par arrêté du 31 juillet 1951, Mme Piller, née Hunold, institutrice de 4e classe du département du Doubs, est maintenue à compter du 1er avril 1951 au 30 septembre 1955 à la disposition du haut commissaire de la République française en Allemagne pour exercer ses fonctions d'institutrice à Bad-Neuenahr (Rhénanie).

Par arrêté du 31 juillet 1951, Mme Giry, née Lagier (Viviane), institutrice de 4e classe du département des Bouches-du-Rhône, est mise pour une durée de cinq ans à compter du 1er octobre 1950 à la disposition du haut commissaire de la République française en Allemagne pour exercer ses fonctions d'institutrice à Germersheim (Palatinat).

Par arrêté du 31 juillet 1951, Mme Schilling, née Malenfer (Geneviève), institutrice de 3e classe du département de la Moselle, est maintenue à compter du 27 avril 1951 au 30 septembre 1955 à la disposition du haut commissaire de la République française en Allemagne pour exercer ses fonctions d'institutrice à Neustadt (Palatinat).

Par arrêté du 31 juillet 1951, M. Cathelain (Ernest), instituteur de 2e classe du département de la Somme, est maintenu pour une durée de cinq ans à compter du 1er mars 1950 à la disposition du président de la mutuelle générale de l'éducation nationale pour exercer ses fonctions de directeur de la maison de repos des Trois-Epis (Haut-Rhin).

Par arrêté du 31 juillet 1951, Mme Leyssieux, née Leyssieux (Jeanne), institutrice de 2e classe du département d'Alger, est maintenue à compter du 6 mai 1951 au 30 septembre 1955 à la disposition du haut commissaire de la République française en Allemagne pour exercer ses fonctions d'institutrice à Vieux-Brisach (Bade).

Par arrêté du 31 juillet 1951, Mlle Moreau (Juliette), institutrice de 4e classe du département de la Loire-Inférieure, est mise pour une durée de cinq ans à compter du 1er octobre 1949 à la disposition du président du conseil central des œuvres sociales des industries électriques et gazières pour exercer ses fonctions à la maison d'enfants de Bures (Seine-et-Oise).

Par arrêté du 31 juillet 1951, Mme Lugger, née Delesse, institutrice de 6e classe du département de la Moselle, est mise à compter du 1er décembre 1946 au 30 septembre 1951 à la disposition du secrétaire d'Etat à l'enseignement technique pour exercer ses fonctions de professeur d'enseignement général au centre d'apprentissage de Merlebach (Moselle).

Par arrêté du 31 juillet 1951, Mme Schultz, née Agnus (Renée), institutrice de 5e classe du département du Nord, est mise pour une durée de trois ans à compter du 1er octobre 1950 à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions d'institutrice au lycée Maréchal-Ney à Sarrebruck.

Par arrêté du 31 juillet 1951, M. Roussel (René), instituteur de 4e classe du département de la Seine, est mis pour une durée de quatre ans, à compter du 3 octobre 1950, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions dans le territoire des Comores.

Par arrêté du 31 juillet 1951, M. Tillard (Amédée), instituteur du cadre de Saint-Pierre et Miquelon, est admis, avec effet du 30 septembre 1925, dans le cadre des instituteurs du département d'Ille-et-Vilaine et sera considéré comme détaché du 30 septembre 1925 au 29 septembre 1930, du 30 septembre 1930 au 29 septembre 1935, du 30 septembre 1935 au 4 avril 1937, du 5 avril 1937 au 4 avril 1942, du 5 avril 1942 au 4 avril 1947, du 5 avril 1947 au 30 septembre 1950.

Par arrêté du 31 juillet 1951, Mme Tillard, née Delacour, institutrice du cadre de Saint-Pierre et Miquelon, est admise, avec effet du 14 septembre 1927, dans le cadre des institutrices du département d'Ille-et-Vilaine et sera considérée comme détachée du 14 septembre 1927 au 13 septembre 1932, du 14 septembre 1932 au 4 avril 1937, du 5 avril 1937 au 4 avril 1942, du 5 avril 1942 au 4 avril 1947, du 5 avril 1947 au 30 septembre 1950.

Par arrêté du 31 juillet 1951, M. Meublat (Roger), instituteur stagiaire du département de la Sarthe, est mis, pour une durée allant du 1er juillet 1945 au 28 février 1948, à la disposition du maire de Limoges pour exercer les fonctions de directeur des patronages laïques et colonies de vacances organisés par la caisse des écoles.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Affectation provisoire au ministère de l'éducation nationale d'une partie du quartier Grenier, à Gray (Haute-Saône).

Rectificatif au *Journal officiel* du 4 juillet 1951 : page 7052, 2e colonne, à la 4e ligne de l'article 1er de l'arrêté, au lieu de : « le manège I », lire : « le manège I'" ».

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Augmentation de l'indemnité de garantie accordée aux ouvriers dockers professionnels.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, le ministre du travail et de la sécurité sociale et le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Vu la loi n° 47-1746 du 6 septembre 1947, modifiée par les lois n° 48-1532 du 29 septembre 1948 et 51-15 du 4 janvier 1951, sur l'organisation du travail de manutention dans les ports, et notamment les articles 10, 16 et 17;

Vu l'arrêté interministériel du 13 octobre 1947, modifié par les arrêtés des 28 janvier, 5 avril, 6 novembre, 15 décembre 1948 et 2 décembre 1950,

Arrêtent :

Art. 1er. — L'indemnité de garantie instituée par l'article 10 de la loi n° 47-1746 du 6 septembre 1947 modifiée est fixée à 225 F par vacation, soit 450 F par jour.

Art. 2. — L'article 1er de l'arrêté interministériel du 13 octobre 1947, modifié par les arrêtés du 28 janvier, 5 avril, 6 novembre, 15 décembre 1948 et 2 décembre 1950, est abrogé.

Art. 3. — Le présent arrêté prendra effet à compter du 1er juillet 1951.

Art. 4. — Le directeur des ports maritimes et des voies navigables et le directeur de la main-d'œuvre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 juillet 1951.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
ANTOINE PINAY.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
Pour le ministre et par délégation :
Le maître des requêtes au conseil d'Etat, directeur du cabinet,
JACQUES DOUBLET.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation :
Le directeur du cabinet,
PIERRE RIEDINGER.

Tarif du droit d'entrée au musée des travaux publics.

Par arrêté du 10 juillet 1951, le droit d'entrée au musée des travaux publics a été fixé à 40 F à compter du 1er août 1951.

Les enfants au-dessous de treize ans bénéficieront du demi-tarif, soit 20 F.

Délivrance et retrait de licence d'agence de voyages.

La licence d'agence de voyages a été délivrée, par arrêté du 11 juin 1951, à :

M. Jullian (Pierre), pour l'agence Scandia-Voyages, 7, rue Molière à Marseille (licence n° 279).

Elle a été délivrée, par arrêtés du 17 juillet 1951, à :

M. de Farro, pour le Comptoir de Farro, 12, rue de la Paix à Paris (licence n° 228).

M. Zuede (Maxime), pour l'agence Rapid, 12, place du Général-Leclerc à Tours (licence n° 274).

M. Portolano (Marc), pour l'agence maritime Sylvain Portolano, quais à Philippeville (Algérie) (licence n° 276).

M. Burnage (Edward-Norman), pour l'agence Barry-Rogliano et Cie, 14, rue Beauvau à Marseille (licence n° 281).

M. Vansteelant (Georges), pour l'agence Cobeltour, 16, avenue de l'Opéra à Paris (licence n° 282).

M. Vincent (André), pour L'Organisme de tourisme et d'excursions françaises (O. T. E. F.), 5, rue de Vienne à Paris (licence n° 283).

M. Broux (Henri), pour la Société maritime d'affrétement et de représentations commerciales Somarco, 9, rue de Léningrad à Paris (licence n° 284).

M. Degeneve (Jean-Marie), pour l'agence Auto-Transports du Chablais et du Faucigny, rue des Ursules à Thonon-les-Bains (licence n° 285).

M. Bocage (Roland), pour l'agence Voyages France-Europe, 6, rue de la Chaussée-d'Antin à Paris (licence n° 286).

M. Andreopoulos (Costa), pour l'Office franco-hellénique, 21, rue Saint-Augustin à Paris.

Mme Lazarus (Jeanne), pour l'agence Azur-Cars, 2, avenue des Phocéens à Nice (licence n° 289).

Par ailleurs, les licences ci-après ont été transmises par arrêtés du 17 juillet 1951 :

La licence n° 169 à M. Eudes de La Rochefoucauld, pour le compte de l'agence Mercury Omnes, 1, rue de la Paix à Paris.

La licence n° 264 à M. Delecour (Gérard), pour l'agence A. A. T., 65, avenue d'Iéna à Paris.

La licence n° 209 à M. Laine (Léandre), pour l'agence La Maison du Tourisme, 16, avenue de Verdun à Nice.

La licence n° 71 à M. Rivoire (Louis), pour l'agence T. Rivoire et Fils, 32, rue de la Bourse à Saint-Etienne.

D'autre part, la licence d'agence de voyages a été retirée par arrêté du 17 juillet 1951 à :

M. Rostand (Olivier), pour l'Association française d'agences de voyages, 5, rue Cognacq-Jay à Paris (licence n° 165).

Régisseurs de recettes.

Par arrêté en date du 27 juillet 1951, M. Kreutzer, agent principal de la navigation aérienne, est nommé régisseur de recettes pour l'aérodrome de Cormeilles-en-Vexin, en remplacement de M. Tanguy (Guillaume).

Nomination d'un membre du conseil supérieur des transports.

Par arrêté du 27 juillet 1951, M. Outrey, inspecteur général des ponts et chaussées, est nommé membre du conseil supérieur des transports, en remplacement de M. Parmentier.

Ponts et chaussées.

Rectificatif au *Journal officiel* du 26 juillet 1951, page 8103, 1re colonne, arrêté portant avancement de classe des ingénieurs des ponts et chaussées : 1° paragraphe C du texte, 5e ligne, au lieu de : « ... Velitcheovitch... », lire : « ... Velitchkovitch » ; 2° paragraphe D du texte, 5e ligne, au lieu de : « ... Lasage... », lire : « ... Lesage... ».

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Approbation des statuts de sociétés mutualistes.

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 31 juillet 1951, ont été approuvés les statuts de la société mutualiste ci-après :

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

Société mutualiste du personnel des organismes sociaux d'Eure-et-Loir, n° 28-187, à Chartres, 20, rue Georges-Fessard.

Par arrêtés du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 1er août 1951, ont été approuvés les statuts des sociétés mutualistes ci-après :

DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

Société mutualiste des Verreries P. Laurent et de l'Anjou et Société L'Electro-Verre, n° 3-261, à Saint-Yorre.

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Mutuelle du personnel de la Société Joly, n° 31-635, à Toulouse.

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Amicale hôtelière, n° 62-1395, à Arras, 35, rue Ronville.

DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DOME

Société mutualiste et d'entr'aide sociale de l'établissement thermal, n° 63-351, à Royat.

Fusion de sociétés mutualistes.

DÉPARTEMENT DU NORD

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 1er août 1951, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite Les Combattants républicains, n° 59-2048, à Roubaix, avec la société mutualiste dite L'Espérance, n° 59-781, à Roubaix.

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 1er août 1951, a été approuvée la fusion des sociétés mutualistes dites Des Sapeurs-pompiers, n° 59-1069, à Roubaix, et L'Alliance familiale roubaisienne, n° 59-1418, à Roubaix, avec la société mutualiste dite Mutuelle Nadaud, n° 59-924, à Roubaix.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 1er août 1951, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite Le Centime mutuel du canton de Saint-Ouen, n° 75-1850, à Saint-Ouen, avec la société mutualiste dite L'Unité fraternelle, n° 75-271, à Saint-Ouen.

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 1er août 1951, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite De la Commune, n° 77-265, au Mée, avec la société mutualiste dite Mutuelle familiale seine-et-marnaise, n° 77-607, à Melun.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Agrément d'un générateur d'acétylène.

Par arrêté en date du 30 juillet 1951 est agréé, sous le n° 206, le générateur d'acétylène « Polycarbure », type automatique 30 kg, à chute de carbure et à contact et à haute pression, construit par les Etablissements Polycarbure, 1, rue d'Evreux, à Courbevoie (Seine), tel qu'il est défini par les plans et l'état descriptif joints au dossier d'agrément.

Fonds de concours.

Par arrêté en date du 30 juillet 1951, il a été ouvert, à titre de fonds de concours, au budget du ministère de l'industrie et du commerce pour l'exercice 1951 un crédit d'un montant de 9.268.495 F se répartissant comme suit :

Chap. 1070. — Ecoles nationales supérieures et écoles techniques des mines. — Indemnités et allocations diverses.....	959.000 F.
Chap. 3010. — Direction des mines et de la sidérurgie. — Matériel.....	205.018
Chap. 3020. — Ecoles nationales supérieures et écoles techniques des mines. — Matériel.....	3.471.308
Chap. 3050. — Direction des industries chimiques. Fonctionnement du laboratoire central des services chimiques de l'Etat. — Matériel.....	3.023.019
Chap. 3070. — Remboursement à diverses administrations	145.000
Chap. 3080. — Imprimeries spécialisées.....	850.650
Chap. 3120. — Frais de déplacements. — Remboursement de frais.....	225.000
Chap. 3180. — Travaux d'équipement et d'entretien de l'administration centrale et des services extérieurs..	386.500
Total	9.268.495 F.

Approbation de compteurs électriques.

Par arrêté en date du 2 août 1951, ont été approuvés, pour une durée de dix ans, les compteurs ci-après désignés, établis par la Société française Landis et Gyr, à Montluçon (Allier) :

FCG 11 pour courant monophasé 2 fils, pour toutes les intensités jusqu'à 15 ampères et toutes les tensions jusqu'à 450 kV.

FG 21 pour courant triphasé 3 fils, pour toutes les intensités jusqu'à 50 ampères et toutes les tensions jusqu'à 650 V.

MG. 21 pour courant triphasé 4 fils, pour toutes les intensités jusqu'à 50 ampères et toutes les tensions jusqu'à 650 V.

Cette approbation s'étend aux modèles ci-après qui dérivent des précédents:

FDG 11 pour courant monophasé 3 fils, pour toutes les intensités jusqu'à 15 ampères et toutes les tensions jusqu'à 450 V.

HG. 21 pour courant biphasé 3 fils, pour toutes les intensités jusqu'à 50 ampères et toutes les tensions jusqu'à 650 V.

KG. 21 pour courant biphasé 3 fils, avec phases reliées, pour toutes les intensités jusqu'à 50 ampères et toutes les tensions jusqu'à 650 V.

LG. 21 pour courant biphasé 3 fils, avec phases non reliées, pour toutes les intensités jusqu'à 50 ampères et toutes les tensions jusqu'à 650 V.

DG, 21 pour courant monophasé 3 fils, pour toutes les intensités jusqu'à 50 ampères et toutes les tensions jusqu'à 650 V.

Par arrêté en date du 2 août 1951, a été approuvé, pour une durée de dix ans, le compteur d'électricité modèle B. T. 8 pour courant monophasé 2 et 3 fils, pour toutes les intensités jusqu'à 100 ampères et toutes les tensions jusqu'à 500 volts, établi par la Compagnie de construction électrique (compteurs B. T.), 32, rue du Docteur-Lombard, à Issy-les-Moulineaux (Seine).

Ecole nationale supérieure des mines de Paris.

Par arrêté en date du 1er août 1951, la démission de M. Hauser (Edouard), chef de travaux pratiques de mécanique à occupation principale à l'école nationale supérieure des mines de Paris, est acceptée à compter du 1er octobre 1951.

Liste des ingénieurs élèves de l'école nationale supérieure des mines de Paris ayant obtenu le diplôme d'ingénieur au corps des mines en 1951.

Par arrêté en date du 31 juillet 1951, le diplôme d'ingénieur au corps des mines a été accordé, pour 1951, aux ingénieurs élèves sortant de l'école nationale supérieure des mines de Paris dont les noms suivent, savoir:

1 MM. Deberge (Jean-Baptiste).
2 Montjoie (René).
3 Gall (Jacques).
4 Osselet (Armand).
5 Servent (Jean).
6 Pichon (Claude).
7 MM. Rebiere (André).
8 Kirchner (Maurice).
9 Fournier (Georges).
10 Haina du Fretay (Amaury).

Liste des élèves titulaires de l'école nationale supérieure des mines de Paris ayant obtenu le diplôme d'ingénieur civil des mines en 1951.

Par arrêté en date du 31 juillet 1951, le diplôme d'ingénieur civil des mines a été accordé pour 1951, aux élèves titulaires sortant de l'école nationale supérieure des mines de Paris dont les noms suivent, savoir:

1° Au titre français

1 MM. Paris (Michel).
2 Azais (Henri).
3 Paul (Marcel).
4 Lemasson (Philippe).
4 Drouard (Robert).
6 Ladureau (Michel).
7 Gorichon (André).
8 Houbaut (Jean).
9 Dieuzeide (Pierre).
10 Jeanne (Claude).
11 Belin (Jean-Claude).
12 Julie (Paul).
13 Coliac (André).
14 Audonnet (Maurice).
14 Toubin (Jean).
16 Roldot (Jean-Pierre).
17 Benat (Jean).
18 Guiraud (Jean-Pierre).
19 MM. Toche (Jean).
20 Schmidt (Pierre).
21 Flesselle (Henri).
22 Givry (Jean-Pierre).
23 Bastid (Philippe).
23 Rudigoz (Pierre).
25 Guilleux (Louis).
26 Perle (Guy).
27 Borj (Pierre).
28 Balfourier (Alain).
29 Deren (Philippe).
30 Delarue (Jacques).
31 Tafani (Jean).
32 Paget (Simon).
33 Tordo (Léon).
34 Priam (Roland).
35 Paris (Jacques).

Elèves suivant le cycle d'études des ingénieurs élèves.

1 M. Lecerf (Jacques).
2 M. Lheraud (Marc).

2° Au titre étranger.

1 MM. Papazoglou (Dimitri).
2 Dao-Trong Tu.
3 MM. Nicco (Adrien).
4 Robson (Désiré).

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Administration générale.

Par arrêté en date du 9 juillet 1951, un retard à l'avancement d'une durée d'une année est infligé à M. Guerrini (Guy), chef de bureau de 2e classe d'administration générale d'outre-mer.

Par arrêté en date du 11 juillet 1951, M. Gouges (Louis-Jean-Paul), sous-chef de bureau de 1re classe d'administration générale d'outre-mer, en service à Tananarive, est placé dans la position de mission en France pour une durée maximum de deux mois, à compter du 1er juillet 1951, pour accompagner le haut commissaire de la République à Madagascar.

Agriculture.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 11 juillet 1951, M. Malzy (Pierre), maître de recherches de 2e classe des laboratoires des services de l'agriculture outre-mer, en congé administratif en France, a été placé dans la position de mission en Nigeria, à compter du 4 juillet 1951 et pour une durée maximum de quinze jours, en vue de prendre part, en qualité de représentant du Cameroun, à la réunion du comité international provisoire de prévention antiacridienne au Soudan qui se tiendra à Lagos à partir du 6 juillet 1951.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 11 juillet 1951, M. Cours (Gilbert), ingénieur en chef de 2e classe des services de l'agriculture outre-mer, en service à Madagascar, a été placé dans la position de mission au Congo belge, pour compter du jour de son départ de Madagascar et pour une durée maximum de quarante jours, en vue de visiter l'institut national pour l'étude agronomique du Congo belge.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 11 juillet 1951, a été acceptée la démission de M. Lancereaux (Paul), ingénieur adjoint de 1re classe des services de l'agriculture outre-mer.

Eaux et forêts.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 11 juillet 1951:

I. — Ont été abrogées les dispositions de l'article 1er de l'arrêté du 6 décembre 1948 en ce qui concerne les rappels pour services militaires conservés par M. Mercier (Charles).

II — Il a été attribué à M. Mercier (Charles), inspecteur de 1re classe des eaux et forêts outre-mer, un rappel d'ancienneté pour services militaires de 4 mois 7 jours.

Inspection des chasses.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 11 juillet 1951, M. Bourgoin (Pierre), inspecteur général des chasses et de la protection de la faune outre-mer, a été placé dans la position de mission en Afrique équatoriale française, pour compter du 6 août 1951 et pendant une durée maximum de trois mois, en vue d'effectuer un voyage d'inspection dans les différents territoires d'Afrique équatoriale française.

Transmissions.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 11 juillet 1951, M. Maestracci (Pierre-Baptiste), contrôleur principal de 1re classe après trois ans du cadre général des transmissions coloniales, a été admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite pour ancienneté avec réduction de la condition d'âge.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Ouverture d'un concours pour le recrutement de deux inspecteurs de la population et de l'entr'aide sociale.

Par arrêté en date du 4 août 1951, pris en application du décret n° 51-978 du 27 juillet 1951 autorisant l'ouverture d'un concours au ministère de la santé publique et de la population pour le recrutement de deux inspecteurs de la population et de l'entr'aide sociale, la date d'ouverture de ce concours est fixée au 15 octobre 1951.

Les épreuves d'admissibilité et d'admission se dérouleront à Paris.

Sont seuls admis à concourir:

1° Les candidats des deux sexes justifiant de l'un des diplômes ou titres exigés par l'article 3 du décret n° 45-2288 du 9 octobre 1945 portant règlement d'administration publique pour l'application du titre II de l'ordonnance n° 45-284 du 9 octobre 1945 relatif à l'école nationale d'administration, et les textes qui l'ont complété;

2° Les fonctionnaires de l'administration centrale et des services extérieurs du ministère de la santé publique et de la population pourvus du grade de secrétaire d'administration ou de rédacteur titulaire et ayant accompli au moins cinq ans de services effectifs en cette qualité.

Les candidats doivent être âgés de vingt-cinq ans au moins au 1er janvier 1952 et de trente ans au plus au 1er janvier 1951.

La limite d'âge supérieure est reculée d'un temps égal à la durée des services antérieurs civils ou militaires ouvrant les droits à une pension de retraite ou validables pour la retraite, sans préjudice de l'application des dispositions de l'article 162 du décret du 29 juillet 1939 (enfants à charge).

Cette limite ne pourra, cependant, en aucun cas, excéder quarante ans au 1er janvier de l'année du concours.

Les candidats doivent, en outre:

1° Posséder la qualité de Français depuis au moins cinq ans et jouir de la plénitude de leurs droits civils et politiques;

2° Avoir satisfait (pour les candidats masculins) aux obligations des lois militaires;

3° Posséder le permis de conduire une voiture automobile.

Les demandes d'inscription des candidats seront reçues au ministère de la santé publique et de la population (direction de l'administration générale, du personnel et du budget, 2e bureau, 7, rue de Tilsitt, à Paris) jusqu'au 1er octobre 1951 au plus tard.

A la demande d'inscription devront être annexées les pièces suivantes:

a) Une expédition authentique, sur papier timbré, de l'acte de naissance;

b) Une pièce attestant que le candidat possède la nationalité française depuis cinq ans au moins;

c) Un extrait du casier judiciaire datant de moins de trois mois;

d) Une copie certifiée conforme des diplômes;

e) Une notice indiquant les établissements dans lesquels le candidat a fait ses études, avec la date de son entrée et de sa sortie dans chacun d'eux;

f) Un résumé des titres de toute nature et des fonctions remplies précédemment, avec références à l'appui;

g) En ce qui concerne les candidats masculins, un état signalétique des services militaires délivré par l'autorité militaire ou, à défaut, une copie certifiée conforme de l'extrait du livret militaire;

h) Une note de renseignements sur la situation de famille accompagnée éventuellement d'une copie de l'acte de naissance des enfants;

i) Un certificat médical attestant que le candidat est de constitution robuste et apte à assurer un service actif en toute saison;

j) Une copie, certifiée conforme, du permis de conduire une voiture automobile;

k) L'engagement, par le candidat, d'accepter le poste qui lui sera désigné lors de sa nomination.

Le programme du concours, fixé par arrêté, sera communiqué aux candidats qui en feront la demande au ministère de la santé publique et de la population (direction de l'administration générale, du personnel et du budget, 2e bureau), 7, rue de Tilsitt, à Paris.

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Services extérieurs.

Rectificatif au *Journal officiel* du 28 juillet 1951: page 8239, 2e colonne, au lieu de: « Kalmabacher (Jean) », lire: « Kalmbacher (Jean) ».

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Retrait d'approbation conférée aux statuts d'organismes d'habitations à loyer modéré.

Rectificatif au *Journal officiel* du 31 juillet 1951: page 8292, 2e colonne, 2e ligne, au lieu de: « du 20 juillet 1951 », lire: « du 10 juillet 1951 »; dénomination de la vingt-sixième société, au lieu de: « Société coopérative d'habitations à loyer modéré, office social des blessés du poumon et chirurgicaux », lire: « Société anonyme coopérative d'habitations à loyer modéré, office social des blessés du poumon et chirurgicaux ».

NATURALISATIONS ET RÉINTÉGRATIONS

Décret du 20 juillet 1951 portant naturalisation, réintégration, mention d'enfants mineurs susceptibles de bénéficier de l'effet collectif attaché à l'acquisition par leurs parents de la nationalité française.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,

Vu l'ordonnance du 19 octobre 1945 portant code de la nationalité française, ensemble les textes sur l'acquisition de la nationalité,

Décrète:

Art. 1er. — Sont naturalisés Français:

ADAMS (Charles), Trèves (Rhénanie), 28-06-29. — 20036×50—57.

AGUILAR (Jean), la Fresneda (Espagne), 23-06-01. — 18668×50—69.

ALLAOUI AHMED, Caza de Sbaa (Syrie), 00-00-24. — 10039×51—98.

ALLAOUI née OUADJIA, Latrie (Liban), 00-00-26. — 10039×51—98.

ANDRES (Manuel), Alloza (Espagne), 28-01-30. — 46687×45—34.

ARAQUE (Ricardo), Barcelone (Espagne), 02-01-98. — 20519×50—75.

AUGUGLIARO (Dominique), Tunis, 14-01-16. — 9931×51—96.

AUGUGLIARO, née GIULIANO, Tunis, 02-07-23. — 9931×51—96.

BABIKIAN, née KRIKOR, Manisa (Turquie), 10-08-98. — 23547×38—38.

BADIKIAN, née MIKAELIAN, Eudemich (Turquie), 12-09-13. — 23547×38—38.

BARBARA (Andrea), Sfax (Tunisie), 26-02-22. — 32719×47—96.

BATTAGLIERI (Mathilde), Beja (Tunisie), 08-02-13. — 29595×48—96.

BENELLI (Carlo), Guiglia (Italie), 03-11-88. — 9693×50—04.

BENELLI, née GIUSTI, Zocca (Italie), 16-07-97. — 9693×50—04.

BERNADETS, née AMIELL, Vilach (Espagne), 13-10-74. — 17957×50—47.

BIANCO (Jean), Tende (Alpes-Maritimes), 28-04-12. — 18067×47—59.

BIELEC, née KOLODZIEJ, Gromada (Pologne), 28-04-08. — 18473×50—19.

BOFFELLI (Adolphe), Camerata Cornello (Italie), 06-09-09. — 13085×50—26.

BOHM (Gustave), Otin (Tchécoslovaquie), 22-06-85. — 15152×48—47.

BONARIA (Pascal), Orino (Italie), 04-05-04. — 24618×37—75.

CARREIRA (Cosme), la Corogne (Espagne), 24-04-12. — 1546×51—31.

CARREIRA, née GARCIA, Alicante (Espagne), 04-12-17. — 1546×51—31.

CASSIN (Ester), San Vito Al Tagliamento (Italie), 24-01-20. — 10011×50—31.

CAVALLO (Michel), Castellino (Italie), 16-12-07. — 488×48—83.

CLOES (Omère), Saint-Séverin (Belgique), 07-08-14. — 12741×50—06.

CORALLI (Michel), Grizzana (Italie), 29-09-97. — 39047×36—25.

CRUZ (Cecilio), Linares (Espagne), 23-05-14. — 12175×50—69.

CZEKALSKI, née ROGOWSKI, Sroda (Pologne), 03-12-07. — 8245×50—62

DASCOTTE (Georges), Wasmes (Belgique), 31-01-93. — 31195×44—59.

DE ANGELIS (Pascal), Naples (Italie), 02-01-98. — 10953×40—91.

DE LAZZER, née PEPIN, Differdange, 18-02-08. — 3299×48—75.

DE LAZZER (Giulio), Forno di Zoldo (Italie), 06-05-96. — 3299×48—75.

DEGONINCK (Marcellus), Tiegem (Belgique), 29-01-12. — 30011×48—59.

DIDIOYAN (Martirose), Brousse (Asie Mineure), 00-00-03. — 33788×38—69.

DIDIOYAN, née SURENIAN, Angora (Asie Mineure), 00-00-16. — 33788×38—69.

EVE (Jules), Gosselies (Belgique), 22-06-11. — 2761×33—62.

FAIDUTTI (Fiori), Martigliano (Italie), 11-12-07. — 27241×48—89.

FAIDUTTI, née OLIVIERI, Vo (Italie), 20-07-19. — 27241×48—89.
FERRERA (Rocco), Tunis, 17-05-26. — 9957×51—96.
FORMICA (Louis), Piobbico (Italie), 03-06-02. — 17830×50—78.
FORMICA, née ALUIGI, Piobbico (Italie), 12-01-08. — 17830×50—78.
FRANCHI (Paul), Nesso (Italie), 27-05-97. — 13600×40—70.
FUSCO (Vittorio), Quiadici (Italie), 10-03-11. — 4172×46—96.
FUSCO, née IACHELLA, Fondouk Djedid (Tunisie), 22-07-23. — 4172×46—96.
GARDIN (Giuseppe), Venise (Italie), 22-10-96. — 37219×34—75.
GEMIGNANI (Luigi), Capannoli (Italie), 13-06-25. — 20888×50—84.
GEMIGNANI (Giovanni), Capannoli (Italie), 01-02-23. — 20887×50—84.
GEMIGNANI (Lidiano), Capannoli (Italie), 03-05-27. — 20889×50—84.
GENOLINI (Joseph), Courtemaiche (Suisse), 03-05-12. — 13607×40—52.
GIACCHINO, née BOLLA, Stella (Italie), 17-03-91. — 9333×50—06.
GIACCHINO (Matteo), Ellera (Italie), 25-09-87. — 9333×50—06.
GIAI-CHECA (Tonino), Giaveno (Italie), 17-07-95. — 13433×50—78.
GIAI-CHECA, née GIAI-BRUERI, Giaveno (Italie), 29-12-96. — 13433×50—78.
GIL (Angel), Fuentes de Ayodar (Espagne), 02-06-20. — 14464×50—13.
HEBELSEN (Joseph), Thal-Marmoutier (Bas-Rhin), 03-03-01. — 10135×50—75.
Heiduk (Emile), Bottrop (Allemagne), 09-03-20. — 14454×50—62.
HEREA (Jean), Vulcan (Roumanie), 11-06-23. — 16628×50—75.
ITALIA (Salvatore), Flodidia (Italie), 02-06-22. — 14508×50—38.
ITALIA, née DI VANNI, Sommatino (Italie), 27-11-23. — 14568×50—38.
IVORRA (Jaime), Alfar del Pi (Espagne), 18-11-94. — 39738×38—91.
IVORRA, née FERRER, Alfar del Pi (Espagne), 29-07-97. — 39738×38—91.
JASTRZEBSKI (Richard), Dzwonek (Pologne), 22-01-25. — 4981×51—57.
JASTRZEBSKI, née SWISTAK, Gora (Pologne), 02-13-24. — 4981×51—57.
KENDZIORA, née TRAFFAS, Hombruch (Allemagne), 30-01-06. — 14462×50—62.
KENDZIORA (Roch), Krzekatowice (Pologne), 19-08-01. — 14462×50—62.
KISZCZAK, née SOCHA, Rzyki (Pologne), 12-12-06. — 16900×50—80.
KISZCZAK (Joseph), Rzyki (Pologne), 07-12-04. — 16900×50—80.
KOBYLUCH, née CIEZKI, Mokrsko (Pologne), 14-08-08. — 28011×32—37.
KOULOUMDJIAN (Garabed), Karpouth (Asie Mineure), 18-06-03. — 17858×50—39.
KOULOUMDJIAN, née ZADOURIAN, Karpouth (Asie Mineure), 25-11-07. — 17858×50—69.
KURKIEWICZ (Nicolas), Bialaczow (Pologne), 06-12-91. — 31458×33—54.
KURKIEWICZ, née SOSNA, Ostatni Grosz (Pologne), 21-01-98. — 31458×33—54.
KUZLIK (François), Las (Pologne), 07-07-22. — 14455×50—62.
LAI (Salvatore), Djerissa (Tunisie), 12-12-21. — 10926×48—71.
LOMBARDO (Orazio), La Spezia (Italie), 05-05-85. — 9583×50—75.
LOMBARDO, née FERDEGHINI, La Spezia (Italie), 17-04-91. — 9583×50—75.
LUBINSKI (Adalbert), Essen (Allemagne), 11-01-11. — 17196×50—59.
LUBINSKI, née MEYZA, Buer Beckhausen (Allemagne), 09-03-16. — 17196×50—59.
MAGRI (Cerlo), Montirone (Italie), 20-05-22. — 27447×48—65.
MAJKOWICZ (Jean), Preluki (Pologne), 29-03-30. — 11342×50—51.
MALEK (Kazimiez), Klomnice (Pologne), 15-11-03. — 8392×50—60.
MANOUCHAKIAN, née MAZMANIAN, Constantinople (Turquie), 00-00-22. — 13335×50—13.
MANOUCHAKIAN (Khacher), Marach (Turquie), 03-06-97. — 13335×50—13.
MANTECON, née SAINZ, Vega de Pas (Espagne), 01-07-05. — 31655×48—75.
MANTECON (Luciano), Vega de Pas (Espagne), 18-10-00. — 31655×48—75.
MARAURI (Casildo), Saint-Sébastien (Espagne), 29-10-32. — 500×51—61.
MARIN (Cristobal), Garrucha (Espagne), 19-10-99. — 47626×35—69.
MARIN, née TORRES, Vera (Espagne), 05-12-03. — 47626×35—69.
MARSZEWSKI (Sonja), Graudenz (Allemagne), 21-11-34. — 14090×47—54.
MARTINEZ (Joseph), Perin (Espagne), 24-02-94. — 35148×36—69.
MARTINEZ, née SANCHEZ, Carthagène (Espagne), 02-03-04. — 35148×36—69.
MELENDO (Indalecio), Castejon de Las Armas (Espagne), 30-05-76. — 13063×50—31.
MELENDO, née SERRANO, Castejon de Las Armas (Espagne), 21-12-77. — 13063×50—31.
MERRA (Emmanuel), Andria (Italie), 01-04-20. — 3625×50—06.
MITROR, née URBANIAK, Borzykowo (Pologne), 18-04-01. — 6692×51—69.
MONDSHEIN (Rose), Slawkow (Pologne), 02-06-33. — 17580×50—74.
MORA (Théodore), Sarinena (Espagne), 27-12-94. — 20444×36—31.
MURYN (Stephan), Seredne Welyke (Pologne), 07-01-04. — 13241×50—77.
MURYN, née DRAHUSZCZAK, Seredne Welyke (Pologne), 29-04-08. — 13241×50—77.
NAZARIAN, née BIRLIAN, Smyrne (Asie Mineure), 00-00-23. — 17769×50—13.
NAZARIAN (Garabed), Smyrne (Asie Mineure), 04-08-19. — 17769×50—13.
OBODINSKY (Serge), Kiew (Russie), 25-09-91. — 13729×31—69.
OUD, née SALES, Arcade, Italie), 12-02-25. — 18616×46—02.
OUD (Simon), Grootebroek (Pays-Bas), 26-03-19. — 18616×46—02
PARROT (Julia), Alcarraz (Espagne), 28-01-29. — 5509×51—82.
PASQUINELLI (Sylvio), Borgopace (Italie), 03-07-88 — 8534×50—06.
PASQUINELLI, née PECORINI, Badia Tedalda (Italie), 24-05-95. — 8534×50—06.
PATEK, née VOGT, Algrange (Moselle), 06-07-01. — 39519×34—57.
PATEK (Charles), Lipolec (Tchécoslovaquie), 13-01-98. — 39519×34—57.
PAVESI (Giovanni), Fanano (Italie), 16-05-04. — 2904×50—83.
PICCININI (Edouard), Saint-Ilario-Denza (Italie), 01-07-29. — 17817×50—69.
PIGA (Charles), Hammam Lif (Tunisie), 25-02-01. — 9880×51—96.
POLIZZI (Edouard), Tunis, 05-09-25. — 9930×51—96
POLUS (Félix), Herne (Allemagne), 17-04-20. — 13415×50—59.
POLUS, née MARCZAK, Bernig Sodingen (Allemagne), 07-06-21. — 13415×50—59.
PONS (Alfonos), Pinos (Espagne), 06-01-12. — 13704×50—75.
PONS, née MYKIN, Drohobycz (Pologne), 28-03-23. — 13704×50—75.
RE (Umbert), Mede (Italie), 23-03-00. — 20077×49—13.
REUTER (Otto), Gottingen (Allemagne), 08-05-03. — 14992×50—92.
REVELLI (Jean-Baptiste), Fabrosa (Italie), 25-08-99. — 22076×40—69.
REVELLI, née BIANCO, Montaldo Mondovi (Italie), 16-11-01. — 22076×40—69.
RIEGLER (Olga), Lackenbach (Autriche), 05-07-14. — 16697×50—86.
ROMEO (François), Sante Alessio in Aspromonte (Italie), 16-10-03. — 8707×39—06.
ROVERE (Gerolamo), Cittanova (Italie), 28-02-26. — 5751×51—13.
SALLAN (Antonio), Alcampel (Espagne), 20-01-32. — 19923×50—07.
SALVADOR (Francisco), Castielfabib (Espagne), 04-06-98. — 37490×58—13.
SALVADOR, née HERRERIAS, Abla (Espagne), 13-11-99. — 37490×38—13.
SCAGLIOTTI (Louis), Trontano (Italie), 23-06-25. — 17128×50—69.
SENTIERI (Ruggero), Gorizia (Italie), 05-05-08. — 9613×50—38.
SIMON (Agustin), Lorca (Espagne), 27-01-93. — 16398×50—34.
SIMON, née MARTINEZ, Lorca (Espagne), 09-10-93. — 16398×50—34.
SLEIMAN (Ibrahim), Bahloulier (Syrie), 00-00-22. — 9992×51—98.
SLUSARCZYK (Jozef), Lukowa (Pologne), 15-02-05. — 4860×51—12.
SLUSARCZYK, née KLONSKA, Mielcuchy (Pologne), 11-07-15. — 4860×51—12.
SPATA (Santoro), Tindja (Tunisie), 21-11-26. — 9728×51—96.
STENZEL (Max), Tilsit (Allemagne), 20-12-19. — 7490×48—75.
SUPERCZYNSKI (François), Dortmund (Allemagne), 22-09-12. — 9925×50—62.
TACCONI (Antoinette), Borgo San Lorenzo (Italie), 17-01-08. — 22543×50—75.
TERRANOVA, née GRECO, Tunis, 05-09-25. — 7150×51—96.
TOPRIDES (Photios), Saranda (Turquie), 10-10-03. — 9925×51—75.
TORTORA (Gaetano), Torre del Greco (Italie), 10-12-08. — 4796×40—91.
VAN DE VALLE (Théophile), Evergem (Belgique), 22-10-05. — 17870×50—75.
VARGIU (Paul), Ozieri (Italie), 14-08-01. — 25757×38—13.
VARGIU, née MARENGO, Magliano Alfieri (Italie), 15-01-12. — 25757×38—13.
VIDAL (Maria), Dolores (Espagne), 16-08-23. — 12824×50—15.
VIMERCATI (Baptiste), Legnano (Italie), 26-01-17. — 14186×36—69.
ZANNI, née SANGALLI, Ranzanico (Italie), 10-06-15. — 47536×38—75.
ZANNI (Antonio), Sovere (Italie), 02-11-07. — 47536×38—75.

ZAPOLSKI, née PISULA, Kamien (Pologne), 17-11-07. — 17898×50—21.
ZAPOLSKI (Stanislawa), Mogilnice (Pologne), 01-01-02. — 17898 ×50—21.
ZURAWSKI (Joseph), Brzeznio (Pologne), 05-12-90. — 11799×39—16.
ZURAWSKI, née MARCINIAK, Czarnozyly (Pologne), 27-10-01. — 11799 ×39—16.
ZURAWSKI (Wladyslaw), Bierowce (Pologne), 05-10-13. — 13302 ×50—02.

Art. 2. — Sont réintégrés dans la nationalité française:
ANCIAUX, née TOURNADE, Limoges (Haute-Vienne), 19-06-82 — 8795×50—15.
DE ANGELIS, née CERDAN (Alger), 27-05-01. — 10953×10—91.
FAVRE, née EYBERT, Autrans (Isère), 18-05-90. — 8911×51—13.
RE, née BORRIONE, Orgon (Bouches-du-Rhône), 01-11-06. — 20077 ×19—13.
RODRIGUEZ, née QUILES, Oran (Algérie), 05-10-01. — 37102×45—89.

Art. 3. — Sont susceptibles d'être saisis par l'effet collectif attaché à l'acquisition par leurs parents de la nationalité française:
ALLAOUI (Marie), Moussoro (Territoire du Tchad), 27-02-47. — 10039 ×51—98.
ALLAOUI (Jeanne), Fort-Lamy (Tchad), 25-07-48. — 10039×51—98.
ALLAOUI (Georgette), Moussoro (Tchad), 01-06-50. — 10039×51—98.
BABIKIAN (Jacqueline), Bron (Rhône), 23-03-48. — 23547×38—38.
BIELEC (Christian), Varetz (Corrèze), 02-04-36. — 18473×50—19.
BIELEC (Hélène), le Pescher (Corrèze), 27-04-40. — 18473×50—19.
DE LAZZER (René), Paris, 17-03-10. — 3299×48—75.
DE LAZZER (Jean), Paris, 30-08-36. — 3299×48—75.
EVE (Maurice), Farciennes (Belgique), 24-11-34. — 2767×33—62.
EVE (Mariette), Charleroi (Belgique), 18-07-37. — 2767×33—62.
FAIDUTTI (Jean-Claude), Avallon (Yonne), 12-08-45. — 27241×48—89.
FAIDUTTI (Anne-Marie), Avallon (Yonne), 02-06-48. — 27241×48—89.
ITALIA (André), Grenoble (Isère), 16-10-45. — 14508×50—38.
JASTRZEBSKI (Waldemar), Moyeuvre-Grande (Moselle), 04-07-47. — 4981×51—57.
JASTRZEBSKI (Marie), Moyeuvre-Grande (Moselle), 15-04-51. — 4981×51—57.
JASTRZEBSKI (Edwin), Moyeuvre-Grande (Moselle), 26-10-48. — 4981×51—57.
KISZCZAK (Jean), Monsures (Somme), 23-01-35. — 16900×50—80.
KISZCZAK (Jeannine), Monsures (Somme), 14-07-37. — 16900×50 —80.
KISZCZAK (Paulette), Monsures (Somme), 20-02-39. — 16900×50 —80.
KISZCZAK (Jacques), Monsures (Somme), 23-04-40. — 16900×50—80.
KISZCZAK (André), Monsures (Somme), 12-04-44. — 16900×50—80.
KISZCZAK (Christiane), Monsures (Somme), 28-12-47. — 16900×50 —80
MANTECON (Luciano), Vega de Pas (Espagne), 21-12-34. — 31655×48 —75.
MANTECON (Thomas), Alfortville (Seine), 02-06-32. — 31655×48 —75.
OUD (Anne-Marie), Laon (Aisne), 28-05-49. — 18616×46—02.
OUD (Nelly), Laon (Aisne), 18-06-50. — 18616×46—02.
PATEK (Hildegarde), Algrange (Moselle), 06-02-43. — 39519×34—57.
PATEK (Charlotte), Algrange (Moselle), 05-08-38. — 39519×34—57.
POLUS (Jean-Pierre), Somain (Nord), 19-02-47. — 13415×50—59.
PONS (Marc), Puteaux (Seine), 06-04-50. — 13704×50—75.
PONS (Patrice), Suresnes (Seine), 10-04-48. — 13704×50—75.
SLUSARCZYK (Stanislas), Rodez (Aveyron), 15-01-34. — 4860×51 —12.
SLUSARCZYK (Ginette), Rodez (Aveyron), 19-10-47. — 4860×51—12.
SLUSARCZYK (Christiane), Rodez (Aveyron), 07-06-50. — 4860×51 —12.
ZANNI (Bruno), Creutzwald (Moselle), 04-11-44 — 47536×38—75.
ZAPOLSKI (Marie-Thérèse), Dijon (Côte-d'Or), 12-04-45. — 17898×50 —21.
ZURAWSKI (André), Civray-sur-Esves (Indre-et-Loire), 06-03-37. — 11799×39—16.
ZURAWSKI (Françoise), Civray-sur-Esves (Indre-et-Loire), 01-12-39. — 11799×39—16.

Art. 4. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 juillet 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la santé publique et de la population,
PIERRE SCHNEITER.

NOMINATIONS A DES EMPLOIS RESERVES

Ministère de la défense nationale.

Par arrêté en date du 20 juin 1951, M. Cianelli (Benoît) a été nommé casernier du génie à Montargis (Loiret), en exécution de la loi du 26 octobre 1946 et du décret du 10 juillet 1947 portant règlement d'administration pour l'application de cette loi.

Ministère de la justice.

Suspension temporaire de fonctions.

D'un jugement rendu le 31 juillet 1951 par le tribunal de première instance de Montreuil-sur-Mer, statuant contradictoirement en matière disciplinaire, il appert que Me Houlliez (Louis), huissier du tribunal de première instance de Montreuil, en résidence à Hesdin, a été suspendu de ses fonctions pour une durée de deux mois.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1951

Ordre du jour du mardi 7 août 1951.

A seize heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nomination, par suite de vacances, de membres de commissions.

2. — Nomination de six membres de la commission supérieure du crédit maritime mutuel.

3. — Nomination d'un membre de la commission chargée de statuer sur l'éligibilité de tous les membres du Conseil économique et la régularité de leur désignation.

4. — Suite de la vérification des pouvoirs (sous réserve qu'il n'y ait pas débat):

Département de Constantine (2e collège, 2e circonscription) (M. de Boislambert, rapporteur).
Territoire de la Guinée (collège unique) (M. Mallez, rapporteur).

5. — Examen d'une demande de pouvoirs d'enquête présentée par la commission de la défense nationale.

6. — Examen d'une demande de pouvoirs d'enquête présentée par la commission du travail et de la sécurité sociale.

7. — Discussion du rapport de la commission de l'intérieur sur la résolution (n° 408) adoptée par le Conseil de la République, demandant à l'Assemblée nationale une prolongation du délai constitutionnel imparti au Conseil de la République pour formuler son avis sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant statut général du personnel des communes et des établissements publics communaux. (N° 499. — M. Cordonnier, rapporteur.)

8. — Discussion du rapport du 5e bureau sur les opérations électorales du territoire de la Mauritanie (collège unique) (M. Lucas, rapporteur).

Vérification des pouvoirs.

Dans sa séance du vendredi 3 août 1951, l'Assemblée nationale a validé les pouvoirs de: MM. Baylet (Tarn-et-Garonne), Brault (Oise), Duveau (Madagascar), Lacaze (Tarn-et-Garonne), Laplace (Tarn-et-Garonne), Legendre (Oise), Magendie (Côte française des Somalis), Mercier (André) (Oise), Molinatti (Cameroun), Patria (Oise), Prache (Oise), Ranaivo (Madagascar), Raveloson (Madagascar), Velonjara (Madagascar).

Assemblée consultative européenne.

Au cours de sa séance du vendredi 3 août 1951, l'Assemblée nationale a été informée que MM. Le Bail et Gérard Jaquet renoncent au mandat qui leur avait été confié de représenter, comme membres titulaires, la France à l'Assemblée consultative prévue par le statut du Conseil de l'Europe.

Dans sa séance du vendredi 3 août 1951, l'Assemblée nationale a proclamé membres suppléants représentant la France (métropole, Algérie, départements d'outre-mer) à l'Assemblée consultative prévue par le statut du Conseil de l'Europe:

MM. P.-O. Lapie, Minjoz, Hettier de Boislambert, Alfred Krieger, Triboulet, Edouard Bonnefous, de Félice, de Moustier, Pupat, Charpentier, Bichet,

et, comme représentant des territoires d'outre-mer:

M. Silvandre.

Convocations de commissions.

La commission des affaires économiques se réunira le mercredi 8 août 1951, à quinze heures (local de la commission n° 263):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 143) de M. Jules-Julien portant organisation de l'artisanat;

La proposition de loi (n° 181) de M. Lambert tendant à suspendre l'application du traité d'union douanière signé le 26 mars 1949 entre la France et l'Italie.

II. — Décision à prendre en ce qui concerne le rapport (n° 13026) de Mme Degrond sur sa proposition de loi tendant à modifier l'article 12 de la loi du 7 mai 1917 ayant pour objet l'organisation du crédit aux sociétés coopératives de consommation.

III. — Discussion du rapport de M. André Hugues sur la proposition de loi (n° 66) de M. Tailhade portant statut des professions d'agent immobilier, de mandataire en vente de fonds de commerce et de négociants en biens.

La commission des affaires étrangères se réunira le mercredi 8 août 1951 (local du 7e bureau):

1° A dix heures.

I. — Demande de pouvoirs d'enquête.

II. — Rapport de M. Le Bail sur la proposition de résolution (n° 99) de M. Bonte tendant à inviter le Gouvernement à mettre tout en œuvre en vue de la signature d'un pacte de paix entre les cinq grandes puissances.

III. — Rapport d'information de M. Hettier de Boislambert sur la conférence de Nairobi et la défense de l'Afrique.

IV. — Questions diverses.

2° A quinze heures.

I. — Rapport de M. Guy La Chambre sur la France et l'armée européenne.

II. — Rapport de M. Faure sur le projet de traité de paix avec le Japon.

III. — Questions diverses.

La commission de l'agriculture se réunira le mercredi 8 août 1951, à quinze heures (local de la commission n° 232):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 211) de M. Lambert (prêts d'installation du crédit agricole aux jeunes ménages ruraux);

La proposition de loi (n° 213) de M. Gaborit (échange blé-pain);

La proposition de loi (n° 259) de M. Waldeck Rochet (parité des prestations familiales des exploitants et des salariés);

La proposition de résolution (n° 280) de M. Jean Moreau (création de la caisse autonome vieillesse agricole);

La proposition de loi (n° 308) de M. Jean Masson (constitution d'un stock outil dans les meuneries);

La proposition de loi (n° 310) de M. Renard (salaire minimum garanti des salariés agricoles).

II. — Nomination de rapporteurs pour avis pour:

La proposition de loi (n° 167) de M. Florand (caisses d'assurances des risques de calamités agricoles);

La proposition de loi (n° 181) de M. Lambert (suspension de l'exécution du traité d'union douanière franco-italienne jusqu'à sa ratification).

III. — Demande de pouvoirs d'enquête.

IV. — Reprise éventuelle d'un rapport fait au cours de la précédente législature par M. Tanguy Prigent sur l'assurance volontaire des exploitants agricoles.

V. — Audition des représentants de la confédération générale des planteurs de betteraves.

VI. — Suite du rapport de M. Ould Cadi sur la proposition de résolution (n° 132) de M. Babet (sucre de canne).

VII. — Rapport de M. de Sesmaisons sur sa proposition de loi (n° 137) (aval à l'office national interprofessionnel des céréales aux négociants en blé).

VIII. — Rapport de M. Tricart sur la proposition de loi (n° 117) de M. Waldeck Rochet (prix différentiel du blé).

La commission des boissons se réunira le mercredi 8 août 1951, à dix heures (local de la commission n° 232):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de résolution (n° 168) de M. Tourné (prix du sulfate de cuivre et du soufre);

Le rapport repris (n° 485) (caisse annexe de la viticulture).

II. — Examen des rapports:

De M. Fabre, sur la proposition de loi (n° 116) de M. Paul Coste-Floret (art. 79 du code du vin);

De M. Laborde, sur la proposition de loi (n° 248) de MM. Bruyneel et Litalien (art. 48 du code du vin);

De M. Laborde, sur la proposition de loi (n° 337) de M. Bruyneel (assainissement du marché du vin);

De M. Gourdon, sur le rapport repris (n° 366) (tickets d'apports de vendanges);

De M. Gourdon, sur le rapport repris (n° 368) (caisses mutuelles d'assurance récolte).

La commission de la défense nationale se réunira le mercredi 8 août 1951, à dix heures (local de la commission n° 213):

I. — Désignation d'un commissaire chargé de suivre les travaux de la commission des finances.

II. — Nomination de trois commissaires pour faire partie de la sous-commission de la commission des finances chargée de contrôler l'emploi des crédits affectés à la défense nationale.

III. — Nomination d'un commissaire pour faire partie de la commission chargé d'étudier l'ensemble du problème des émissions de radiodiffusion vers l'étranger.

IV. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 284) de M. Joseph Denais portant modification de l'article 43 de la loi n° 46-607 du 5 avril 1946 relatif au personnel des services de fabrications d'armement et des poudres;

La proposition de résolution (n° 469) de M. Jean Masson tendant à inviter le Gouvernement à faire accorder une prime de première mise d'équipement au personnel de la gendarmerie nationale.

V. — Rapport de M. Triboulet sur la proposition de loi (n° 41) de M. Jacques Bardoux relative à la reconstruction du monument commémoratif du général Mangin, détruit par les Allemands en 1940.

VI. — Questions diverses.

La commission de la famille, de la population et de la santé publique se réunira le mardi 7 août 1951, à quinze heures quinze (local de la commission n° 249):

Examen de la demande de discussion d'urgence de la proposition de résolution (n° 510) de M. Mora tendant à inviter le Gouvernement à accorder aux tuberculeux bénéficiant de l'assistance médicale gratuite, en traitement dans les établissements de cure, une indemnité de 2.000 F par mois.

La commission de l'Intérieur se réunira le mercredi 8 août 1951, à seize heures (local de la commission n° 207):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 177) de M. Cristofol tendant à accorder une prime de vacances aux personnels civils de l'Etat;

La proposition de loi (n° 208) de M. Cristofol tendant à fixer le minimum vital des fonctionnaires;

La proposition de loi (n° 209) de M. Cristofol relative à la rémunération des personnels de l'Etat;

La proposition de loi (n° 242) de M. Lecourt tendant à préparer un plan de réformes administratives;

La proposition de loi (n° 244) de M. Lamps tendant à préciser que la poliomyélite donne droit au bénéfice de congé de maladie de longue durée;

La proposition de loi (n° 252) de Mme Poinso-Chapuis relative à la validation des services accomplis par certaines assistantes du service social;

La proposition de loi (n° 300) de M. Guyot relative au payement des prestations de la sécurité sociale aux ayants droit résidant en Algérie, des salariés agricoles algériens travaillant dans la métropole;

La proposition de résolution (n° 76) de M. Palewski tendant à supprimer les zones territoriales pour la détermination de l'indemnité de résidence allouée aux fonctionnaires;

La proposition de résolution (n° 185) de M. Pierre Meunier relative à l'intégration des chefs de bureau des préfectures dans le cadre des attachés;

La proposition de résolution (n° 186) de M. Ballanger relative à l'intégration des commis de préfectures dans le cadre des secrétaires administratifs.

II. — Demande de reprise du rapport (n° 10807) de M. Ginestet sur la proposition de loi de M. Deixonne tendant à modifier le taux de la redevance sur le charbon.

III. — Nomination des membres de la sous-commission chargée d'étudier les revendications des personnels de police.

IV. — Rapport de M. Cordonnier sur le rapport repris (n° 178) de la précédente législature sur le projet de loi relatif aux indemnités allouées aux titulaires de certaines fonctions électives.

V. — Rapport de M. Rabier sur sa proposition de résolution (n° 162) tendant à accorder aux fonctionnaires algériens la parité de traitement avec les fonctionnaires métropolitains.

VI. — Questions diverses.

La commission de la marine marchande et des pêches se réunira le mercredi 8 août 1951, à quatorze heures (local de la commission n° 220):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de résolution (n° 301) de M. Wolff tendant à inviter le Gouvernement à rattacher au ministère de la marine marchande la sous-direction des voies navigables, les services extérieurs de navigation et l'office national de la navigation;

La proposition de loi (n° 258) de M. Pierre Chevallier modifiant certaines dispositions du régime des pensions des marins du commerce et de la pêche;

La proposition de résolution (n° 217) de M. Cermolacce tendant à inviter le Gouvernement à majorer de 30 p. 100 les salaires forfaitaires des marins de commerce.

II. — Questions diverses.

La commission des moyens de communication et du tourisme se réunira le Mercredi 8 août 1951 à seize heures (local de la commission n° 211):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 109) de M. Tourné tendant à accorder la franchise postale aux soldats du contingent;

La proposition de loi (n° 182) de M. Barthélemy tendant au classement pour la retraite des agents des travaux et conducteurs de chantiers des ponts et chaussées dans la catégorie B;

La proposition de loi (n° 285) de M. Estradère tendant à surseoir aux augmentations de tarifs de la R. A. T. P. et à résorber son déficit.

II. — Nomination du rapporteur pour avis de la proposition de résolution (n° 301) de M. Wolff tendant à rattacher au ministère de la marine marchande la sous-direction des voies navigables, les services extérieurs de navigation et l'office national de la navigation.

III. — Nomination de deux commissaires pour faire partie de la sous-commission chargée de suivre et d'apprécier la mise en œuvre de la convention de coopération économique européenne.

IV. — Questions diverses.

La commission des pensions se réunira le mercredi 8 août 1951, à quinze heures trente (local de la commission n° 266):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 158) de Mme Péri tendant à modifier l'article 67 du code des pensions et étendant le bénéfice de la pension d'ascendant aux ascendants victimes de la guerre qui ne sont imposables à l'impôt général sur le revenu que pour un revenu net ne dépassant pas 50.000 francs;

La proposition de loi (n° 176) de M. Robert Ballanger tendant à permettre la validation pour la retraite de certains services rémunérés sur les crédits non budgétaires;

La proposition de loi (n° 198) de M. Penoy tendant à la revalorisation des majorations spéciales à la gendarmerie en matière de pensions;

La proposition de loi (n° 199) de M. Penoy tendant à accorder une allocation annuelle aux anciens receveurs spéciaux des communes et établissements publics qui ont été amenés à cesser leurs fonctions par l'effet des dispositions des articles 5 et 9 du décret du 31 décembre 1952 sans bénéficier d'une pension,

La proposition de loi (n° 221) de Mme Rose Guérin tendant à fixer le montant du pécule accordé aux déportés et internés politiques par la loi du 9 septembre 1948.

II. — Questions diverses.

La commission de la production industrielle se réunira le mercredi 8 août 1951, à dix heures trente (local de la commission n° 261):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 42) de M. Jacques Bardoux tendant à compléter la loi du 17 mai 1946 relative à la nationalisation des combustibles minéraux;

La proposition de loi (n° 72) de M. Jean-Paul Palewski instituant un comité de l'or national et un centre technique aurifère;

La proposition de loi (n° 80) de M. Jean-Paul Palewski permettant la mise en valeur de certains gisements houillers;

La proposition de loi (n° 130) de M. Henri Martel augmentant de 20 p. 100 les retraites minières;

La proposition de loi (n° 146) de M. Gaulier tendant à étendre l'ordonnance n° 45-2148 du 22 septembre 1945 aux mineurs en argile;

La proposition de loi (n° 147) de M. Henri Martel doublant les années de guerre pour le calcul de la retraite des ouvriers mineurs;

La proposition de loi (n° 148) de M. Lecœur accordant le bénéfice de la durée du service militaire pour le calcul de la retraite des mineurs;

La proposition de loi (n° 149) de M. Mancey étendant les pouvoirs des délégués mineurs en matière de sécurité et d'hygiène;

La proposition de loi (n° 151) de M. Henri Martel accordant aux mineurs la pension de retraite après trente années de service;

La proposition de loi (n° 156) de M. Henri Martel modifiant l'article 206 du décret du 27 novembre 1946 sur la sécurité sociale minière;

La proposition de résolution (n° 152) de M. Lecœur tendant à appliquer l'article 12 du statut des mineurs;

La proposition de loi (n° 150) de M. Mancey modifiant l'article 23 du statut du mineur;

La proposition de loi (n° 214) de M. Bartolini modifiant l'article 6 *ter* de l'ordonnance du 17 octobre 1945 concernant la législation spéciale de retraite des ouvriers et employés des carrières de bauxite;

La proposition de loi (n° 215) de M. Henri Martel tendant à assurer le payement chaque mois à échoir des retraites minières;

La proposition de loi (n° 349) de M. Henri Meck relative aux retraites des ouvriers mineurs.

II. — Nomination de deux commissaires pour faire partie de la sous-commission chargée de suivre et d'apprécier la mise en œuvre de la convention de coopération économique européenne.

III. — Nomination de quatre commissaires pour faire partie de la sous-commission chargée de suivre et d'apprécier la gestion des entreprises industrielles nationalisées et des sociétés d'économie mixte.

IV. — Désignation d'un commissaire chargé de suivre les travaux de la commission des finances.

V. — Demande de reprise du rapport (n° 12871) de M. Sion sur la proposition de loi de M. Deixonne tendant à améliorer le régime de sécurité sociale dans les mines.

VI. — Demande de reprise du rapport (n° 13115) de M. Sion sur les propositions de loi tendant à augmenter les retraites des ouvriers mineurs.

VII. — Questions diverses.

La commission de la reconstruction et des dommages de guerre se réunira le mercredi 8 août 1951, à onze heures (local de la commission n° 208):

I. — Rapport de M. Triboulet sur l'avis du Conseil de la République (n° 21) concernant la proposition de loi relative aux redevances pour occupation de bâtiments provisoires.

II. — Rapport de M. Sibué sur la proposition de résolution (n° 84) de M. Minjoz tendant à inviter le Gouvernement à majorer de 10 milliards les crédits prévus pour les habitations à loyer modéré au cours de l'exercice 1951.

III. — Questions diverses.

La commission des territoires d'outre-mer se réunira le mercredi 8 août 1951, à quinze heures (local de la commission n° 254):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 296) de M. Frédéric-Dupont tendant à fixer les modalités de dégagement ou d'intégration de certaines catégories de personnels d'Indochine;

La proposition de loi (n° 356) de M. Jacques Duclos tendant à garantir et codifier la propriété foncière africaine en Afrique occidentale française, en Afrique équatoriale française, au Togo et au Cameroun.

II. — Examen pour avis et nomination du rapporteur de la proposition de loi (n° 273) de M. Caillavet tendant à abroger les dispositions de la loi du 27 août 1947 modifiant l'article 10 de la loi du 27 septembre 1946 concernant le renouvellement des membres de l'Assemblée de l'Union française élus par les représentants de l'Assemblée nationale.

III. — Questions diverses.

La commission du travail et de la sécurité sociale se réunira le mercredi 8 août 1951, à seize heures (local de la commission n° 261) :

I. — Nomination de rapporteurs pour :

La proposition de loi (n° 138) de M. Sion (indemnités pour accident de travail) ;

La proposition de loi (n° 174) de M. Raymond Guyot (prime de transport) ;

La proposition de loi (n° 180) de M. Raymond Guyot (rachat de cotisations d'assurance vieillesse par les chauffeurs de taxi salariés) ;

La proposition de loi (n° 207) de M. Frédéric-Dupont (réglementation de l'exercice de la profession de pâtissier) ;

La proposition de loi (n° 210) de M. Besset (modification des lois des 30 octobre 1946 sur les accidents du travail et 2 août 1949 majorant les indemnités au titre de ladite législation) ;

La proposition de loi (n° 241) de M. Lecourt (encouragement à l'accroissement de la productivité) ;

La proposition de loi (n° 348) de M. Henri Meck (indemnités pour accident de travail).

II. — Nomination de membres de commissions extra-parlementaires :

Commission supérieure des allocations familiales (un membre) ;

Commission supérieure des comités d'entreprises (trois membres) ;

Commission supérieure de la caisse nationale d'assurances vie (deux membres) ;

Commission supérieure de la caisse nationale d'assurances en cas d'accidents (deux membres) ;

Commission chargée d'étudier les simplifications applicables au régime général de la sécurité sociale (trois membres) ;

Conseil supérieur de la mutualité (un membre) ;

Conseil supérieur de la sécurité sociale (trois membres).

III. — Demandes éventuelles de reprise pour :

Le rapport (n° 12506) de Mme Francine Lefebvre sur le projet de loi concernant les échanges de stagiaires ;

Le rapport (n° 12614) de M. Bonnet sur la proposition de loi de M. Joseph Dumas concernant les pouvoirs de la commission supérieure des conventions collectives ;

Le rapport (n° 12772) de M. Henri Meck sur la proposition de loi de M. Jean-Paul Palewski concernant la majoration de l'allocation aux vieux travailleurs salariés pour tierce personne ;

Le rapport (n° 12900) de M. Viatte sur le projet et les propositions de loi de M. Coudray, de M. Emile Hugues et de M. Max Brusset relatives aux cotisations de sécurité sociale.

IV. — Questions diverses.

Convocations de bureaux.

Le premier bureau se réunira le mercredi 8 août 1951, à onze heures (local de la commission de l'éducation nationale, n° 262) :

I. — Election d'un secrétaire en remplacement de Mme Brunet, invalidée.

II. — Rapport de M. Chamant sur les opérations électorales du département d'Alger (1er collège).

Le troisième bureau se réunira le mardi 7 août 1951, à dix-sept heures (local de la commission de la reconstruction, n° 208) :

Suite de la vérification des opérations électorales : Gabon (collège des citoyens de statut personnel) ; Gabon, Moyen-Congo (collège des citoyens de statut français).

Le septième bureau se réunira le mercredi 8 août 1951, à quatorze heures trente (local de la commission des affaires étrangères, n° 255) :

Tirage au sort d'une sous-commission de cinq membres chargée de l'examen des opérations électorales d'Oran (2e collège).

Rectification

au compte rendu in extenso de la 2e séance du 2 août 1951.

(*Journal officiel* du 3 août 1951.)

Dans le scrutin (n° 18) sur la motion d'investiture de M. Maurice Petsche, président du conseil désigné :

M. Isorni, porté comme « n'ayant pas pris part au vote », déclare avoir voulu voter « pour ».

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1951

Convocations de commissions.

La commission des finances se réunira le mercredi 8 août 1951, à dix heures quarante-cinq (local de la commission) :

I. — Projet de loi portant codification des textes relatifs aux instruments monétaires et aux médailles. (N° 443, année 1951. — Rapporteur : M. Litaise.)

II. — Projet de loi tendant à l'homologation d'une cotisation professionnelle. (N° 474, année 1951. — Rapporteur : M. Walker.)

III. — Questions diverses.

La commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie) se réunira le jeudi 9 août 1951, à dix heures (local n° 221) :

Suite de l'examen du statut des agents communaux.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de vacance du poste de directeur de l'hôpital-hospice de Quimperlé (Finistère).

Est déclaré vacant le poste de directeur de l'hôpital-hospice de Quimperlé (Finistère), établissement de 5e catégorie.

Peuvent faire acte de candidature les personnes inscrites sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur des hôpitaux et hospices publics, établie conformément aux dispositions du décret du 17 avril 1943.

Les candidats devront adresser leur demande sous pli recommandé, dans un délai d'un mois, à compter de la publication du présent avis, au directeur départemental de la population du Finistère, ancien évêché, Quimper.

Avis de vacance du poste de directeur économe de l'hôpital-hospice de Saulieu (Côte-d'Or).

Est déclaré vacant le poste de directeur économe de l'hôpital-hospice de Saulieu (Côte-d'Or).

Peuvent faire acte de candidature les personnes inscrites sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur économe et sous-directeur des hôpitaux et hospices publics, établie conformément aux dispositions du décret du 17 avril 1943.

Les candidats devront adresser leur demande sous pli recommandé, dans un délai d'un mois à compter de la publication du présent avis, au directeur départemental de la population de la Côte-d'Or, 17, rue du Chaignot, à Dijon.

Avis de vacance d'un poste de chef de bureau à la direction départementale de la santé de la Sarthe.

Un poste de chef de bureau est actuellement vacant à la direction départementale de la santé de la Sarthe.

Les chefs de bureau en fonctions dans les directions départementales de la santé ou de la population intéressés par cette vacance sont priés de se faire connaître et de s'adresser, pour tous renseignements, à la direction de l'administration générale du personnel et du budget (2e bureau), ministère de la santé publique et de la population, 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

Avis de vacance d'un poste de rédacteur à la direction départementale de la santé des Alpes-Maritimes.

Un poste de rédacteur est actuellement vacant à la direction départementale de la santé des Alpes-Maritimes.

Les rédacteurs titulaires en fonctions dans les directions départementales de la santé ou de la population intéressés par cette vacance sont priés de se faire connaître et de s'adresser, pour tous renseignements, au ministère de la santé publique et de la population (direction de l'administration générale du personnel et du budget, 2e bureau), 7, rue de Tilsitt, à Paris (17e).

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, directeur des Journaux officiels,
JEAN REYMOND

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

BRASSERIE MASSE-MEURISSE

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE
CAPITAL : 21.600.000 F
114, RUE DE LA BARRE, A LILLE
R. C. 7168.

OBLIGATIONS DE 1.000 F 5 0/0 1930

Liste des obligations sorties au tirage du 19 juillet 1951 et des obligations sorties à des tirages précédents, remboursables aux guichets de la Banque Scalbert, à Lille, à dater du 1er septembre 1951.

NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.
2	49	835	50	1.601	51
21	50	868	51	1.623	50
62	51	872	50	1.638	51
76	50	881	51	1.707	51
83	50	896	50	1.731	51
133	51	903	48	1.734	51
141	51	927	51	1.737	51
142	51	950	51	1.750	51
168	51	968	51	1.757	51
199	51	993	50	1.793	51
200	51	1.011	51	1.802	50
225	50	1.016	50	1.805	51
283	51	1.019	50	1.855	51
285	50	1.028	51	1.858	50
300	51	1.055	51	1.879	49
332	50	1.113	51	1.900	51
348	51	1.161	51	1.920	50
366	51	1.163	51	1.926	50
383	51	1.183	50	1.946	51
390	51	1.193	51	1.953	50
405	50	1.214	51	1.966	50
412	50	1.229	50	1.970	50
421	50	1.250	51	1.997	50
427	50	1.257	51	2.013	50
452	51	1.278	50	2.027	50
468	51	1.285	48	2.030	50
487	51	1.286	51	2.047	51
515	49	1.288	50	2.089	51
516	51	1.291	50	2.110	51
533	50	1.325	51	2.116	51
541	50	1.345	50	2.129	50
566	50	1.377	51	2.132	49
567	51	1.403	51	2.135	50
569	50	1.418	49	2.138	51
599	50	1.429	51	2.149	51
625	51	1.432	49	2.175	51
638	50	1.434	51	2.179	43
643	49	1.440	50	2.181	46
644	49	1.469	48	2.182	49
715	51	1.476	51	2.238	51
723	50	1.527	47	2.275	51
728	51	1.529	48	2.283	49
734	51	1.531	50	2.284	50
760	50	1.533	48	2.286	51
784	51	1.534	45	2.289	50
803	50	1.537	43	2.295	51
809	50	1.540	51	2.297	51
818	51	1.556	51	2.335	50
829	50	1.570	51	2.336	50
2.339	51	2.940	50	3.638	50
2.370	51	2.968	50	3.651	51
2.371	51	2.997	49	3.653	51
2.388	51	3.049	51	3.662	50
2.392	51	3.050	49	3.685	51
2.396	51	3.056	50	3.686	50
2.410	51	3.059	51	3.689	50
2.413	51	3.065	51	3.695	51
2.430	50	3.082	51	3.698	49
2.434	51	3.086	51	3.724	51
2.440	50	3.087	50	3.752	51
2.442	49	3.103	51	3.760	50
2.474	51	3.110	50	3.762	51
2.490	51	3.113	51	3.764	49
2.539	51	3.126	51	3.771	51
2.543	47	3.128	51	3.787	50
2.545	49	3.148	47	3.795	50
2.579	51	3.149	50	3.797	50
2.606	50	3.155	48	3.814	50
2.627	51	3.157	51	3.823	45
2.631	51	3.163	50	3.825	46
2.634	50	3.169	50	3.830	44
2.638	50	3.177	50	3.840	44
2.666	50	3.186	51	3.841	51
2.676	51	3.215	50	3.842	47
2.677	50	3.258	50	3.845	43
2.680	49	3.269	50	3.850	45
2.685	50	3.272	51	3.852	41
2.735	51	3.285	50	3.855	46
2.763	51	3.287	51	3.861	43
2.771	50	3.330	49	3.862	46
2.794	50	3.344	51	3.865	51
2.832	51	3.433	51	3.866	40
2.838	51	3.436	51	3.903	51
2.849	51	3.465	51	3.935	51
2.860	51	3.482	51	3.971	51
2.866	50	3.483	51	3.976	49
2.887	51	3.592	50	3.977	51
2.893	51	3.598	50	3.987	50
2.919	46	3.609	51		

Société des Grands Magasins « Au Printemps »

LAGUIONIE ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS
AU CAPITAL DE 720 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 64, BOULEVARD HAUSSMANN, PARIS
R. C. : Seine 92627. — Producteur : Seine C. A. E. 7543.

REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS A 4 1/2 0/0 DE 2.000 F

Emissions 1941-1944.

AMORTISSEMENT 1951
Semestrialités de mai et novembre

La société, conformément aux conditions de son emprunt, a procédé au rachat en Bourse de 2.243 obligations au-dessous du pair, compte tenu de la portion courue du coupon et à concurrence de l'emploi total des semestrialités prévues pour le service de l'emprunt.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

ETABLISSEMENTS B. MIELLE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 100 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 68, RUE LÉON-BOURGEOIS, A CHALONS-SUR-MARNE

Liste des obligations 5 0/0 1930 sorties au tirage du 30 avril 1951 (17e amortissement) et des obligations sorties aux tirages antérieurs et non remboursées (amortissements 1935 à 1950) ainsi que des obligations frappées d'opposition.

Les obligations sont remboursables aux prix suivants :

Premier amortissement 1935 : 1.000 F au porteur et nominatif, coupon 1er janvier 1936 attaché.

Deuxième amortissement 1936 : 998,50 F au porteur ; 1.000 F nominatif plus de 6 mois ; 998,50 F nominatif moins de 6 mois, coupon 1er janvier 1937 attaché.

Troisième amortissement 1937 : 1.000 F au porteur et nominatif, coupon 1er janvier 1938 attaché

Quatrième amortissement 1938 : 1.000 F au porteur et nominatif, coupon 1er janvier 1939 attaché.

Cinquième amortissement 1939 : 1.000 F au porteur et nominatif, coupon 1er janvier 1940 attaché.

Sixième amortissement 1940 : 1.058,40 F au porteur ; 1.062,50 F nominatif, coupon 1er juillet 1941 attaché.

Septième et huitième amortissements 1941-1942 : 1.011,625 F au porteur ; 1.012,50 F nominatif, coupon 1er janvier 1943 attaché.

Neuvième amortissement 1943 : 1.000 F au porteur et nominatif, coupon 1er janvier 1944 attaché.

Dixième amortissement 1944 : 1.000 F au porteur et nominatif, coupon 1er janvier 1945 attaché.

Onzième amortissement 1945 : 1.000 F au porteur et nominatif, coupon 1er janvier 1946 attaché.

Douzième amortissement 1946 : 1.000 F au porteur et nominatif, coupon 1er janvier 1947 attaché.

Treizième amortissement 1947 : 1.000 F au porteur et nominatif, coupon 1er janvier 1948 attaché.

Quatorzième amortissement 1948 : 1.000 F au porteur et nominatif, coupon 1er janvier 1949 attaché.

Quinzième amortissement 1949 : 1.000 F au porteur et nominatif, coupon 1er janvier 1950 attaché.

Seizième amortissement 1950 : 1.000 F au porteur et nominatif, coupon 1er janvier 1951 attaché

Dix-septième amortissement 1951 : 1.000 F au porteur et nominatif, coupon 1er janvier 1952 attaché.

1	51	441	51	784	49	1.225	51	1.683	51	2.133	50	2.565	41-42	2.884	50	3.260	46		
4	49	448	50	786	44	1.227	51	1.697	51	2.135	46	2.566	50	2.885	51	3.264	47		
32	44	450	49	788	44	1.236	51	1.704	51	2.136	50	2.570	48	2.888	51	3.269	51		
33	46	457	51	789	46	1.258	44	1.706	51	2.137	51	2.574	51	2.894	51	3.290	51		
36	49	459	50	790	49	1.260	51	1.713	51	2.152	49	2.576	48	2.900	48	3.307	51		
39	50	469	49	792	49	1.265	51	1.718	50	2.180	46	2.577	41-42	2.903	48	3.321	48		
41	43	489	49	800	49	1.267	45	1.721	50	2.181	46	2.579	41-42	2.904	51	3.325	49		
44	51	492	49	816	51	1.283	45	1.749	51	2.190	51	2.603	51	2.906	50	3.327	45		
45	45	498	49	818	49	1.301	51	1.753	49	2.194	41-42	2.606	51	2.908	49	3.338	46		
46	44	501	50	830	51	1.306	43	1.775	51	2.196	41-42	2.621	51	2.917	45	3.339	47		
55	51	506	51	836	51	1.316	51	1.784	51	2.200	41-42	2.623	49	2.921	50	3.343	51		
56	49	507	51	838	51	1.327	51	1.791	51	2.211	43	2.625	49	2.927	51	3.354	51		
69	51	512	51	843	48	1.359	50	1.792	51	2.220	50	2.627	47	2.932	51	3.359	51		
85	50	515	49	845	49	1.365	51	1.794	51	2.225	48	2.628	47	2.936	51	3.368	51		
91	48	519	49	852	48	1.378	46	1.800	51	2.229	48	2.637	51	2.939	50	3.372	49		
92	48	521	49	854	51	1.390	51	1.801	51	2.231	49	2.638	51	2.941	47	3.374	51		
94	48	535	44	857	49	1.391	51	1.803	51	2.234	45	2.649	48	2.943	43	3.391	48		
101	51	537	50	862	51	1.393	48	1.806	51	2.247	51	2.650	47	2.944	48	3.394	48		
102	50	559	51	874	50	1.400	51	1.810	51	2.251	51	2.652	49	2.945	43	3.398	50		
112	51	581	51	879	51	1.405	51	1.816	51	2.261	51	2.654	51	2.947	49	3.399	51		
123	51	616	51	883	51	1.406	51	1.835	51	2.266	40	2.658	41-42	2.948	44	3.400	50		
125	40	622	47	898	51	1.416	51	1.841	51	2.267	47	2.667	51	2.954	51	3.411	44		
126	47	623	51	915	51	1.445	51	1.847	51	2.268	51	2.670	51	2.955	51	3.412	50		
128	40	633	50	936	49	1.447	51	1.858	44	2.271	51	2.681	49	2.956	50	3.414	51		
140	51	634	50	938	49	1.453	49	1.860	51	2.273	45	2.685	50	2.962	49	3.415	50		
146	44	635	50	944	49	1.467	47	1.861	48	2.284	49	2.688	50	2.964	47	3.425	41-42		
148	51	636	47	945	43	1.491	40	1.862	43	2.285	49	2.697	51	2.969	51	3.439	47		
164	51	642	49	947	43	1.492	41-42	1.863	45	2.286	45	2.700	51	2.973	51	3.440	51		
188	51	644	47	948	44	1.509	51	1.867	50	2.288	49	2.703	51	2.987	51	3.453	51		
190	49	646	51	949	50	1.511	51	1.870	51	2.289	51	2.705	51	3.000	51	3.457	51		
196	48	650	51	959	51	1.515	51	1.872	51	2.290	46	2.717	51	3.006	45	3.462	50		
204	48	653	51	960	51	1.516	46	1.873	51	2.291	50	2.719	50	3.008	51	3.467	50		
213	49	664	50	962	50	1.517	49	1.877	50	2.295	43	2.722	49	3.019	43	3.472	50		
214	50	668	51	964	47	1.518	46	1.882	50	2.296	43	2.732	51	3.020	51	3.475	44		
217	51	679	51	970	41-42	1.520	51	1.933	50	2.297	48	2.734	51	3.021	40	3.481	51		
218	50	683	51	971	40	1.522	50	1.935	51	2.300	40	2.736	51	3.024	49	3.500	49		
219	49	688	51	981	51	1.529	41-42	1.936	51	2.304	43	2.740	51	3.025	39	3.501	51		
221	49	691	48	988	51	1.530	50	1.942	51	2.306	49	2.751	51	3.026	41-42	3.505	50		
222	50	696	51	999	48	1.538	48	1.947	51	2.307	50	2.756	47	3.027	46	3.515	50		
224	51	710	51	1.027	51	1.539	50	1.968	51	2.311	51	2.758	51	3.028	46	3.524	51		
229	49	717	50	1.031	50	1.545	44	1.971	51	2.327	51	2.764	51	3.044	44	3.525	51		
230	51	718	50	1.034	50	1.546	46	1.972	47	2.328	48	2.772	49	3.047	50	3.528	51		
233	50	728	50	1.046	51	1.549	51	1.977	51	2.329	51	2.774	50	3.051	48	3.540	51		
234	43	729	46	1.049	43	1.559	45	1.979	48	2.346	46	2.779	50	3.057	50	3.541	49		
239	49	730	45	1.054	41-42	1.561	51	1.996	45	2.363	50	2.781	50	3.061	41-42	3.545	48		
251	51	735	47	1.063	41-42	1.574	51	2.002	45	2.366	50	2.785	48	3.071	41-42	3.549	48		
252	51	742	46	1.072	40	1.577	51	2.005	50	2.368	51	2.787	49	3.075	51	3.550	49		
256	51	744	51	1.084	51	1.580	50	2.016	51	2.369	51	2.792	39	3.088	50	3.558	51		
258	46	746	47	1.097	51	1.581	48	2.017	51	2.374	51	2.800	51	3.091	51	3.571	50		
261	51	747	47	1.098	48	1.584	51	2.027	49	2.394	51	2.818	49	3.094	51	3.579	40		
270	39	748	49	1.103	50	1.586	51	2.028	48	2.400	51	2.820	40	3.098	49	3.584	49		
272	49	749	51	1.106	38	1.590	43	2.029	47	2.430	49	2.821	48	3.099	49	3.588	50		
279	50	751	49	1.107	49	1.595	50	2.034	51	2.438	51	2.823	43	3.104	50	3.608	51		
283	46	753	43	1.141	51	1.604	44	2.040	41-42	2.440	50	2.829	46	3.112	47	3.614	49		
292	51	758	48	1.144	50	1.607	44	2.041	50	2.448	51	2.833	41-42	3.121	51	3.627	51		
302	51	759	44	1.152	45	1.611	43	2.050	51	2.451	51	2.838	49	3.125	50	3.647	43		
306	51	760	44	1.165	49	1.621	51	2.073	45	2.460	48	2.842	51	3.127	51	3.650	51		
316	47	762	49	1.168	51	1.623	50	2.074	40	2.462	51	2.852	50	3.131	51	3.652	51		
319	49	765	44	1.172	44	1.624	46	2.077	45	2.466	46	2.856	49	3.163	51	3.655	51		
320	44	766	44	1.173	49	1.632	47	2.078	44	2.473	45	2.857	50	3.169	51	3.661	51		
321	50	769	50	1.179	50	1.634	47	2.080	48	2.476	50	2.858	48	3.182	44	3.670	51		
323	50	771	51	1.183	41-42	1.637	50	2.082	45	2.484	51	2.865	49	3.192	50	3.684	51		
325	51	775	48	1.192	51	1.641	50	2.115	51	2.495	48	2.867	50	3.235	51	3.717	51		
327	50	776	45	1.197	45	1.648	50	2.119	46	2.504	51	2.868	49	3.247	51	3.741	50		
345	51	777	44	1.199	51	1.657	51	2.120	51	2.511	38	2.874	51	3.251	50	3.743	41-42		
370	51	779	45	1.200	51	1.658	44	2.123	50	2.527	51	2.877	51	3.252	46	3.745	50		
372	51	780	48	1.205	51	1.673	51	2.130	45	2.531	43	2.878	50	3.254	49	3.746	40		
393	51	782	48	1.208	51	1.678	51	2.131	51	2.540	43	2.883	51	3.257	48	3.753	45		
437	50	783	46																

3.758	49	4.356	50	5.159	51	5.746	49	6.380	50	7.003	49	7.592	49	8.256	50	8.989	50
3.766	50	4.370	50	5.170	51	5.750	47	6.393	47	7.009	50	7.594	49	8.271	45	8.990	47
3.769	48	4.378	51	5.172	48	5.752	50	6.421	51	7.016	50	7.606	50	8.285	51	8.994	50
3.772	51	4.380	49	5.179	50	5.764	51	6.425	50	7.032	51	7.608	47	8.305	48	8.992	48
3.782	45	4.401	48	5.182	43	5.765	48	6.427	46	7.038	40	7.627	51	8.321	51	8.993	43
3.794	41-42	4.402	51	5.184	50	5.766	44	6.433	50	7.045	47	7.635	51	8.322	51	8.994	47
3.796	41-42	4.426	51	5.193	51	5.770	46	6.438	40	7.046	51	7.637	48	8.348	50	8.996	50
3.808	49	4.435	51	5.199	51	5.771	43	6.443	51	7.055	47	7.638	51	8.374	51	8.997	41-42
3.812	51	4.446	50	5.215	50	5.776	51	6.444	50	7.056	51	7.641	51	8.390	48	8.998	41-42
3.826	51	4.449	51	5.220	50	5.781	51	6.450	51	7.063	51	7.658	48	8.402	49	8.999	40
3.829	51	4.450	51	5.227	51	5.783	51	6.455	50	7.066	45	7.665	51	8.404	50	9.000	40
3.831	43	4.451	51	5.228	51	5.791	49	6.458	50	7.070	50	7.669	51	8.417	50	9.002	47
3.833	48	4.462	51	5.237	51	5.793	49	6.459	51	7.072	51	7.675	44	8.423	51	9.004	51
3.843	51	4.465	50	5.250	51	5.800	48	6.469	46	7.087	50	7.676	44	8.435	46	9.015	50
3.851	51	4.472	50	5.251	51	5.801	50	6.470	51	7.090	51	7.699	44	8.453	50	9.018	51
3.856	49	4.496	47	5.254	50	5.805	49	6.471	51	7.092	51	7.707	51	8.455	50	9.022	48
3.857	51	4.497	47	5.257	51	5.813	43	6.475	51	7.093	45	7.709	51	8.465	51	9.023	51
3.862	51	4.506	47	5.263	49	5.822	47	6.480	51	7.098	50	7.710	50	8.466	47	9.030	51
3.864	51	4.511	51	5.264	50	5.823	51	6.493	50	7.104	50	7.713	43	8.471	51	9.031	43
3.894	51	4.513	48	5.269	50	5.833	47	6.518	41-42	7.108	51	7.724	48	8.478	40	9.035	51
3.914	44	4.518	51	5.283	51	5.838	47	6.526	51	7.112	51	7.730	50	8.486	51	9.036	51
3.915	41-42	4.532	50	5.272	51	5.841	51	6.547	50	7.115	51	7.749	51	8.502	51	9.040	51
3.916	45	4.536	51	5.275	49	5.842	51	6.549	51	7.130	51	7.750	50	8.513	45	9.048	51
3.934	43	4.557	50	5.283	49	5.845	41-42	6.551	51	7.133	51	7.761	50	8.527	51	9.058	45
3.942	50	4.569	51	5.286	49	5.856	46	6.563	51	7.146	51	7.772	51	8.536	51	9.061	50
3.950	48	4.574	51	5.290	46	5.857	51	6.576	49	7.153	41-42	7.773	51	8.538	49	9.062	41-42
3.951	45	4.594	50	5.296	49	5.863	48	6.589	50	7.158	50	7.774	51	8.540	51	9.064	50
3.953	51	4.612	49	5.299	49	5.866	50	6.593	51	7.161	49	7.777	49	8.550	44	9.068	51
3.960	51	4.618	47	5.306	48	5.867	50	6.601	51	7.171	51	7.779	50	8.557	51	9.088	37
3.961	50	4.619	45	5.311	51	5.870	50	6.622	51	7.174	49	7.780	48	8.563	50	9.093	51
3.964	49	4.620	51	5.312	49	5.871	50	6.623	50	7.178	51	7.785	50	8.566	51	9.095	50
3.965	51	4.625	50	5.321	46	5.876	51	6.626	47	7.179	49	7.786	51	8.574	50	9.096	50
3.967	50	4.633	44	5.334	50	5.877	46	6.630	49	7.180	50	7.787	51	8.577	51	9.100	43
3.984	41-42	4.634	45	5.335	50	5.903	51	6.633	51	7.191	50	7.791	51	8.579	49	9.101	50
3.991	45	4.645	48	5.353	47	5.908	51	6.643	47	7.192	48	7.794	51	8.584	51	9.104	51
4.000	44	4.646	51	5.358	47	5.910	51	6.649	51	7.196	50	7.795	48	8.587	Op. 51	9.107	46
4.006	50	4.647	49	5.363	49	5.914	51	6.654	50	7.199	38	7.799	50	8.588	Op. 51	9.113	51
4.014	51	4.651	51	5.375	50	5.919	51	6.663	48	7.213	51	7.817	50	8.596	51	9.114	51
4.015	50	4.663	43	5.384	47	5.926	47	6.664	50	7.229	51	7.820	41-42	8.597	51	9.118	51
4.017	50	4.670	51	5.394	41-42	5.940	44	6.667	45	7.236	51	7.823	41-42	8.607	Op. 41-42	9.125	51
4.025	49	4.678	46	5.397	51	5.954	48	6.669	50	7.238	41-42	7.824	41-42	8.608	Op. 47	9.126	40
4.029	51	4.681	50	5.398	50	5.956	50	6.678	51	7.240	44	7.833	40	8.609	Op. 49	9.135	51
4.031	46	4.683	48	5.407	50	5.980	50	6.689	51	7.242	46	7.835	49	8.610	Opp.	9.155	51
4.034	51	4.695	50	5.408	50	6.002	50	6.691	51	7.245	50	7.842	40	8.615	50	9.174	50
4.049	45	4.695	50	5.420	50	6.007	50	6.700	48	7.247	40	7.843	43	8.622	47	9.175	50
4.053	40	4.707	50	5.427	50	6.012	50	6.701	51	7.249	49	7.852	50	8.624	49	9.189	51
4.055	48	4.712	44	5.435	40	6.018	41-42	6.702	51	7.251	51	7.858	51	8.633	50	9.191	50
4.058	51	4.762	51	5.438	47	6.021	50	6.708	50	7.260	51	7.888	46	8.634	50	9.192	51
4.064	49	4.774	51	5.463	50	6.026	49	6.709	44	7.264	51	7.890	50	8.643	50	9.193	51
4.066	48	4.776	51	5.486	50	6.041	50	6.716	47	7.278	50	7.891	51	8.644	48	9.198	46
4.073	51	4.780	51	5.487	51	6.050	45	6.724	50	7.283	51	7.894	51	8.648	51	9.199	44
4.082	50	4.782	51	5.490	51	6.062	50	6.725	47	7.291	51	7.901	51	8.654	45	9.203	50
4.093	51	4.787	51	5.499	51	6.064	51	6.727	49	7.292	49	7.915	50	8.680	51	9.205	49
4.107	49	4.803	50	5.505	51	6.086	49	6.729	51	7.294	48	7.935	47	8.683	48	9.207	43
4.112	51	4.823	50	5.512	47	6.095	49	6.733	49	7.296	48	7.937	43	8.695	51	9.218	44
4.115	50	4.826	51	5.516	41	6.097	47	6.734	44	7.298	48	7.938	44	8.707	48	9.224	50
4.140	51	4.837	50	5.517	49	6.098	51	6.735	50	7.305	51	7.939	50	8.709	44	9.227	51
4.141	51	4.840	51	5.518	50	6.099	51	6.737	51	7.313	41-42	7.940	47	8.713	50	9.239	50
4.155	51	4.854	51	5.520	47	6.122	50	6.743	51	7.314	50	7.941	43	8.721	50	9.241	50
4.157	46	4.870	51	5.521	49	6.123	50	6.752	50	7.339	50	7.942	49	8.723	51	9.244	51
4.164	48	4.878	51	5.523	44	6.132	50	6.753	47	7.345	51	7.943	44	8.730	50	9.252	50
4.173	38	4.880	48	5.526	49	6.135	50	6.754	47	7.354	51	7.944	48	8.735	47	9.255	50
4.179	51	4.901	51	5.528	45	6.153	51	6.755	48	7.355	50	7.960	51	8.741	49	9.258	44
4.183	48	4.902	51	5.536	48	6.157	51	6.761	51	7.365	51	7.968	44	8.742	Opp.	9.260	50
4.196	51	4.903	49	5.536	51	6.159	41-42	6.762	49	7.376	44	7.974	50	8.745	47	9.265	44
4.197	50	4.911	51	5.552	45	6.164	51	6.763	51	7.392	50	7.980	49	8.746	46	9.266	50
4.200	51	4.917	50	5.556	48	6.172	51	6.786	50	7.393	51	7.982	51	8.749	50	9.278	49
4.210	51	4.920	44	5.557	48	6.185	50	6.816	50	7.403	49	7.983	51	8.751	51	9.280	51
4.214	51	4.922	51	5.559	48	6.189	49	6.824	46	7.405	50	7.984	49	8.759	50	9.296	48
4.220	51	4.918	44	5.569	51	6.207	51	6.825	47	7.406	46	7.985	51	8.767	51	9.297	40
4.225	43	4.931	47	5.576	50	6.210	51	6.827	51	7.407	51	8.042	Op. 50	8.768	50	9.302	43
4.227	49	4.934	Opp.	5.578	44	6.211	50	6.839	50	7.411	51	8.044	Opp.	8.769	51	9.323	51
4.231	51	4.935	Op. 41-42	5.600	51	6.219	51	6.847	51	7.412	48	8.050	49	8.780	48	9.348	41-42
4.233	51	4.936	Op. 43	5.610	49	6.221	51	6.848	41-42	7.425	50	8.056	50	8.782	45	9.349	41-42
4.235	49	4.941	51	5.614	50	6.229	49	6.853	51	7.438	43	8.071	51	8.794	40	9.359	40
4.235	43	4.984	51	5.617	45	6.241	49	6.854	44	7.441	41-42	8.074	44	8.802	50	9.365	47
4.236	49	4.983	50	5.619	51	6.250	51	6.856	51	7.446	51	8.076	49	8.809	51	9.375	51
4.257	45	5.001	50	5.627	49	6.257	49	6.859	50	7.450	51	8.081	51	8.825	51	9.383	51
4.265	51	5.009	49	5.628	50	6.264	49	6.870	50	7.457	50	8.085	48	8.834	49	9.397	47
4.270	49	5.010	51	5.629	49	6.265	49	6.883	51	7.462	51	8.087	50	8.876	48	9.404	51
4.276	45	5.019	50	5.637	49	6.282	51	6.887	51	7.466	51	8.094	51	8.878	40	9.405	50
4.277	51	5.021	50	5.639	48	6.286	51	6.919	51	7.471	51	8.099	47	8.880	51	9.427	51
4.279	50	5.029	50	5.643	47	6.300	51	6.922	50	7.476	51	8.104	50	8.900	51	9.444	51
4.282	51	5.035	51	5.649	50	6.301	49	6.923	43	7.484	51	8.109	51	8.903	51	9.453	51
4.289	50	5.036	51	5.652	47	6.304	51	6.929	51	7.486	51	8.123	49	8.909	51	9.458	51
4.291	50	5.037	51	5.658	51	6.305	51	6.933	51	7.489	50	8.127	48	8.913	51	9.463	48
4.292	45	5.050	51	5.660	43	6.323	51	6.935	48	7.500	50	8.128	50	8.919	50	9.472	51
4.294	45	5.062	49	5.665	51	6.324	41	6.942	51	7.501	51	8.134	51	8.927	47	9.475	51
4.297	51	5.083	50	5.668	51	6.326	50	6.949	51	7.515	51	8.136	45	8.928	50	9.487	51
4.298	50	5.088	48	5.680	51	6.352	48	6.957	41-42	7.516	51	8.141	51	8.929	51	9.491	45
4.314	48	5.089	49	5.682	48	6.357	49	6.959	51	7.522	51	8.151	51	8.948	51	9.493	45
4.315	47	5.092	49	5.684	48	6.359	50	6.968	40	7.523	49	8.157	51	8.950	51	9.500	48
4.323	48	5.096	51	5.689	48	6.361	50	6.973	51	7.530	50	8.167	51	8.962	44	9.506	48
4.324	48	5.115	51	5.691	50	6.363	47	6.974	49	7.541	43	8.206	40	8.966	50	9.521	51
4.325	49	5.119	48	5.696	50	6.364	48	6.978	48	7.546	50	8.217	51	8.971	51	9.523	51
4.335	49	5.121	50	5.711	51	6.367	50	6.980	49	7.566	41-42	8.220	Opp.	8.974	51	9.525	51
4.337	50	5.127	48	5.717	43	6.368	51	6.993	51	7.573	51	8.222	Opp.	8.982	51	9.533	51
4.344	51	5.131	48	5.721	51	6.376	47	6.997	50	7.579	51	8.223	Op. 50	8.983	41-42	9.542	50
4.349	51	5.138	46	5.731	42	6.379	51	6.999	51	7.591	50	8.225	51	8.985	49	9.543	51
4.351	50	5.154	50	5.744	48							8.237	46	8.986	48	9.544	50
												8.246	51	8.988	49		

9.549	49	9.959	40	10.696	51	11.347	51	11.890	50	12.446	43	13.220	41-42	13.885	51	14.535	50		
9.551	50	9.961	45	10.698	51	11.352	51	11.891	47	12.450	47	13.221	48	13.891	51	14.542	48		
9.553	50	9.964	47	10.702	51	11.358	51	11.901	50	12.451	48	13.222	40	13.897	40	14.544	51		
9.557	50	9.965	44	10.710	49	11.359	51	11.921	47	12.452	48	13.224	41-42	13.906	47	14.548	51		
9.568	51	9.966	44	10.711	50	11.369	50	11.931	41-42	12.453	41-42	13.229	41-42	13.916	49	14.551	51		
9.578	51	9.969	49	10.712	48	11.372	51	11.936	48	12.456	41-42	13 231	41-42	13.919	49	14.585	41-42		
9.585	51	9.971	44	10.717	50	11.373	50	11.946	51	12.457	47	13.238	41-42	13.921	49	14.591	51		
9.591	51	9.973	50	10.721	51	11.377	50	11.951	41-42	12.463	51	13.247	43	13.926	49	14.601	48		
9.596	51	9.975	49	10.726	50	11.382	50	11.956	51	12.473	47	13.248	44	13.929	49	14.616	49		
9.598	48	9.977	45	10.730	35	11.384	48	11.966	51	12.474	49	13.256	51	13.930	47	14.617	50		
9.600	48	9.979	46	10.732	50	11.389	46	11.984	50	12.478	51	13.271	50	13.934	50	14.621	51		
9.606	51	9.980	40	10.735	51	11.404	50	11.991	49	12.479	50	13.278	51	13.935	51	14.628	49		
9.610	43	9.981	45	10.741	51	11.406	48	12.006	44	12.483	51	13.292	51	13.936	51	14.640	43		
9.611	44	9.982	49	10.742	50	11.407	50	12.041	51	12.492	51	13.313	41-42	13.937	51	14.647	51		
9.638	51	9.985	43	10.747	51	11.414	51	12.056	44	12.501	49	13.315	51	13.947	49	14.648	51		
9.642	47	9.986	45	10.760	41-42	11.421	49	12.068	51	12.503	45	13.318	45	13.953	51	14.672	51		
9.643	40	9.987	46	10.781	50	11.428	44	12.075	50	12.505	50	13.327	51	13.963	49	14.678	44		
9.646	47	9.992	49	10.783	47	11.443	51	12.077	50	12.532	43	13.336	51	13.972	51	14.679	40		
9.647	43	9.994	49	10.803	50	11.449	50	12.079	51	12.533	48	13.337	47	13.974	51	14.682	49		
9.648	50	10.009	48	10.807	51	11.450	50	12.083	47	12.535	49	13.338	46	13.986	44	14.691	51		
9.649	40	10.015	48	10.810	50	11.451	51	12.086	51	12.537	49	13.341	43	13.990	48	14.695	51		
9.651	44	10.019	48	10.812	49	11.457	45	12.090	50	12.543	46	13.342	48	13.998	51	14.699	51		
9.655	49	10.025	48	10.813	50	11.464	50	12.092	50	12.551	51	13.343	45	14.012	44	14.704	50		
9.656	47	10.034	47	10.814	49	11.468	49	12.099	48	12.561	49	13.349	51	14.015	51	14.712	51		
9.660	44	10.044	50	10.816	50	11.476	50	12.105	50	12.562	50	13.360	47	14.014	50	14.718	51		
9.661	49	10.047	51	10.826	49	11.480	49	12.109	50	12.563	50	13.381	49	14.018	50	14.732	51		
9.662	44	10.048	44	10.829	47	11.488	45	12.118	49	12.565	50	13.391	51	14.019	51	14.742	51		
9.664	47	10.066	51	10.831	44	11.494	47	12.127	51	12.566	50	13.392	51	14.021	48	14.743	51		
9.668	50	10.085	51	10.837	51	11.496	49	12.131	50	12.568	41-42	13.393	51	14.022	48	14.753	51		
9.651	50	10.115	51	10.838	45	11.503	41-42	12.133	51	12.577	50	13.394	47	14.023	51	14.765	51		
9.655	50	10.117	51	10.845	45	11.507	51	12.159	50	12.582	51	13.395	50	14.026	51	14.767	51		
9.656	46	10.126	51	10.847	50	11.515	51	12.171	51	12.588	51	13.400	51	14.032	50	14.786	46		
9.660	49	10.130	51	10.849	48	11.517	46	12.174	51	12.607	50	13.404	48	14.046	51	14.789	50		
9.663	51	10.132	51	10.855	46	11.518	51	12.193	51	12.616	50	13.409	48	14.051	51	14.790	47		
9.664	50	10.150	51	10.858	48	11.519	51	12.205	50	12.624	51	13.410	51	14.053	51	14.791	46		
9.678	47	10.153	50	10.862	48	11.523	51	12.206	43	12.645	51	13.413	49	14.065	51	14.795	48		
9.679	50	10.167	50	10.865	50	11.524	51	12.207	43	12.648	49	13.414	48	14.074	50	14.796	40		
9.692	50	10.173	50	10.883	50	11.537	46	12.212	51	12.658	50	13.421	50	14.077	51	14.813	51		
9.696	43	10.174	50	10.886	45	11.542	51	12.215	51	12.695	51	13.424	50	14.078	48	14.814	51		
9.697	47	10.176	50	10.891	51	11.550	50	12.218	49	12.696	50	13.434	49	14.083	51	14.817	51		
9.698	48	10.180	51	10.899	51	11.551	50	12.219	51	12.698	44	13.435	51	14.102	51	14.838	51		
9.699	44	10.184	48	10.925	48	11.552	51	12.224	47	12.732	51	13.442	51	14.114	51	14.850	50		
9.700	48	10.192	51	10.930	51	11.553	51	12.228	51	12.756	50	13.443	50	14.153	47	14.865	43		
9.701	40	10.193	50	10.932	51	11.558	51	12.233	51	12.763	49	13.451	51	14.157	51	14.872	51		
9.702	45	10.207	51	10.936	51	11.559	50	12.235	51	12.774	50	13.455	51	14.163	51	14.893	51		
9.703	49	10.212	51	10.941	50	11.563	43	12.236	50	12.778	51	13.456	50	14.178	51	14.916	51		
9.704	51	10.230	51	10.943	49	11.566	51	12.238	46	12.781	41-42	13.461	50	14.186	51	14.936	51		
9.705	51	10.236	51	10.944	51	11.569	51	12.240	51	12.787	48	13.465	50	14.192	49	14.943	51		
9.715	44	10.241	49	10.948	48	11.583	51	12.241	41-42	12.788	51	13.475	49	14.193	50	14.945	51		
9.718	40	10.245	50	10.949	50	11.600	50	12.242	41-42	12.794	50	13.479	39	14.195	45	14.951	41-42		
9.721	51	10.252	49	10.971	49	11.611	51	12.255	51	12.795	50	13.492	50	14.214	50	14.955	51		
9.727	51	10.255	51	10.975	51	11.615	49	12.259	51	12.802	51	13.494	47	14.219	51	14.970	49		
9.744	51	10.264	41-42	10.991	51	11.634	51	12.261	51	12.819	50	13.495	47	14.231	46	14.975	51		
9.749	50	10.274	45	11.004	50	11.635	50	12.279	47	12.830	51	13.496	50	14.235	51	14.980	51		
9.750	50	10.339	41-42	11.009	50	11.639	49	12.283	49	12.831	51	13.515	51	14.247	43	14.983	50		
9.760	51	10.360	41-42	11.010	50	11.641	51	12.291	51	12.835	50	13.516	45	14.248	46	14.987	47		
9.767	51	10.364	40	11.049	51	11.645	49	12.296	50	12.841	51	13.527	51	14.250	51	14.994	51		
9.786	50	10.378	40	11.061	48	11.652	51	12.297	49	12.843	50	13.535	51	14.253	51	14.997	49		
9.790	50	10.388	41-42	11.075	46	11.654	50	12.307	51	12.849	47	13.544	50	14.257	51	15.026	51		
9.792	51	10.399	40	11.085	51	11.656	51	12.310	46	12.862	51	13.549	51	14.263	45	15.029	51		
9.794	51	10.400	41-42	11.098	48	11.659	51	12.311	51	12.870	40	13.560	51	14.279	50	15.035	50		
9.796	43	10.406	41-42	11.103	49	11.694	51	12.312	45	12.881	51	13.565	51	14.283	51	15.044	48		
9.798	40	10.418	41-42	11.106	51	11.701	51	12.313	47	12.892	48	13.568	51	14.288	50	15.055	51		
9.800	50	10.429	41-42	11.107	49	11.710	51	12.315	48	12.902	44	13.570	51	14.292	51	15.061	51		
9.803	45	10.431	41-42	11.109	51	11.712	51	12.317	48	12.930	50	13.595	50	14.297	51	15.067	51		
9.804	40	10.437	40	11.119	51	11.715	50	12.318	47	12.935	51	13.610	48	14.299	50	15.069	51		
9.805	48	10.443	41-42	11.121	51	11.719	48	12.319	50	12.948	50	13.615	50	14.306	50	15.073	50		
9.828	50	10.448	41-42	11.126	48	11.720	51	12.320	51	12.955	51	13.617	51	14.319	50	15.103	51		
9.829	50	10.453	40	11.130	50	11.721	51	12.321	50	12.958	50	13.626	51	14.312	51	15.109	51		
9.831	51	10.466	40	11.137	49	11.726	51	12.333	49	12.961	49	13.639	50	14.315	51	15.113	51		
9.833	49	10.473	41-42	11.138	46	11.730	48	12.339	48	12.964	51	13.640	44	14.317	51	15.129	51		
9.839	51	10.479	40	11.157	51	11.731	50	12.343	50	12.995	49	13.645	44	14.319	51	15.131	51		
9.840	51	10.486	40	11.165	49	11.735	44	12.350	48	12.997	49	13.656	48	14.351	48	15.135	51		
9.842	50	10.491	41-42	11.167	50	11.736	45	12.352	50	13.025	51	13.674	50	14.352	44	15.139	51		
9.845	48	10.495	49	11.175	51	11.739	51	12.359	41-42	13.030	48	13.687	51	14.364	50	15.145	51		
9.847	49	10.500	41-42	11.203	51	11.753	50	12.361	51	13.036	44	13.703	51	14.373	50	15.154	50		
9.848	51	10.503	49	11.204	50	11.756	51	12.363	51	13.045	50	13.704	51	14.378	48	15.155	51		
9.849	43	10.506	41-42	11.209	50	11.757	51	12.373	51	13.048	51	13.707	51	14.382	51	15.185	51		
9.851	49	10.508	41-42	11.214	51	11.789	50	12.388	51	13.049	51	13.711	50	14.383	51	15.189	51		
9.854	43	10.512	40	11.216	51	11.795	51	12.390	47	13.058	50	13.713	51	14.385	50	15.191	51		
9.856	47	10.518	51	11.217	50	11.802	49	12.392	46	13.060	50	13.715	51	14.390	47	15.207	50		
9.857	40	10.524	51	11.223	50	11.809	51	12.393	50	13.065	48	13.727	49	14.396	51	15.225	50		
9.861	46	10.525	51	11.232	49	11.816	51	12.396	51	13.071	50	13.742	48	14.399	51	15.228	51		
9.869	48	10.528	51	11.240	51	11.819	51	12.397	51	13.078	51	13.747	51	14.408	51	15.229	48		
9.871	46	10.535	51	11.244	50	11.821	49	12.411	46	13.080	45	13.763	51	14.415	51	15.232	50		
9.874	50	10.567	50	11.249	51	11.822	51	12.414	51	13.086	51	13.767	51	14.416	46	15.233	51		
9.884	51	10.576	51	11.250	48	11.827	44	12.415	46	13.112	51	13.776	51	14.420	51	15.240	51		
9.894	40	10.580	50	11.264	48	11.846	50	12.417	51	13.117	51	13.787	49	14.429	51	15.258	51		
9.895	40	10.584	50	11.270	50	11.847	47	12.419	49	13.120	49	13.791	50	14.430	51	15.259	49		
9.911	51	10.609	51	11.274	50	11.853	41-42	12.421	50	13.121	49	13.797	51	14.432	48	15.289	50		
9.915	51	10.624	49	11.277	50	11.855	51	12.428	48	13.125	51	13.800	49	14.444	47	15.295	51		
9.922	51	10.628	51	11.280	47	11.856	48	12.438	51	13.128	51	13.802	51	14.446	51	15.299	49		
9.928	51	10.629	51	11.295	48	11.858	46	12.439	44	13.156	51	13.814	51	14.476	50	15.305	50		
9.937	51	10.641	41-42	11.300	50	11.860	49	12.440	49	13.160	51	13.817	47	14.488	51	15.320	50		
9.949	51	10.645	51	11.309	50	11.864	41-42	12.441	41-42	13.167	51	13.819	49	14.494	51	15.328	50		
9.951	45	10.659	47	11.320	43	11.873	51	12.442	43	13.180	51	13.829	41-42	14.497	51	15.344	51		
9.953	51	10.671	47	11.321	51	11.882	51	12.443	44	13.183	49	13.831	45	14.517	49	15.345	40		
9.955	51	10.675	50	11.324	51	11.883	51	12.444	47	13.202	51	13.837	51	14.522	50	15.360	40		
9.957	46	10.692	48	11.328	51	11.888	51	12.445	41-42	13.206	40	13.842	40	14.532	46				
9.958	40	10.695	51	11.333	51														
				11.334															

15.364	41-42	16.060	48	16.779	51	17.453	51	18.139	44	18.714	51	19.215	46	19.810	51	20.337	51		
15.382	49	16.061	47	16.804	51	17.458	46	18.146	46	18.717	51	19.216	51	19.820	51	20.344	50		
15.388	50	16.070	51	16.807	49	17.470	45	18.147	50	18.723	51	19.219	51	19.821	48	20.347	51		
15.425	40	16.073	50	16.809	49	17.502	51	18.148	49	18.733	47	19.237	45	19.834	51	20.372	50		
15.427	50	16.075	50	16.815	51	17.510	51	18.150	49	18.734	51	19.243	49	19.855	51	20.379	47		
15.444	48	16.077	51	16.819	43	17.512	50	18.151	50	18.736	49	19.244	51	19.865	50	20.386	50		
15.447	40	16.079	51	16.820	47	17.534	50	18.154	49	18.737	51	19.251	49	19.877	50	20.387	44		
15.451	50	16.091	51	16.844	49	17.535	51	18.160	51	18.750	50	19.268	49	19.884	51	20.394	47		
15.456	50	16.094	51	16.850	50	17.539	51	18.161	49	18.751	51	19.276	51	19.890	48	20.402	40		
15.459	51	16.100	51	16.858	45	17.541	49	18.162	44	18.752	50	19.282	50	19.893	51	20.419	50		
15.466	49	16.116	47	16.862	51	17.542	50	18.163	51	18.755	49	19.288	51	19.902	50	20.424	44		
15.469	49	16.119	50	16.863	49	17.559	51	18.164	50	18.757	49	19.299	50	19.910	44	20.433	51		
15.471	48	16.124	51	16.889	40	17.560	51	18.170	44	18.760	49	19.318	41-42	19.919	51	20.446	49		
15.472	50	16.125	51	16.890	41-42	17.561	51	18.190	49	18.764	50	19.322	47	19.926	48	20.451	49		
15.481	50	16.134	49	16.895	43	17.565	51	18.192	49	18.766	51	19.324	41-42	19.929	48	20.452	41		
15.490	51	16.138	47	16.896	47	17.566	50	18.193	46	18.768	50	19.329	40	19.935	51	20.454	44		
15.493	51	16.154	51	16.897	50	17.580	51	18.196	51	18.774	50	19.335	40	19.944	51	20.456	50		
15.501	51	16.164	50	16.912	44	17.583	49	18.198	51	18.776	49	19.338	41-42	19.948	48	20.457	50		
15.515	48	16.170	50	16.918	44	17.595	48	18.202	50	18.781	50	19.342	50	19.958	51	20.460	46		
15.517	49	16.198	51	16.921	51	17.600	51	18.203	48	18.790	51	19.347	41-42	19.961	48	20.466	51		
15.519	47	16.217	50	16.922	51	17.613	51	18.205	48	18.795	47	19.356	47	19.970	50	20.468	45		
15.523	51	16.224	51	16.932	50	17.629	51	18.214	51	18.796	46	19.357	51	19.971	49	20.469	51		
15.531	51	16.231	51	16.945	51	17.637	44	18.220	46	18.806	51	19.378	50	19.980	51	20.472	50		
15.556	51	16.235	50	16.948	51	17.662	51	18.224	51	18.808	46	19.380	50	19.996	51	20.473	49		
15.566	50	16.236	50	16.960	51	17.681	51	18.225	50	18.815	51	19.389	51	19.998	50	20.477	49		
15.600	51	16.247	51	16.971	51	17.683	46	18.236	51	18.819	49	19.393	50	20.004	44	20.480	45		
15.605	50	16.258	51	16.980	49	17.684	51	18.256	48	18.820	50	19.413	48	20.007	48	20.490	49		
15.615	50	16.265	47	16.986	49	17.713	51	18.260	51	18.821	48	19.419	51	20.011	51	20.501	49		
15.632	45	16.270	51	16.991	50	17.718	49	18.286	51	18.826	49	19.424	46	20.013	50	20.503	49		
15.634	51	16.273	48	16.992	51	17.719	51	18.306	51	18.832	51	19.425	50	20.024	41-42	20.508	51		
15.641	51	16.295	50	16.993	50	17.724	48	18.314	50	18.835	47	19.432	51	20.028	49	20.509	51		
15.642	51	16.300	51	17.001	51	17.726	51	18.315	48	18.836	49	19.452	49	20.029	43	20.511	50		
15.647	46	16.303	46	17.020	51	17.737	50	18.316	47	18.839	51	19.453	49	20.033	49	20.514	48		
15.663	51	16.307	49	17.029	51	17.739	51	18.323	51	18.844	41-42	19.456	50	20.043	50	20.517	48		
15.667	50	16.334	43	17.031	49	17.743	51	18.327	49	18.845	40	19.459	50	20.052	51	20.519	51		
15.669	51	16.335	51	17.035	51	17.753	50	18.330	49	18.846	40	19.460	50	20.053	47	20.536	44		
15.672	43	16.340	51	17.036	49	17.759	49	18.334	50	18.860	46	19.463	51	20.060	47	20.557	51		
15.676	49	16.343	51	17.043	49	17.764	49	18.336	50	18.861	48	19.465	51	20.062	51	20.562	51		
15.678	51	16.355	51	17.046	49	17.766	51	18.344	50	18.862	48	19.467	50	20.071	51	20.570	51		
15.684	49	16.357	49	17.055	51	17.774	47	18.347	51	18.865	46	19.480	51	20.074	51	20.571	51		
15.697	44	16.367	50	17.056	51	17.775	46	18.349	51	18.869	50	19.483	48	20.079	50	20.575	46		
15.708	51	16.375	51	17.068	49	17.776	49	18.359	46	18.871	49	19.492	43	20.085	51	20.578	46		
15.709	51	16.377	40	17.071	49	17.800	51	18.371	51	18.873	50	19.497	51	20.090	46	20.579	43		
15.723	50	16.387	41-42	17.072	51	17.801	51	18.372	51	18.874	49	19.502	46	20.103	51	20.580	49		
15.727	45	16.392	49	17.076	48	17.802	51	18.381	48	18.875	51	19.503	41-42	20.110	50	20.581	46		
15.730	51	16.393	41-42	17.086	41-42	17.805	47	18.412	49	18.895	51	19.504	44	20.114	46	20.582	46		
15.733	47	16.409	51	17.112	49	17.807	46	18.418	51	18.898	49	19.506	40	20.119	49	20.585	51		
15.742	51	16.416	51	17.115	51	17.815	51	18.424	51	18.901	41-42	19.509	41-42	20.120	50	20.588	51		
15.743	51	16.443	50	17.126	48	17.817	51	18.442	47	18.902	47	19.510	41-42	20.128	51	20.589	49		
15.744	51	16.444	51	17.127	50	17.824	40	18.447	48	18.906	51	19.524	41-42	20.131	51	20.591	48		
15.746	47	16.448	50	17.128	51	17.845	46	18.449	50	18.908	51	19.533	51	20.145	51	20.597	51		
15.753	41-42	16.449	51	17.153	51	17.854	50	18.452	49	18.911	48	19.537	49	20.153	41-42	20.603	48		
15.761	44	16.452	51	17.171	51	17.863	51	18.457	46	18.912	50	19.538	47	20.162	51	20.604	51		
15.766	51	16.458	50	17.173	50	17.864	47	18.459	46	18.914	50	19.546	49	20.164	51	20.605	50		
15.771	44	16.459	48	17.174	44	17.866	51	18.461	47	18.925	41-42	19.550	51	20.165	46	20.613	50		
15.774	41-42	16.464	50	17.195	51	17.874	50	18.462	51	18.927	48	19.557	51	20.168	47	20.616	45		
15.821	51	16.467	51	17.199	47	17.876	49	18.464	48	18.935	50	19.564	51	20.169	51	20.617	47		
15.826	45	16.471	51	17.204	49	17.888	44	18.466	49	18.936	50	19.584	51	20.171	47	20.618	51		
15.828	41-42	16.475	49	17.224	48	17.897	41-42	18.475	51	18.941	49	19.587	51	20.172	50	20.620	51		
15.874	51	16.478	51	17.229	51	17.903	51	18.477	49	18.943	51	19.597	51	20.175	47	20.624	47		
15.879	51	16.509	49	17.231	51	17.907	51	18.480	51	18.944	51	19.609	50	20.188	51	20.638	49		
15.880	51	16.510	49	17.232	49	17.909	50	18.481	51	18.945	50	19.615	43	20.191	50	20.643	41-42		
15.881	51	16.526	49	17.236	50	17.912	51	18.486	50	18.946	51	19.621	45	20.192	51	20.644	50		
15.886	50	16.531	51	17.245	48	17.923	50	18.492	51	18.958	50	19.646	51	20.195	50	20.650	49		
15.893	47	16.562	41-42	17.246	51	17.924	48	18.504	48	18.967	51	19.647	45	20.202	49	20.651	48		
15.899	51	16.564	51	17.252	51	17.925	50	18.507	47	18.969	51	19.650	51	20.204	46	20.662	48		
15.906	51	16.576	51	17.266	51	17.939	50	18.508	51	18.980	48	19.651	51	20.205	50	20.668	48		
15.908	47	16.583	51	17.267	41-42	17.942	50	18.510	50	18.990	51	19.653	46	20.206	47	20.681	51		
15.910	46	16.584	51	17.273	41-42	17.946	50	18.520	49	18.999	50	19.662	49	20.210	48	20.682	44		
15.915	51	16.585	50	17.274	41-42	17.947	46	18.524	51	19.011	49	19.666	51	20.215	49	20.684	44		
15.916	47	16.590	50	17.276	41-42	17.954	51	18.525	51	19.016	51	19.675	51	20.217	49	20.689	51		
15.918	50	16.613	50	17.285	41-42	17.970	51	18.528	50	19.018	51	19.677	51	20.234	50	20.693	51		
15.922	49	16.616	50	17.289	41-42	17.977	49	18.533	49	19.033	50	19.686	48	20.235	47	20.694	51		
15.924	50	16.624	50	17.291	41-42	17.986	50	18.544	41-42	19.049	51	19.688	44	20.239	50	20.695	48		
15.925	41-42	16.625	50	17.303	40	17.995	48	18.545	50	19.051	51	19.690	46	20.241	45	20.701	48		
15.926	51	16.627	50	17.309	46	17.996	49	18.546	51	19.057	51	19.695	49	20.242	51	20.716	50		
15.929	51	16.638	50	17.318	51	17.999	40	18.572	46	19.063	48	19.696	51	20.248	51	20.721	51		
15.930	51	16.640	51	17.320	51	18.001	48	18.573	51	19.065	48	19.714	50	20.249	47	20.737	51		
15.935	44	16.655	50	17.328	47	18.002	50	18.574	47	19.068	50	19.724	51	20.251	46	20.742	51		
15.961	50	16.672	51	17.346	51	18.004	51	18.575	47	19.071	48	19.728	51	20.252	44	20.748	50		
15.964	51	16.684	51	17.355	51	18.033	51	18.577	48	19.076	47	19.735	49	20.255	51	20.749	40		
15.967	51	16.685	50	17.360	51	18.054	47	18.589	51	19.080	51	19.748	45	20.257	51	20.757	51		
15.970	51	16.687	51	17.372	50	18.056	50	18.593	50	19.087	50	19.749	45	20.258	46	20.774	44		
15.995	49	16.701	50	17.378	47	18.058	50	18.597	51	19.089	50	19.750	45	20.261	47	20.777	51		
15.997	51	16.704	50	17.398	50	18.059	46	18.602	51	19.092	48	19.751	51	20.262	50	20.790	50		
15.998	51	16.706	49	17.401	49	18.061	50	18.606	41-42	19.098	51	19.753	44	20.263	45	20.793	50		
16.002	48	16.707	51	17.410	50	18.066	47	18.620	51	19.108	50	19.755	49	20.264	44	20.803	50		
16.004	51	16.710	45	17.412	50	18.074	51	18.628	51	19.118	47	19.756	51	20.266	51	20.807	51		
16.008	50	16.711	43	17.413	47	18.083	47	18.634	51	19.119	47	19.762	44	20.269	40	20.811	50		
16.011	51	16.728	51	17.424	51	18.087	50	18.642	51	19.120	46	19.768	51	20.282	50	20.812	50		
16.014	44	16.732	50	17.428	50	18.091	49	18.643	51	19.135	51	19.769	49	20.285	43	20.852	51		
16.019	51	16.747	47	17.430	51	18.094	51	18.665	50	19.157	47	19.773	51	20.286	51	20.858	51		
16.022	51	16.749	47	17.443	51	18.096	50	18.666	44	19.160	47	19.774	50	20.290	50	20.873	51		
16.026	44	16.750	47	17.446	48	18.104	51	18.667	41-42	19.178	48	19.778	47	20.292	51	20.874	50		
16.039	51	16.754	51	17.447	44	18.105	50	18.674	41-42	19.185	51	19.779	51	20.297	51	20.878	51		
16.050	51	16.761	41-42	17.448	49	18.117	51	18.675	40	19.195	51	19.781	51	20.311	51	20.881	48		
16.051	51	16.774	50	17.449	51	18.119	41-42	18.690	41-42	19.200	51	19.785	49	20.318	51	20.882	49		
16.056	51	16.775	50	17.451	50	18.122	48	18.695	40	19.212	49	19.786	51	20.330	44	20.883	47		
16.057	51	16.777	48	17.452	49	18.131	44	18.711	51	19.214	50	19.809	51	20.332	51				

20.885	44	21.524	48	22.341	48	23.071	45	23.735	49	24.487	51	25.203	49	26.138	51	26.790	51
20.887	47	21.537	50	22.342	49	23.076	51	23.736	49	24.490	43	25.206	50	26.155	51	26.796	48
20.891	47	21.541	50	22.343	50	23.088	51	23.738	51	24.491	51	25.209	48	26.158	51	26.801	48
20.893	45	21.549	48	22.344	50	23.091	51	23.743	48	24.496	48	25.210	51	26.164	51	26.809	51
20.895	43	21.562	48	22.348	51	23.092	51	23.763	51	24.529	51	25.211	48	26.178	51	26.813	48
20.896	50	21.564	51	22.351	49	23.099	51	23.765	49	24.531	51	25.216	48	26.180	51	26.815	51
20898	50	21.574	51	22.359	48	23.105	50	23.771	48	24.532	51	25.231	51	26.182	50	26.831	37
20.899	51	21.575	51	22.377	41-42	23.109	48	23.776	40	24.534	45	25.252	51	26.188	46	26.834	40
20.900	49	21.581	51	22.384	51	23.110	48	23.777	41-42	24.542	43	25.291	50	26.190	51	26.835	44
20.904	50	21.592	51	22.387	51	23.111	50	23.778	40	24.550	51	25.292	50	26.194	51	26.848	50
20.906	51	21.594	51	22.407	50	23.115	50	23.779	47	24.556	51	25.300	50	26.199	51	26.851	51
20.926	51	21.598	49	22.408	51	23.150	51	23.787	51	24.559	43	25.303	44	26.209	50	26.855	51
20.936	45	21.599	51	22.414	48	23.160	51	23.794	51	24.566	51	25.308	51	26.217	51	26.858	51
20.961	51	21.606	51	22.453	41-42	23.164	49	23.805	48	24.573	48	25.311	51	26.218	51	26.859	51
20.968	51	21.639	51	22.460	50	23.167	41-42	23.816	51	24.576	48	25.314	51	26.220	51	26.875	51
20.973	51	21.660	43	22.493	51	23.169	51	23.819	51	24.581	48	25.321	50	26.223	51	26.894	49
20.990	51	21.662	51	22.504	50	23.170	48	23.822	48	24.601	51	25.326	48	26.224	50	26.900	51
20.992	49	21.673	48	22.508	41-42	23.175	51	23.825	51	24.607	48	25.342	51	26.236	51	26.902	49
20.993	45	21.676	48	22.509	50	23.176	51	23.855	48	24.636	51	25.363	48	26.238	49	26.907	50
20.994	48	21.684	51	22.511	51	23.199	51	23.859	48	24.676	49	25.368	47	26.239	50	26.913	51
21.011	50	21.694	50	22.521	48	23.210	44	23.871	50	24.689	51	25.372	50	26.249	50	26.916	51
21.020	50	21.716	50	22.529	50	23.213	51	23.875	49	24.690	50	25.373	47	26.255	50	26.919	49
21.021	50	21.719	48	22.533	48	23.220	51	23.901	51	24.704	51	25.387	50	26.264	48	26.936	50
21.024	47	21.722	46	22.542	40	23.237	45	23.906	47	24.711	51	25.388	47	26.265	51	26.938	51
21.034	41-42	21.740	50	22.544	50	23.245	50	23.907	48	24.712	48	25.395	46	26.272	49	26.945	51
21.035	41-42	21.752	45	22.545	50	23.247	48	23.913	50	24.726	51	25.397	51	26.298	44	26.946	51
21.051	50	21.776	51	22.548	40	23.252	51	23.929	51	24.730	43	25.409	41-42	26.300	49	26.947	46
21.052	49	21.792	48	22.560	51	23.254	51	23.938	43	24.731	43	25.412	50	26.313	50	26.953	51
21.053	51	21.793	51	22.563	50	23.260	43	23.948	41-42	24.732	43	25.421	50	26.316	51	26.956	51
21.059	51	21.795	51	22.564	51	23.261	51	23.950	41-42	24.734	43	25.428	51	26.323	51	26.962	47
21.061	50	21.797	51	22.576	48	23.263	51	23.965	51	24.743	51	25.434	50	26.328	50	26.966	50
21.063	51	21.803	51	22.577	51	23.284	48	23.974	51	24.746	51	25.451	51	26.329	50	26.969	50
21.071	51	21.814	50	22.585	50	23.285	51	23.997	51	24.748	49	25.455	51	26.330	49	26.977	45
21.073	50	21.816	50	22.592	49	23.291	51	24.003	51	24.775	51	25.469	51	26.331	50	26.980	51
21.106	49	21.820	50	22.600	51	23.298	51	24.009	51	24.776	48	25.470	48	26.335	50	26.988	40
21.114	48	21.829	51	22.602	49	23.307	51	24.012	51	24.778	47	25.510	51	26.347	48	26.991	49
21.120	50	21.834	51	22.616	51	23.330	46	24.024	47	24.779	51	25.541	51	26.352	51	27.009	47
21.125	51	21.861	51	22.617	39	23.334	46	24.025	51	24.788	51	25.544	51	26.354	49	27.014	51
21.129	51	21.875	51	22.630	50	23.341	46	24.030	51	24.791	51	25.558	51	26.358	50	27.022	51
21.138	51	21.878	50	22.631	50	23.343	51	24.033	46	24.804	50	25.573	50	26.369	48	27.030	49
21.159	51	21.881	50	22.633	51	23.346	51	24.035	45	24.810	51	25.575	50	26.370	51	27.032	40
21.161	51	21.891	51	22.636	50	23.366	51	24.064	48	24.813	51	25.612	51	26.373	51	27.069	49
21.163	51	21.923	48	22.645	49	23.369	51	24.093	51	24.830	50	25.614	51	26.374	51	27.072	50
21.171	51	21.933	48	22.651	47	23.374	44	24.104	51	24.835	50	25.634	48	26.386	51	27.073	47
21.174	50	21.941	50	22.653	50	23.388	45	24.108	51	24.844	50	25.635	48	26.399	50	27.075	45
21.175	51	21.944	51	22.662	51	23.394	41-42	24.119	51	24.845	50	25.636	51	26.401	51	27.084	51
21.176	50	21.960	51	22.671	51	23.403	49	24.124	47	24.847	51	25.651	51	26.409	48	27.085	46
21.177	51	21.966	51	22.675	50	23.409	48	24.126	44	24.851	50	25.680	50	26.415	51	27.090	51
21.180	51	21.974	48	22.708	44	23.421	50	24.128	44	24.854	50	25.691	51	26.416	51	27.091	50
21.181	50	21.994	48	22.713	51	23.430	50	24.153	45	24.864	51	25.693	51	26.422	48	27.092	49
21.184	51	22.008	51	22.714	51	23.445	51	24.154	45	24.865	50	25.704	48	26.426	51	27.093	50
21.188	51	22.013	51	22.720	50	23.448	49	24.155	45	24.866	50	25.705	48	26.429	47	27.095	51
21.219	51	22.017	51	22.724	46	23.467	50	24.161	51	24.869	51	25.720	49	26.432	48	27.097	50
21.224	48	22.024	51	22.744	51	23.484	41-42	24.162	50	24.872	51	25.725	50	26.438	48	27.102	51
21.232	51	22.036	41-42	22.746	51	23.491	51	24.166	45	24.874	51	25.729	49	26.440	51	27.103	50
21.236	41-42	22.027	51	22.750	50	23.492	48	24.169	51	24.884	51	25.730	51	26.451	51	27.106	50
21.240	50	22.036	50	22.759	41-42	23.500	51	24.172	48	24.887	51	25.734	51	26.481	51	27.108	49
21.252	51	22.037	48	22.761	41-42	23.515	51	24.182	47	24.890	48	25.736	51	26.484	48	27.109	49
21.268	50	22.038	51	22.766	40	23.521	50	24.189	47	24.896	51	25.743	48	26.487	51	27.111	50
21.270	51	22.045	51	22.773	51	23.524	51	24.192	51	24.899	51	25.751	51	26.498	48	27.112	49
21.271	51	22.047	49	22.789	45	23.526	49	24.195	48	24.919	49	25.753	51	26.501	51	27.113	50
21.278	51	22.049	51	22.792	50	23.530	50	24.197	51	24.920	49	25.758	51	26.512	48	27.118	51
21.279	48	22.051	51	22.793	47	23.542	50	24.205	50	24.933	51	25.777	48	26.514	50	27.121	51
21.291	51	22.055	40	22.800	51	23.544	41-42	24.207	40	24.934	50	25.813	50	26.527	51	27.122	50
21.296	48	22.071	50	22.807	51	23.551	45	24.209	51	24.943	51	25.826	46	26.540	51	27.123	51
21.297	50	22.080	51	22.814	40	23.554	51	24.213	50	24.946	50	25.862	51	26.545	49	27.130	50
21.306	48	22.097	50	22.836	51	23.557	51	24.216	49	24.947	50	25.863	43	26.551	48	27.131	50
21.315	48	22.101	51	22.872	49	23.563	51	24.218	49	24.975	49	25.869	43	26.568	51	27.135	50
21.319	51	22.107	48	22.875	50	23.568	41-42	24.244	51	24.976	46	25.872	51	26.583	49	27.141	51
21.325	51	22.117	41-42	22.891	51	23.573	51	24.257	49	24.982	51	25.875	51	26.585	51	27.144	51
21.351	47	22.118	51	22.893	50	23.578	44	24.284	51	24.983	51	25.885	51	26.586	51	27.160	50
21.354	41-42	22.130	41-42	22.894	49	23.579	51	24.312	48	24.990	50	25.887	48	26.587	47	27.165	50
21.358	51	22.132	51	22.895	50	23.588	51	24.322	51	24.994	50	25.900	48	26.588	51	27.168	51
21.364	51	22.139	48	22.897	50	23.590	51	24.328	51	25.009	48	25.903	51	26.590	51	27.170	50
21.366	51	22.145	48	22.900	50	23.595	50	24.342	49	25.021	50	25.913	50	26.602	51	27.187	opp.
21.369	49	22.148	50	22.911	41-42	23.597	49	24.346	39	25.035	51	25.915	50	26.611	51	27.188	opp.
21.379	48	22.163	40	22.917	41-42	23.598	50	24.348	51	25.041	51	25.919	51	26.622	47	27.189	opp.
21.380	51	22.173	46	22.922	51	23.600	51	24.349	51	25.044	50	25.924	50	26.632	51	27.190	opp.
21.381	45	22.174	51	22.938	47	23.612	50	24.352	50	25.061	51	25.934	47	26.633	49	27.191	opp.
21.383	48	22.179	51	22.940	50	23.627	48	24.358	50	25.066	51	25.936	51	26.636	49	27.192	opp.
21.386	51	22.180	50	22.945	51	23.653	51	24.364	48	25.070	48	25.940	51	26.645	50	27.193	41-42
21.410	49	22.132	51	22.946	51	23.654	51	24.377	51	25.077	48	25.951	48	26.669	51	27.204	50
21.433	49	22.184	51	22.954	51	23.655	51	24.382	51	25.079	48	25.965	48	26.672	47	27.234	49
21.435	51	22.210	51	22.957	46	23.656	51	24.390	46	25.080	44	25.987	48	26.673	48	27.235	50
21.439	48	22.238	41-42	22.970	51	23.657	49	24.399	46	25.089	48	26.006	44	26.674	49	27.242	51
21.447	48	22.245	41-42	22.973	49	23.658	49	24.404	50	25.092	50	26.007	51	26.680	48	27.243	43
21.454	44	22.257	41-42	22.974	49	23.659	50	24.409	51	25.112	50	26.009	51	26.682	51	27.262	41-42
21.459	51	22.262	51	22.982	51	23.666	51	24.418	48	25.113	49	26.011	44	26.691	50	27.264	41-42
21.467	51	22.271	40	22.986	39	23.670	49	24.421	51	25.115	50	26.048	51	26.699	48	27.277	50
21.470	41-42	22.282	40	22.990	40	23.682	51	24.428	51	25.119	51	26.051	48	26.716	48	27.280	50
21.473	41-42	22.283	40	23.002	49	23.693	50	24.431	51	25.125	48	26.057	51	26.737	51	27.285	51
21.474	40	22.284	46	23.004	50	23.694	48	24.434	48	25.155	51	26.066	49	26.739	51	27.287	51
21.483	50	22.292	47	23.005	48	23.702	51	24.435	48	25.158	51	26.067	49	26.743	51	27.297	45
21.485	49	22.294	46	23.010	41-42	23.704	49	24.438	48	25.165	51	26.070	48	26.765	51	27.300	51
21.488	49	22.300	46	23.014	49	23.705	49	24.446	51	25.172	51	26.072	49	26.770	50	27.306	47
21.489	50	22.304	50	23.029	51	23.706	32	24.448	51	25.177	51	26.073	51	26.772	50	27.313	49
21.512	50	22.307	45	23.033	48	23.707	48	24.450	48	25.183	51	26.074	51	26.774	46	27.318	51
21.521	44	22.308	46	23.036	41-42	23.710	51	24.474	51	25.184	50	26.094	50	26.778	51	27.336	50
21.522	48	22.332	47	23.042	50	23.718	48	24.480	51	25.189	50	26.095	51	26.784	49	27.339	49
		22.335	48	23.070	51	23.733	43	24.483	51	25.192	48	26.106	51	26.787	51	27.342	48

27.343	51	27.604	48	27.944	47	28.131	48	28.452	48	28.744	51	29.175	51	29.476	50	29.754	51		
27.345	48	27.607	50	27.946	50	28.134	48	28.467	51	28.746	48	29.178	50	29.495	51	29.756	50		
27.349	51	27.614	50	27.950	47	28.137	48	28.468	50	28.747	48	29.180	50	29.517	48	29.762	51		
27.360	50	27.639	51	27.954	48	28.148	51	28.478	51	28.757	51	29.185	51	29.526	51	29.763	51		
27.365	48	27.644	51	27.955	43	28.151	51	28.482	48	28.762	48	29.188	51	29.532	46	29.773	48		
27.368	51	27.673	48	27.959	51	28.152	51	28.497	51	28.771	41-42	29.200	50	29.533	47	29.774	51		
27.370	51	27.682	50	27.961	51	28.156	50	28.498	51	28.788	41-42	29.207	51	29.536	51	29.775	51		
27.371	51	27.688	51	27.963	51	28.159	50	28.515	51	28.792	40	29.214	51	29.538	51	29.780	51		
27.373	51	27.704	opp.	27.964	51	28.178	51	28.516	50	28.801	40	29.219	51	29.541	51	29.782	50		
27.378	51	27.705	opp.	27.971	51	28.179	51	28.518	50	28.827	48	29.231	50	29.551	51	29.789	51		
27.386	51	27.706	opp	27.973	51	28.183	51	28.521	45	28.834	51	29.238	47	29.563	48	29.790	48		
27.400	51	27.710	opp	27.985	48	28.187	45	28.522	40	28.848	51	29.239	51	29.566	48	29.792	48		
27.423	51	27.711	opp	27.988	51	28.193	48	28.527	51	28.859	51	29.240	51	29.568	48	29.796	51		
27.428	51	27.712	opp.	27.993	51	28.216	51	28.532	51	28.893	48	29.242	45	29.576	48	29.799	51		
27.431	51	27.714	opp. 51	28.002	51	28.221	51	28.537	51	28.907	51	29.259	51	29.578	48	29.801	50		
27.438	51	27.716	opp.	28.007	50	28.229	51	28.539	51	28.978	51	29.273	51	29.579	48	29.803	50		
27.439	48	27.720	opp.	28.008	50	28.265	48	28.542	50	28.980	51	29.275	51	29.583	51	29.808	51		
27.446	51	27.721	opp	28.019	38	28.272	51	28.543	50	28.987	51	29.287	51	29.593	51	29.815	48		
27.457	48	27.727	50	28.029	49	28.276	51	28.546	51	28.993	51	29.299	51	29.599	51	29.823	49		
27.458	51	27.730	51	28.030	46	28.278	51	28.550	51	29.019	51	29.309	50	29.600	48	29.824	51		
27.459	51	27.742	47	28.032	51	28.282	48	28.568	51	29.022	51	29.310	50	29.602	48	29.826	50		
27.461	50	27.755	51	28.040	51	28.288	51	28.571	50	29.026	51	29.311	51	29.617	48	29.842	43		
27.465	51	27.776	49	28.045	41-42	28.295	51	28.573	51	29.039	48	29.324	50	29.629	44	29.846	50		
27.478	48	27.779	51	28.046	49	28.299	48	28.580	51	29.040	48	29.325	48	29.630	44	29.849	41-42		
27.481	51	27.790	46	28.047	48	28.303	51	28.613	48	29.055	48	29.326	51	29.650	40	29.865	51		
27.507	51	27.791	45	28.055	48	28.304	51	28.628	48	29.062	48	29.330	51	29.658	41-42	29.888	51		
27.510	48	27.805	41-42	28.060	48	28.307	51	28.631	48	29.081	51	29.335	48	29.664	49	29.889	41-42		
27.516	44	27.809	51	28.061	51	28.318	51	28.640	51	29.100	50	29.340	51	29.668	40	29.891	51		
27.521	51	27.814	46	28.062	49	28.320	51	28.647	48	29.110	48	29.358	51	29.671	41-42	29.892	45		
27.525	51	27.817	50	28.064	50	28.324	51	28.662	48	29.136	48	29.373	51	29.673	41-42	29.898	49		
27.527	51	27.818	44	28.070	50	28.343	51	28.670	51	29.140	51	29.382	51	29.679	40	29.905	51		
27.537	48	27.820	47	28.077	50	28.351	48	28.675	51	29.141	50	29.412	51	29.692	51	29.930	50		
27.543	51	27.835	51	28.080	50	28.353	48	28.678	50	29.142	51	29.416	46	29.698	51	29.950	51		
27.544	48	27.856	51	28.081	49	28.366	50	28.691	48	29.143	41-42	29.417	47	29.709	48	29.952	51		
27.546	50	27.863	51	28.082	51	28.379	51	28.692	51	29.144	48	29.418	51	29.711	51	29.960	50		
27.549	51	27.879	51	28.085	51	28.389	49	28.702	48	29.145	45	29.421	40	29.724	48	29.978	51		
27.552	51	27.883	51	28.094	48	28.401	51	28.706	48	29.146	48	29.432	48	29.725	48	29.980	40		
27.594	51	27.890	50	28.095	51	28.411	48	28.710	51	29.147	46	29.438	50	29.744	50	29.985	48		
27.596	48	27.896	51	28.098	41-42	28.418	50	28.720	50	29.151	41-42	29.440	51	29.746	44	29.990	48		
27.600	50	27.921	51	28.105	51	28.425	48	28.729	41-42	29.155	50	29.448	48	29.747	43	29.998	51		
27.602	51	27.936	50	28.108	50	28.432	48	28.733	51	29.161	47	29.455	51	29.751	43	30.000	48		
						28.437	51	28.740	48	29.169	51	29.469	48	29.753	50				

N. B. — Les deux chiffres placés après les numéros indiquent les dates des années d'amortissement; les lettres opp. signifient: opposition.

AVIS D'ADJUDICATIONS

Département de Seine-et-Marne.

PONTS ET CHAUSSÉES

Route Nationale n° 5, démolition de l'ancien pont d'Yonne, à Montereau.

ADJUDICATION

A MELUN, en l'hôtel de la préfecture, le vendredi 24 août 1951, à quinze heures.

Le vendredi 24 août 1951, à quinze heures, il sera procédé, en séance publique, par le préfet de Seine-et-Marne, assisté des autres membres du bureau d'adjudication et en présence de l'ingénieur en chef du service de la navigation de la Seine (2e section), de la Marne, de l'Yonne et des ponts de Paris, dans les formes réglementaires, à l'adjudication, au rabais, sur soumission cachetée, des travaux de démolition de l'ancien pont d'Yonne, à Montereau.

Ces travaux sont évalués comme il suit:

Travaux à l'entreprise.....	21.782.962 F.
Somme à valoir.....	3.217.038
Total général.....	25.000.000 F.

I. — *Pièces à soumettre au visa.*

Les pièces qui doivent, par application de l'annexe à l'article 8 *bis* des clauses et conditions générales, être soumises au visa préalable de l'ingénieur en chef, devront, à peine de forclusion, être déposées 10 (dix) jours au moins avant l'adjudication, entre les mains de M. Gaspard, ingénieur en chef des ponts et chaussées du service de la navigation de la Seine (2e section), 2, quai de Grenelle, à Paris (15e).

Celui-ci les visera et les remettra au déposant, contre décharge, 3 (trois) jours au moins avant celui de l'adjudication.

Ces demandes devront comporter, en particulier, la liste du matériel que l'entrepreneur propose d'employer pour réaliser le travail.

II. — *Cautionnement provisoire.*

Il n'y aura pas de cautionnement provisoire.

III. — *Communication des pièces du projet aux entrepreneurs.*

Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs, tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés:

1° Dans les bureaux de la préfecture de Seine-et-Marne, à Melun (bureau des travaux publics) de neuf heures à douze heures et de quatorze heures à dix-sept heures;

2° Dans les bureaux de M. Grattesat, ingénieur ordinaire, 2, quai de la Tournelle, à Paris (5e), de quatorze heures à dix-huit heures.

IV. — *Envoi des soumissions.*

Les concurrents adresseront leurs soumissions, avec les pièces mentionnées dans l'annexe à l'article 8 *bis* des clauses et conditions générales, par lettre recommandée, à l'une des adresses suivantes:

1° Au préfet de Seine-et-Marne, à Melun (1e division, 3e bureau);

2° A M. B. Gaspard, ingénieur en chef des ponts et chaussées du service de la navigation de la Seine (2e section), 2, quai de Grenelle, à Paris (15e).

Le délai pour la réception des lettres recommandées expirera le dernier jour non férié précédant la veille de l'adjudication, à seize heures, terme de rigueur. Les soumissions qui parviendront postérieurement à l'expiration de ce délai ne seront pas admises.

Melun, le 13 juillet 1951.

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général,
C. MULLINS.

AVIS DIVERS

Le tribunal de district de Schwyz a introduit, le 18 juin 1951, la procédure en vue de la déclaration d'absence de:

1° Horat (Joseph-Francis-Balthasar-Werner), né le 21 février 1835;

2° Horat (Zéno), né le 16 août 1842,

fils de Joseph-Franz Horat et d'Anna-Maria, née Schelbert.

Ressortissants d'Ingenbohl émigrés en France, les intéressés n'ont plus communiqué de nouvelles et leur trace est perdue depuis 1903.

Toute personne pouvant fournir des renseignements au sujet des disparus est priée de l'annoncer au greffe du tribunal de district de Schwyz (Suisse). La déclaration d'absence sera prononcée le 1er juillet 1952 si rien de nouveau n'est signalé au tribunal avant cette date.

ANNONCES JUDICIAIRES ET LEGALES

Union Nationale des Coopératives Agricoles
de fruits et légumes, pommes de terre, plants sélectionnés et semences.

Société civile particulière de personnes morales de droit privé à capital et personnel variables, régie par l'ordonnance n° 45-2325 du 12 octobre 1945, relative au statut juridique de la coopération agricole, agréée par le ministre de l'agriculture sous le n° N-42 (*Journal officiel* du 5 mai 1948).

SIÈGE SOCIAL: 15, AVENUE DE L'OPÉRA, PARIS (1er)

Objet. — Assurer la défense et la protection des intérêts des coopératives agricoles adhérentes; effectuer et faciliter toutes les opérations concernant la production, la transformation, la conservation ou la vente de produits agricoles provenant exclusivement des sociétés coopératives adhérentes; encourager et favoriser l'esprit de solidarité et d'entr'aide entre coopératives.

Circonscription. — Territoires de la France et de l'Union française.

Durée. — Cinquante ans

Montant du capital social. — De 2.645.000 F porté à 3.716.000 F à la date du 31 décembre 1950.

Administrateurs. — MM. Asseman, Autret, Bonnet, Chaserant, Desmeroux, Deze, Ducher, Ferte, Fichot, Garrigue, Gerbaud, Guyomarch, Jeannes, Le Floch, Louis, Magne, Mallein, Marcailloux, Maunier, Morvan, Negre, Prenant, Sabonadier, Valery, Vanoye, Viard, Vincent.

Commissaires aux comptes. — MM. Tugault, expert comptable, agréé près la cour d'appel de Paris; Mailliard.

Personnes habilitées à signer. — Le président: M. Desmeroux; le vice-président trésorier: M. Fichot; par délégation du conseil d'administration: le directeur, M. Klock; le sous-directeur, M. Laurent.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Joseph-Fernand Guedj-Draï, étudiant en médecine, demeurant à Paris (15e), 3, rue des Favorites, né le 7 septembre 1922 à Constantine (Algérie), a déposé une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Dray.

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES
Décret du 16 août 1901.)

7 juillet 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Montluçon. **Association des commerçants, industriels et artisans d'Ainay-le-Château et sa région.** But: créer des relations amicales entre tous ses membres, veiller à la dignité et à la considération du commerce et de l'industrie du pays et maintenir la loyauté des transactions, rechercher et étudier les améliorations à apporter au commerce et à l'industrie et, à cet effet, introduire et poursuivre les demandes ou réclamations jugées nécessaires, provoquer ou solliciter les mesures utiles aux intérêts commerciaux et industriels, s'opposer à celles qui pourraient leur être préjudiciables, et ce, par toutes les démarches amiables et, au besoin, par voie de droit, venir en aide à un adhérent ayant à poursuivre devant les juridictions une affaire reconnue présenter un intérêt général, poursuivre l'application de toutes les lois de défense du commerce et de l'industrie devant toutes les juridictions. Siège social: mairie d'Ainay-le-Château.

11 juillet 1951. Déclaration à la préfecture de police. L'Union internationale contre le racisme modifie la composition de son bureau, de ses statuts et change son titre, qui devient **Union internationale contre le racisme** (fédération française), et transfère son siège social du 28, rue Louis-le-Grand au 33, rue Vivienne, Paris (2e).

12 juillet 1951. Déclaration à la préfecture d'Amiens. **Amicale des agents de conduite d'Amiens.** But: solidarité et confraternité entre agents. Siège social: 49, rue Olivier-de-Serres, Amiens.

12 juillet 1951. Déclaration à la préfecture du Var. **Les Amis de Saint-Etienne.** But: maintien des traditions et des coutumes de nos régions et les porter à la connaissance du public. Siège social: 1, place Sadi-Carnot, Bras.

13 juillet 1951. Déclaration à la préfecture de la Corse. **Sporting-Club.** But: entretenir les bonnes relations existant entre un groupe d'amis et d'anciens fonctionnaires retraités. Siège social: chez M. Orazzi (Pierre), Loggia.

16 juillet 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Vervins. **Société civile de chasse de Petit-Verly.** But: favoriser la protection du gibier et son repeuplement, la répression du braconnage et la destruction des animaux nuisibles. Siège social: mairie de Petit-Verly.

17 juillet 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaubriant. **Association amicale des chasseurs de l'abbaye de Ballac.** But: protection du gibier, destruction des animaux nuisibles, exploitation du droit de chasse en commun par les sociétaires. Siège social: chez M. Houllier, à la Buffardais-en-Pierric.

17 juillet 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Aix. **Ailes sportives de Vitrolles.** But: pratique des sports de plein air. Siège social: bar de l'Union, Vitrolles.

17 juillet 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Coutances. **L'Elan.** But: éducation populaire. Siège social: chez M. Lacolley, Cerisy-la-Salle.

17 juillet 1951. Déclaration à la sous-préfecture du Havre. **Association sportive Desgenetais frères.** But: par la pratique des exercices physiques, et notamment du football-association, préparer au pays des hommes robustes et créer entre tous ses membres des liens d'amitié et de camaraderie. Siège social: 5, rue Auguste-Desgenetais, Bolbec.

18 juillet 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Narbonne. **L'Echo de la Clappe.** But: donner des distractions par la pratique des instruments sonores. Siège social: mairie d'Armissan.

18 juillet 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Céret. **La Diane.** But: répression du braconnage, repeuplement des montagnes, destruction des animaux nuisibles et protection des récoltes. Siège social: salle des réunions, Laroque-des-Albères.

18 juillet 1951. Déclaration à la préfecture de la Sarthe. **Société d'étude psychologique.** But: étude psychologique. Siège social: chez M. Crouzier, 22, rue Pierre-Belon, le Mans.

18 juillet 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Cognac. **Amicale des anciens élèves et amis de l'école de Gondeville.** But: grouper la population rurale sous le signe de l'amitié postscolaire. Siège social: mairie de Gondeville.

18 juillet 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Grasse. **Institut coopératif de l'école moderne.** But: étude complète de la réalisation de l'école moderne. Siège social: place Bergia, Cannes.

18 juillet 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. **Union des Aéro-Clubs du Morbihan.** But: développement de l'activité aéronautique dans le département. Siège social: chambre de commerce de Lorient.

18 juillet 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Boulogne-sur-Mer. **Association amicale du personnel de maîtrise de la maison Gilbert et Blanzy-Pourre.** But: entretenir et développer l'esprit de confraternité et de solidarité. Siège social: 17, avenue de Paris, Boulogne-sur-Mer.

18 juillet 1951. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. **Groupement des œuvres d'entr'aide du commerce et de l'industrie de Saint-Germain-en-Laye.** But: organisation et gestion d'œuvres d'entr'aide au profit de ses adhérents. Siège social: 35, rue d'Hennemont, Saint-Germain-en-Laye.

19 juillet 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Union nationale interprofessionnelle pour le développement de la production et de la consommation du lait et des produits laitiers.** But: coordination de l'action des personnes morales et physiques intéressées à son objet en vue de l'organisation d'une propagande à caractère général destinée à développer la consommation du lait et des produits laitiers français. Siège social: 5, rue Scribe, Paris (9e).

19 juillet 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Cercle vincennois de judo.** But: exercice du sport et de judo. Siège social: 108, rue de Fontenay, Vincennes.

20 juillet 1951. Déclaration à la préfecture du Cher. **Comité d'entr'aide de la précision moderne.** But: fournir du secours au personnel dans le besoin ou frappé par le malheur. Siège social: usine de la précision moderne, route de Foëcy, Vierzon.

20 juillet 1951. Déclaration à la préfecture de Lille. **Les Amis des H. L. M.** (habitations à loyers modérés). But: amélioration de l'habitat des habitations à loyers modérés. Siège social: 171, boulevard de la Liberté, Lille.

20 juillet 1951. Déclaration à la préfecture de Seine-Inférieure. **Association Dom Bosco.** But: procurer aux jeunes des loisirs éducatifs et organiser des services d'entr'aide. Siège social: presbytère de Sierville.

20 juillet 1951. Déclaration à la sous-préfecture des Andelys. **Fédération des sociétés hippiques du département de l'Eure, Société hippique rurale et Société hippique urbaine.** But: liaison permanente entre les sociétés adhérentes. Siège social: chez le président, à Notre-Dame-du-Vaudreuil.

20 juillet 1951. Déclaration à la préfecture de Pau. **L'Avenir de Cabidos.** But: pratique de l'éducation physique et des sports. Siège social: mairie de Cabidos.

20 juillet 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Reims. **Société archéologique gallo-belge.** But: rapprocher les archéologues, grouper leurs efforts, centraliser les recherches et les fouilles archéologiques, recueillir les objets et documents concernant la préhistoire, la protohistoire et l'histoire de la région. Siège social: 3, rue Henri-IV, Reims.

20 juillet 1951. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Union des propriétaires et chasseurs de Belin.** But: répression du braconnage, repeuplement en gibier, surveillance des propriétés et la poursuite des délits relatifs à la chasse et à la propriété. Siège social: mairie de Belin.

20 juillet 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Médéa. **Comité d'érection et de gérance de la mosquee d'Ain-Dhab, commune de Medéa.** But: construire une mosquée dans le quartier Aïn-Dhab, à Médéa. Siège social: chez M. Eukdji Lakehal, commerçant, quartier Takbou, à Médéa.

20 juillet 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Comité national de la qualité française.** Modification des statuts. Siège social: 153, boulevard Haussmann, Paris.

21 juillet 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Les Compagnons de la Lucarne.** But: développer l'art dramatique. Siège social: mairie de Vincennes,

23 juillet 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Fougères. **Association pour la formation professionnelle des jeunes paysannes de la région de Fougères.** But: créer, défendre, développer des œuvres de formation agricole et ménagère. Siège social: école du Portail, 54, rue de Rillé, Fougères.

23 juillet 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Lure. **Amicale des chasseurs de Magny-Vernois.** But: exploitation, location de terrains de chasse, amélioration, protection de la chasse, destruction des nuisibles. Siège social: Les Forges de Magny-Vernois par Lure.

23 juillet 1951. Déclaration à la préfecture de la Drôme. **Fédération départementale des organismes de travailleuses familiales de la Drôme.** But: grouper les organismes de travailleuses familiales, unir et coordonner leurs efforts, recueillir des ressources et les répartir entre ses membres. Siège social: maison de la famille, 15, rue Faventines, Valence.

23 juillet 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Avesnes. **Société de chasse de Greveaux.** But: exploitation de la chasse sur les terres et prairies du territoire de Greveaux dont le droit de chasse a été concédé aux sociétaires. Siège social: 90, rue de Greveaux, Maubeuge.

24 juillet 1951. Déclaration à la préfecture de la Côte-d'Or. **Comité du quartier Ouest.** But: comité de bienfaisance pour les vieillards et enfants. Siège social: bar de la Paix, 20, rue Guillaume-Tell, Dijon.

24 juillet 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bergerac. **Amicale des chasseurs et propriétaires de Cours-de-Pile.** But: protection du gibier et repeuplement. Siège social: salle Chaveron, Cours-de-Pile.

24 juillet 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Alès. **Boule de la Pagaille.** But: pratique du sport boule pétanque. Siège social: café du Printemps, au Gallissard, par la Levade.

24 juillet 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Vervins. **Association amicale des anciens élèves et élèves du cours postscolaire agricole de la région de Sains-Richaumont.** But: loisirs de la jeunesse rurale. Siège social: mairie de Sains-Richaumont.

25 juillet 1951. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Association sylvo-pastorale de la Haute-Garonne.** But: remise en état, amélioration, conservation du domaine forestier et pastoral des communes, collectivités ou particuliers du département de la Haute-Garonne. Siège social: inspection des eaux et forêts, 4, rue Pharaon, Toulouse.

25 juillet 1951. Déclaration à la préfecture de l'Orne. **Union départementale des délégués cantonaux de l'Orne.** But: resserrer les liens de solidarité entre les délégués cantonaux du département. Siège social: inspection académique, Alençon.

25 juillet 1951. Déclaration à la sous-préfecture de l'Isère. **Syndicat de défense des habitants et commerçants du centre de la ville de Bourgoin.** But: défense des intérêts des commerçants et habitants du Centre. Siège social: café Vittoz, place du 23-Août, Bourgoin.

25 juillet 1951. Déclaration à la préfecture de la Drôme. **Les Louise de Marillac** (dames de la charité de Saint-Vincent-de-Paul des paroisses de Valence). But: assistance aux vieillards. Siège social: 58, rue Madier-de-Montjau, Valence.

26 juillet 1951. Déclaration à la préfecture d'Angers. **Syndicat de chasse.** But: répression du braconnage, protection des récoltes et repeuplement du gibier. Siège social: mairie de Chalonnes-sur-Loire.

26 juillet 1951. Déclaration à la préfecture de la Seine-Inférieure. **Association des anciens élèves et amis du conservatoire national de musique et d'art dramatique de Rouen.** But: accorder une aide matérielle ou morale aux élèves ou anciens élèves, les aider dans leur carrière. Siège social: 12, rue Beffroy, Rouen.

26 juillet 1951. Déclaration à la préfecture de Nancy. **Association varangévilloise et portoise.** But: formation familiale, ménagère et sociale des jeunes. Siège social: 36, rue Jean-Jaurès, Varangéville.

26 juillet 1951. Déclaration à la préfecture des Vosges. **Amicale vosgienne des anciens des transmissions.** But: réunir les anciens militaires ayant servi dans l'arme des transmissions en vue de renouer les relations amicales ayant existé au régiment et venir en aide aux anciens des transmissions dans le besoin. Siège social: grand café, rue du Boudiou, Epinal.

26 juillet 1951. Déclaration à la préfecture de Périgueux. **Ciné-Club Saint-Joseph.** But: culture cinématographique. Siège social: 23, avenue de Paris, Périgueux.

27 juillet 1951. Déclaration à la préfecture de Lille. **Comité lillois pour l'amélioration de l'habitat.** But: contribuer par tous moyens à l'amélioration et au développement du logement en France et, plus particulièrement, dans la région lilloise. Siège social: 29, rue Véronèse, Lille.

27 juillet 1951. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Comité d'intérêts du quartier de Fondacle.** But: défendre les intérêts du quartier. Siège social: bar Les Toujours Gais, 306, avenue des Olives, Marseille.

27 juillet 1951. Déclaration à la préfecture de Blois. **Ciné-Club de Blois.** But: concourir à l'expansion de la culture cinématographique pour l'organisation de projections et de conférences. Siège social: 34, avenue Maunoury, Blois.

28 juillet 1951. Déclaration à la préfecture de la Côte-d'Or. **Société de chasse de Trouhaut.** But: protection du gibier, défense des intérêts des chasseurs et des propriétés. Siège social: mairie de Trouhaut.

28 juillet 1951. Déclaration à la préfecture d'Angers. But: **Centre d'études rurales de l'Ouest.** But: études et problèmes économiques et sociaux de l'agriculture régionale. Siège social: 11, rue Paul-Bert, Angers.

28 juillet 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Cinéma-Vog.** But: procurer de saines distractions cinématographiques. Siège social: au presbytère, bourg de Doulon.

28 juillet 1951. Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. **Association pour la formation professionnelle des jeunes paysannes de la région de Plélan-le-Grand.** But: créer, défendre, développer, entretenir des œuvres de formation agricole et ménagère. Siège social: institution Notre-Dame, route de Saint-Malon, Plelan-le-Grand.

28 juillet 1951. Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. **Foyer rural de Saint-Gilles.** But: éducation, information technique et émancipation intellectuelle et sociale de ses membres. Siège social: mairie de Saint-Gilles.

30 juillet 1951. Déclaration à la préfecture du Gard. **Union des syndicats d'initiative Cévennes-Rhône.** But: défense des intérêts touristiques. Siège social: mairie de Lussan.

30 juillet 1951. Déclaration à la préfecture de Melun. **Société des chasseurs de Beaumont-du-Gâtinais.** But: organisation de la chasse, répression du braconnage, destruction des nuisibles, repeuplement du gibier. Siège social: mairie de Beaumont-du-Gâtinais.

31 juillet 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Comité départemental de l'enseignement agricole professionnel et ménager de la Loire-Inférieure.** But: développement et propagation de l'enseignement agricole et ménager dans le département de la Loire-Inférieure. Siège social: 12, rue de Strasbourg, Nantes.

31 juillet 1951. Déclaration à la préfecture du Vaucluse. **Union départementale des syndicats d'initiatives du Vaucluse.** But: coordonner l'action des syndicats d'initiatives du département. Siège social: tourelle de la République, cours Jean-Jaurès, Avignon.

Rectificatif au *Journal officiel* du 22 juillet 1951: page 7944, 1re colonne, 11e annonce, au lieu de: « Union interdépendante des sapeurs-pompiers de Meurthe-et-Moselle et des Vosges », lire: « **Union interdépartementale des sapeurs-pompiers de Meurthe-et-Moselle et des Vosges** ».

ASSOCIATIONS ETRANGERES

(Décret du 16 août 1901, décret-loi du 12 avril 1939.)

18 mai 1951. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la sous-préfecture d'Autun le 18 juillet 1951.) **Alliance nationale ukrainienne en France.** But: rassembler et apporter une aide morale et matérielle aux Ukrainiens de la région du Creusot. Siège social: 8, rue des Soches, le Creusot.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.